



ÉDITION 2010



# SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON

• Saint-Pierre-et-Miquelon

---

**I**NSTITUT D'**E**MISSION  
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS





# Saint-Pierre- et-Miquelon

---

Rapport annuel  
**2009**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	12
<b>CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>15</b>
<b>Section 1 - Géographie et climat</b>	<b>16</b>
<b>Section 2 - Repères historiques</b>	<b>17</b>
<b>Section 3 - Le cadre institutionnel</b>	<b>18</b>
1. Dans le paysage administratif français	18
2. Dans le paysage administratif communautaire	19
3. Les codes des impôts et des douanes	21
4. Le code local des investissements	21
<b>CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	<b>23</b>
Introduction	24
<b>Section 1 - La population</b>	<b>25</b>
<b>Section 2 - Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>26</b>
1. Les comptes économiques	26
1.1 Le PIB	26
1.2 L'équilibre emplois ressources	26
1.3 La valeur ajoutée par branche	27
2. L'emploi et le chômage	28
2.1 La population active	28
2.2 L'emploi	28
2.3 Le chômage	29
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	30

3. Les revenus et salaires	30
3.1 Les revenus	30
3.2 Les salaires	33
4. Les prix	34
5. Le commerce extérieur	36
5.1 Les importations de biens	36
5.2 Les exportations de biens	38
5.3 La balance commerciale (hors services)	39

### **Section 3 - Les politiques et finances publiques** 41

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	41
1.1 Le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale	41
1.2 Les aides européennes	43
2. Le système fiscal	44
2.1 Une fiscalité locale spécifique	44
2.2 Les réformes fiscales	44
3. Les finances publiques locales	45

## **CHAPITRE III - Les secteurs d'activité** 47

### **Section 1 - Aperçu général** 48

### **Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche** 49

1. L'agriculture et l'élevage	49
1.1 L'agriculture	49
1.2 L'élevage	50
1.3 Les aides des pouvoirs publics	50
2. La pêche	51
2.1 La régulation de la production halieutique	52
2.2 L'activité en 2009	53
2.3 L'aquaculture	56

### **Section 3 - L'industrie et l'artisanat** 57

1. L'industrie de transformation des produits de la pêche	57
2. L'artisanat	59

### **Section 4 - L'énergie** 61

1. La production électrique	61
2. Les énergies renouvelables	62
3. Les hydrocarbures	62

### **Section 5 - La construction et les travaux publics** 63

1. La construction	63
2. Les travaux publics	66

<b>Section 6 - Le commerce</b>	68
<b>Section 7 - Le tourisme</b>	69
1. La fréquentation touristique	69
2. L'offre	70
<b>Section 8 - Les transports et les communications</b>	71
1. Les activités portuaires	71
2. Les transports aériens	72
3. Les transports terrestres	73
4. Les communications	74
<b>Section 9 - Les services marchands</b>	75
<b>Section 10 - Les services non marchands</b>	76
1. L'éducation	76
2. La santé	78
<b>CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>	81
<b>Section 1 - La structure du système bancaire</b>	82
1. Les faits marquants de l'exercice	82
1.1 Les principaux événements locaux	82
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	82
2. L'organisation du système bancaire	84
2.1 La typologie des établissements de crédit	84
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	85
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	86
2.4 Les ressources humaines	87
3. La densité du système bancaire	87
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	87
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	88
4. Les moyens de paiement	89
4.1 Les cartes bancaires en circulation	89
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	90
4.3 Les chèques	91
4.4 L'analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement	91
5. Le Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	93
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	94
1. Les taux d'intérêt	94
1.1 Les taux directeurs	94
1.2 Les taux créditeurs	95
1.3 Les taux débiteurs	96
1.4 Les taux d'usure	97

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	97
2.1 La structure du bilan agrégé	97
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	99
3. Les performances financières des banques locales	100
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	100
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	102
3.3 Les indicateurs de productivité	102

### **Section 3 - L'évolution de la situation monétaire** 103

1. Les avoirs financiers des agents économiques	103
1.1 L'ensemble des actifs financiers	103
1.2 Les dépôts à vue	104
1.3 Les placements liquides ou à court terme	105
1.4 L'épargne à long terme	106
2. Les concours à la clientèle	107
2.1 L'ensemble des concours consentis	107
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	109
3. La circulation fiduciaire	113
3.1 Les billets	113
3.2 Les pièces	114
4. La position extérieure nette du système bancaire local	115
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	117
5.1 La tendance générale	117
5.2 Le risque immobilier	118
5.3 Le risque sur le secteur public local	118
5.4 Le risque dans le secteur de la construction	119

### **Perspectives** 121

<b>Annexes</b>	123
Annexe 1 : Statistiques économiques	125
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	131
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009	137
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	141
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM	143

## Avant-propos

---

**S**i l'archipel a été relativement épargné par les conséquences de la crise financière, la croissance de l'économie saint-pierraise, qui s'est avérée en demi-teinte au cours de l'année 2009, a davantage été affectée par des facteurs d'ordre interne.

En dépit du soutien de la commande publique ayant contribué à maintenir un niveau d'activité satisfaisant dans le secteur de la construction, les difficultés du secteur de la pêche et surtout les dysfonctionnements de la desserte maritime ont eu un impact défavorable sur l'économie de l'archipel. En particulier les exportations des produits issus de l'industrie de la pêche sont tombées à leur niveau le plus bas observé depuis 2000 et les indicateurs du tourisme ont sensiblement régressé au cours de la seconde moitié de l'année.

Si la consommation a été moins soutenue qu'au cours de l'année précédente, la croissance de l'investissement des ménages, qui s'est poursuivie au cours de l'année 2009, et l'évolution favorable de l'investissement des entreprises, notamment sur les derniers mois de l'année, ont finalement soutenu l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le bilan de l'année est riche d'enseignements et permet de nourrir la réflexion en vue d'élaborer les principales actions à mettre en œuvre pour assurer les conditions d'un développement économique. De cette réflexion engagée en 2009 à l'initiative des pouvoirs publics lors des Etats généraux de l'outre-mer, plusieurs propositions spécifiques à l'archipel en sont ressorties. Clarifier la vision à long terme de la desserte maritime internationale et locale constitue un enjeu majeur de développement pérenne. Or l'avenir économique mais aussi touristique de Saint-Pierre-et-Miquelon se joue en grande partie dans une insertion régionale réussie avec son voisin le plus proche, le Canada.

Dans ce contexte, l'IEDOM poursuivra activement les missions qui lui sont dévolues. En particulier, au titre de l'observatoire économique et financier, ses publications continueront de contribuer à une meilleure connaissance de l'économie de l'archipel et de son environnement.



**Le Directeur  
Fabrice DUFRESNE**

# Synthèse

---

La conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon est en retrait en 2009 par rapport à l'année précédente. Plus qu'à l'impact de la crise économique mondiale, l'inflexion de l'activité de l'archipel semble liée à des facteurs internes. L'année 2009 a en effet été marquée par d'importantes difficultés de la desserte maritime, tant en fret qu'en passagers. En outre, la fermeture, pendant plusieurs mois, de la principale usine de transformation de poisson, réduisant les débouchés, a pénalisé l'activité de la pêche artisanale.

Malgré le contexte de baisse des prix, la consommation des ménages a été moins dynamique en 2009 qu'en 2008. En dépit d'une amélioration du marché de l'emploi observée sur les deux derniers mois de l'année, l'indicateur mensuel moyen de chômage est resté relativement stable pour l'année 2009. L'évolution de l'investissement demeure bien orientée tant pour les ménages que pour les entreprises.

## Une activité économique en demi-teinte

### Ralentissement des prix

L'année 2009 se caractérise par un ralentissement des prix, avec une baisse en glissement annuel à partir du 2<sup>e</sup> trimestre, qui s'atténue à fin décembre : - 0,8 % en glissement annuel après - 1,9 % à fin septembre. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des prix du fioul de chauffage et des carburants.

### Quasi-stabilité du marché de l'emploi

L'indicateur mensuel moyen de chômage est resté relativement stable en 2009, atteignant 7,7 % contre 7,4 % en 2008. Il est toutefois moins élevé qu'en 2007 (8,5 %). En 2008, l'emploi avait été soutenu par le chantier de la construction du nouvel hôpital. En outre, la fermeture de la principale usine de traitement de poisson et d'une entreprise de transport maritime a contribué à accroître le nombre de licenciements pour motif économique (63 en 2009 contre 10 en 2008).

### Consommation des ménages moins soutenue qu'en 2008

Les importations de produits alimentaires et de produits manufacturés reculent sur un an mais restent en progression par rapport à 2007. En revanche, l'encours des crédits à la consommation octroyés aux ménages a progressé régulièrement tout au long de l'année (+ 34,2 % à fin décembre 2009).

### Evolution plutôt favorable de l'investissement

La croissance de l'investissement des ménages se poursuit : l'encours des crédits à l'habitat a augmenté de 5,1 % en 2009. L'évolution de l'investissement des entreprises est plus contrastée. Après deux baisses consécutives aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres (respectivement - 4,0 % et - 10,9 % en glissement annuel), l'encours sain des crédits aux entreprises affiche une progression de 7,7 % sur un an au 31 décembre 2009.

## Une activité bancaire orientée à la hausse

### Progression des dépôts bancaires

Les actifs financiers de la clientèle ont augmenté de 6,2 % sur un an pour atteindre le niveau historiquement élevé de 209,6 millions d'euros au 31 décembre 2009. Dans un contexte de baisse des taux d'intérêt à court terme, les agents économiques se sont davantage positionnés en faveur de placements à long terme. Ainsi, l'épargne à long terme, principalement constituée de contrats d'assurance-vie, enregistre la plus forte progression tandis que les placements liquides ou à court terme ont stagné.

### Evolution contrastée des crédits bancaires

L'encours des crédits sains a augmenté de 9,9 % sur un an. Cette croissance des engagements est soutenue par les crédits d'investissement de l'ensemble des agents économiques. Le taux de créances douteuses brutes s'est amélioré tout au long de l'année pour s'établir à 8,9 % au 31 décembre 2009, il se situe sous le seuil de 10 % pour la première fois depuis 2005.

En revanche, le montant global des déclarations de risques auprès du Service Central des Risques de la Banque de France est en repli de 4,0 % sur un an à 75 millions d'euros. Le secteur administrations et collectivités locales présente les encours les plus importants de la place et affiche une hausse de 4,6 % sur un an, alors que l'encours du secteur de la construction est en repli, en particulier sur les crédits à court terme et les engagements de garantie, du fait de la fin du chantier du nouvel hôpital.

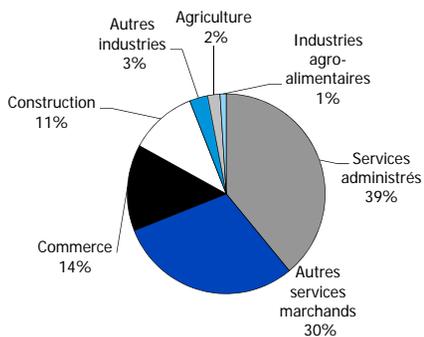
### Evolution de l'organisation du système bancaire

L'exercice 2009 a été marqué par l'opération de fusion – absorption, à la fin du premier semestre, du Crédit Saint-Pierrais par la Banque des Iles ; l'établissement de crédit issu de cette fusion porte désormais le nom de Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM). Première banque de la place, la BDSPM devient le principal acteur local du marché du crédit aux entreprises.

Dans le cadre du plan de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et du plan de relance de l'économie française, de nouvelles sections au sein du Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM) ont été créées au second semestre 2009. Celles-ci portent sur les financements bancaires courants et les opérations de consolidation des crédits à court terme des entreprises.

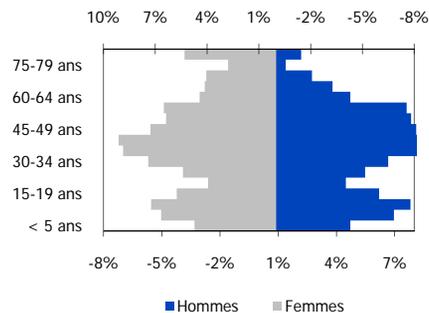
# Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

**Répartition du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2004**



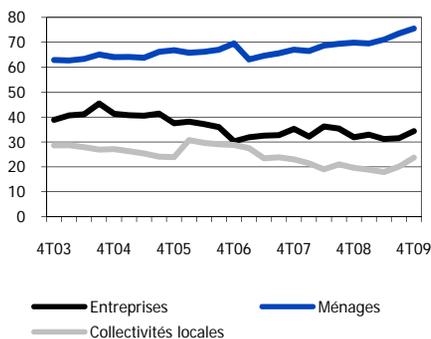
Source : CEROM

**Pyramide des âges de la population en 2006**



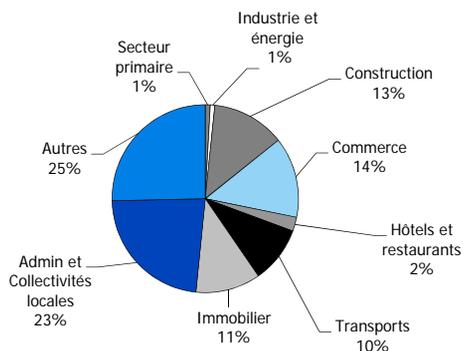
Source : INSEE

**Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière (en millions d'euros)**



Source : IEDOM

**Risques sectoriels de Saint-Pierre-et-Miquelon au 31 décembre 2009**



Source : IEDOM

## Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2009	Métropole 2009
<b>Population</b>			
Population totale	6 316 (1)	6 125 (2)	62 469 000
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,0%	6,8%
Population active	3 198 (1)	3 194 (2)	-
Nombre de DEFM catégorie 1 (au 31 décembre)	380	303	-
Allocataires du RMI (nombre moyen)	38,8	27,0	-
Personnes physiques en interdiction bancaire (au 31 décembre)	121	29	-
<b>Education</b>			
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	92,3%	83,3%
Taux moyen d'encadrement (nombre de professeurs par élève)	9,5	8,2	-
<b>Santé</b>			
Nombre de lits	44	40	-
Nombre d'entrées	1 210	1 037	-
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	7 565	-
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (en km <sup>2</sup> )	242	242	543 965
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	6,2	239 345
Surfaces forêt boréale (en ha)	3 149	2 941	-
<b>Economie</b>			
PIB (en millions d'euros constants)	-	161,1 (3)	1 950 100 (4)
PIB / habitant (en euros)	-	26 073 (3)	30 746
Importations totales (en millions d'euros)	63,603	60,217	-
Exportations totales (en millions d'euros)	10,846	3,860	-
Consommation électrique (kW/hab./an)	6 166	7 605	7 573 (5)
Taux d'inflation	7,15%	-0,80%	0,1%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	7,70%	9,5%
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Nombre d'entreprises recensées	484 (6)	528	-
Nombre d'entreprises artisanales	177 (6)	149	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 (1)	1 225 (2)	-
Nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 (1)	875 (2)	-
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	3,19	-
Actifs financiers des agents auprès des EC locaux (en millions d'euros)	148,804	209,641	-
Encours sains des agents auprès des EC locaux (en millions d'euros)	87,372	112,226	-
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	10,4%	-
Nombre de dossiers de surendettement déposés	0	0	-

(1) Recensement 1999

(2) Recensement 2006

(3) Etude CEROM 2004

(4) En 2008

(5) En 2007

(6) Données 2002



## CHAPITRE I

### Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

Collectivité d'Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon se situe dans l'Atlantique Nord, à l'embouchure du Saint-Laurent et au centre des Grands Bancs de Terre-Neuve. L'archipel se trouve à 4 750 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve ; Montréal est à 1 220 km à l'ouest. Il se compose de huit îles totalisant 242 km<sup>2</sup>, seules deux d'entre elles sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km<sup>2</sup>. Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km<sup>2</sup>), est en fait constituée de deux îles, Miquelon (110 km<sup>2</sup>) reliée à Langlade (91 km<sup>2</sup>) par la Dune de Langlade, isthme sablonneux de 10 km de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température moyenne (+ 5,3°C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19°C entre le mois le plus chaud (15,7°C en août) et le mois le plus froid (- 3,6°C en février).

Les précipitations sont abondantes (1 312 mm par an) et régulières (146 jours par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également envahi une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

## Section 2

# Repères historiques

---

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert en 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Fagundes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges ». Jacques Cartier en prendra possession en 1535 au nom de François I<sup>er</sup>. L'archipel prend alors le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon. Tour à tour colonie française puis britannique, il devient définitivement français en 1816.

### Une histoire liée à la pêche

La première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les deux îles principales servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquaient la chasse baleinière et la pêche à la morue.

La pêche à la morue est particulièrement florissante après la Seconde Guerre mondiale avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

La pêche industrielle intense a conduit à la création, en 1977 par le Canada, puis par la France, des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 miles. Ces deux zones se chevauchaient sur une surface élevée. Le litige sur la délimitation fut tranché en 1992 par le tribunal arbitral de New York qui réduisit la ZEE française à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. La structure économique basée sur une filière unique est remise en cause, les activités marchandes cèdent progressivement le pas principalement aux services administrés.

La pêche à la morue ne reprendra qu'en 1997, encadrée par des quotas très faibles au regard de la production passée. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral de 1994 entre la France et le Canada.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

### EVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

<b>1946</b>	Territoire d'outre-mer
<b>1976</b>	Département d'outre-mer
<b>1985</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
<b>2003</b>	Collectivité d'outre-mer

## 1. Dans le paysage administratif français

### 1.1 UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un **statut propre** à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'Etat ne peut cependant pas transférer les matières « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française, cette dernière est un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit).

## 1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires est **applicable de plein droit** à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

## 1.3 REPARTITION DES COMPETENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les **communes** de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le **Conseil territorial** de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, **à l'exception** de celles relatives à :

- 1) la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- 2) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- 3) la lutte contre les maladies vectorielles ;
- 4) la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- 5) les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- 6) le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est **compétent**, en matière de :

- 1) impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- 2) régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- 3) urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'Etat et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- 4) création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

## 2. Dans le paysage administratif communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'Outre-mer dans ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**<sup>1</sup> (RUP), qui concerne les **départements et régions d'outre-mer** (DROM). Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un PTOM fondé sur la base d'un **régime d'association**<sup>2</sup>. A ce titre, ce territoire est considéré comme un territoire étranger qui **n'applique qu'une partie du droit communautaire**, et ce, sur le fondement d'un traité associatif. L'article 182 du traité C.E. précise que « *le but du régime d'association est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la communauté dans son ensemble* ».

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis.

#### LE REGIME CONSTITUTIONNEL DE L'OUTRE-MER NÉ DE LA REFORME DU 28 MARS 2003

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
<b>Guadeloupe Guyane Réunion Martinique</b>	Départements d'outre-mer (DOM)	Départements et régions d'outre- mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
<b>Saint-Barthélemy Saint-Martin</b>	(Sans objet)	Collectivité d'outre- mer (COM) **	Article 74	Mixte
<b>Mayotte</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivité d'outre-mer (COM) départementale		Mixte
<b>Saint-Pierre-et- Miquelon</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivité d'outre-mer (COM)	Article 74	Mixte
<b>Polynésie française Wallis-et-Futuna</b>	Territoires d'outre-mer (TOM)	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

\* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

\*\* Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur Conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

\*\*\* Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse), dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

<sup>1</sup> Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

<sup>2</sup> L'archipel disposait d'un traitement particulier vis-à-vis du droit communautaire, ayant conservé le statut de PTOM pendant la période où il faisait partie des départements d'outre-mer.

### 3. Les codes des impôts et des douanes

---

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

### 4. Le code local des investissements

---

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour palier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

#### CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

##### ● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

##### ● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

##### ● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

##### ● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III – Section 2 – 2. La pêche – 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale).



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

# Introduction

---

L'économie de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, traditionnellement dominée par la pêche, a été particulièrement touchée par le moratoire sur la pêche industrielle de la morue en 1992, qui a entraîné un coup d'arrêt brutal de l'activité. Depuis cette date, aucune activité marchande n'a véritablement émergé, l'économie repose essentiellement sur la consommation des ménages et la commande publique et la population diminue. Le PIB de la collectivité, évalué en 2004, se caractérise ainsi par le poids prépondérant des services non marchands et son niveau par habitant a été estimé à 26 073 euros, soit légèrement en dessous de la moyenne nationale.

# Section 1

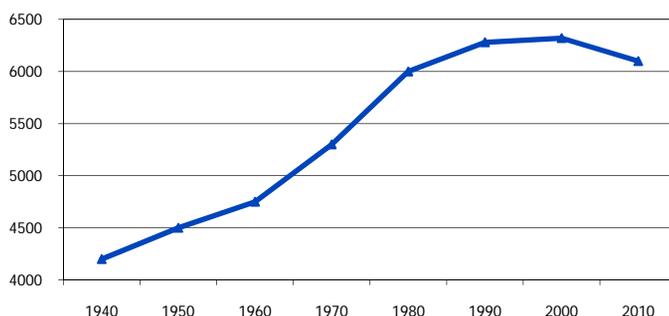
## La population

6 125 habitants ont été dénombrés lors du dernier recensement de l'INSEE, en 2006, soit une diminution de 3 % depuis la précédente enquête en 1999. Saint-Pierre compte 5 509 habitants (baisse de 109 habitants, soit - 1,9 %), 616 personnes habitent Miquelon-Langlade (diminution de 82 habitants, soit - 11,7 %).

L'installation des jeunes est devenue difficile, entraînant un déficit pour la tranche d'âge 20-34 ans. La pyramide des âges souligne le vieillissement de la population. Les personnes de 60 ans et plus représentent 17,8 % de la population (contre 21,5 % en métropole en 2007) tandis que la part des moins de 20 ans s'établit à 25 % (24,8 % en métropole en 2007).

L'archipel accueille peu de nouveaux arrivants. 82,1 % des habitants sont nés dans l'archipel et seulement 10,2 % des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.

Evolution de la population de l'archipel



En 2006, 2 517 ménages ont été recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité sont à l'origine d'une diminution de la taille moyenne des ménages : 2,4 personnes par ménage contre 2,6 en 1999 (2,3 personnes<sup>1</sup> en métropole).

### Principaux indicateurs démographiques

	1990	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Nombre de naissances (a)	74	46	72	64	-11,1%
Nombre de décès (b)	38	45	52	45	-13,5%
Accroissement naturel (c = a - b)	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>-5,0%</b>
Solde migratoire (d)	11	-14	-6	n.d	-
Variation totale de la population (c + d)	<b>47</b>	<b>-13</b>	<b>14</b>	<b>n.d</b>	-

Source : INSEE, Préfecture

<sup>1</sup> INSEE RP 2006.

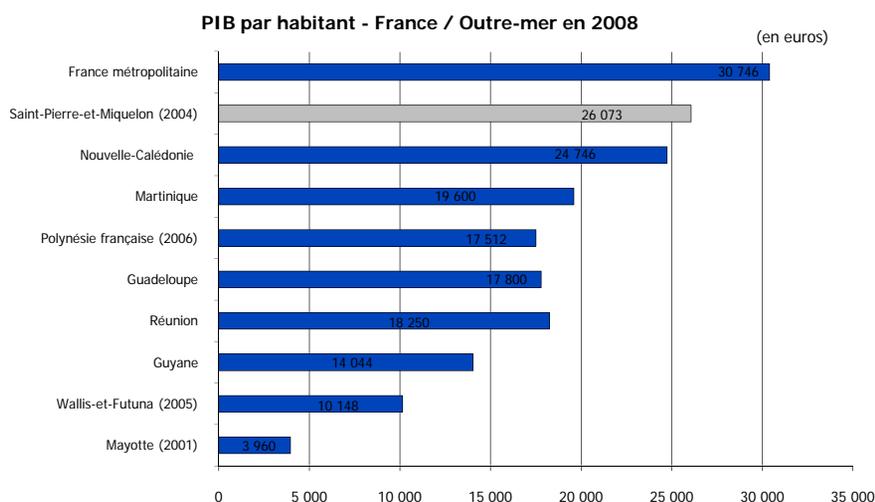
## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Les comptes économiques

#### 1.1 LE PIB

Le PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, évalué dans le cadre du projet comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), s'élevait à 161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros, légèrement en dessous de la moyenne nationale (30 401 euros).



Sources : comptes économiques provisoires, INSEE, ISEE, ISPF

#### 1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Les dépenses de consommation finale s'élevaient à plus de 193 millions d'euros, dont 56 % résultaient des ménages, 43 % des administrations publiques et 1 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les ménages et les administrations publiques sont donc au cœur de la dynamique de création de richesse.

La demande générée par l'investissement représentait près d'un quart du PIB, contre 19,5 % au niveau national. Cela s'explique en partie par l'absence de sociétés de location de matériels dans l'archipel, obligeant les entreprises à investir plutôt qu'à louer, et par le côté incitatif du code local des investissements pour les entreprises.

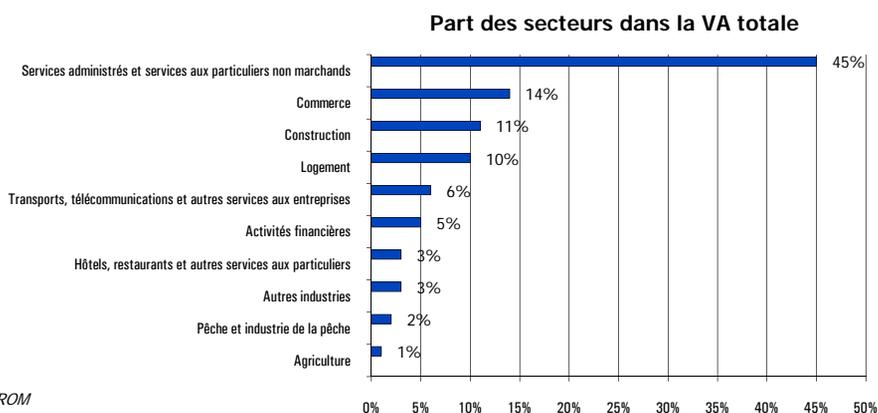
Les exportations de l'archipel sont faibles (5,1 % du PIB). Parallèlement, les importations sont relativement élevées (49,1 % du PIB), compte tenu de la forte demande intérieure. Il en découle un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) à peine supérieur à 10 %, mais un degré d'ouverture vers l'extérieur (exportations + importations/PIB) proche du niveau national (54,2 % contre 51,2 %).

L'équilibre emplois ressources		en millions d'euros
		2004
<b>Ressources</b>		
PIB		161,1
Importations (biens et services)		79,2
<b>Emplois</b>		
Consommation des ménages		108,1
Consommation des administrations		82,7
Consommation ISBLSM		2,3
FBCF		40,2
Variations de stocks		-1,2
Exportations		8,3

Source : CEROM

### 1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

Selon les chiffres de 2004, la contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (83 %). L'administration, le commerce et la construction concentrent les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés représentent 39 % de la valeur ajoutée<sup>1</sup>, soit quasiment deux fois plus qu'en France métropolitaine. Les autres industries, qui contribuent pour 16 % de la valeur ajoutée en métropole, ne créent que 3 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon.



<sup>1</sup> Le PIB non marchand est principalement constitué de l'activité des administrations publiques. Mais il comprend également les activités des ménages qui ne résultent pas d'une activité marchande. Il s'agit des loyers fictifs, de l'auto-consommation en produits agricoles et de l'auto-construction.

## 2. L'emploi et le chômage

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>1</sup>

En 2006, la population comptait 3 185 actifs, soit un taux d'activité de 77,5 %. A Saint-Pierre, 70,9 % des actifs ont un emploi contre seulement 59,9 % à Miquelon-Langlade. Une nette majorité de la population active (85,8 %) occupait un emploi à temps complet.

#### Répartition de la population active

	1990	1999	2006	Var. 06/99	Var. 06/90
<b>Population active</b>	<b>2 981</b>	<b>3 198</b>	<b>3 185</b>	<b>-0,4%</b>	<b>6,8%</b>
Hommes	1 893	1 826	1 747	-4,3%	-7,7%
Femmes	1 088	1 372	1 438	4,8%	32,2%
<b>Population active occupée</b>	<b>2 695</b>	<b>2 790</b>	<b>2 867</b>	<b>2,8%</b>	<b>6,4%</b>
Hommes	1 740	1 604	1 575	-1,8%	-9,5%
Femmes	955	1 186	1 292	8,9%	35,3%
<b>Taux d'activité</b>	<b>60,7%</b>	<b>63,2%</b>	<b>77,5%</b>	<b>+ 1,2 pt</b>	<b>+ 3,7 pts</b>
Hommes	77,0%	73,1%	82,4%	- 1,4 pt	- 5,3 pts
Femmes	44,3%	53,5%	72,3%	+ 3,9 pts	+ 13,1 pts

Source : INSEE

### 2.2 L'EMPLOI

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. L'archipel a évolué vers une économie « tertiarisée », où le secteur tertiaire représente 86 % des emplois en 2006 contre 81 % en 1999 et 72 % en 1990. Ce secteur se trouve ainsi à un niveau plus élevé qu'en métropole (72 %). Par ailleurs, les secteurs de l'industrie et de la construction ont perdu des emplois tandis que l'agriculture en a gagné.

#### Répartition des emplois par secteur

	1999	2006	Part en 2006	Variations 2006/1999
Agriculture	59	108	4,1%	83,1%
Industrie	185	109	4,2%	-41,1%
Construction	254	162	6,2%	-36,2%
Tertiaire	2 096	2 247	85,6%	7,2%
<i>dont commerce</i>	393	363	13,8%	-7,6%
<i>dont services aux entreprises</i>	121	173	6,6%	43,0%
<i>dont services aux particuliers</i>	237	214	8,1%	-9,7%
<b>Total</b>	<b>2 594</b>	<b>2 626</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,2%</b>

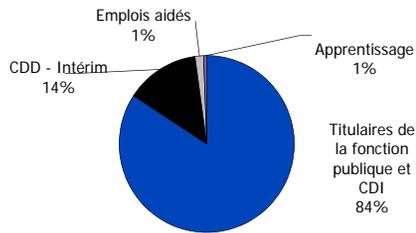
Source : INSEE, recensements 1999 et 2006

NB Données non disponibles pour Miquelon-Langlade

Lors du recensement de 2006, l'emploi salarié représentait 90 % de l'emploi total, concentrant 2 578 personnes dont la plupart (84 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié regroupait 297 personnes, dont 99 indépendants et 194 employeurs.

<sup>1</sup> La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les chômeurs (au sens du recensement).

### Statuts et conditions de l'emploi salarié



Source : INSEE, recensement 2006

## 2.3 LE CHOMAGE<sup>1</sup>

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et avril. Il en résulte une hausse des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RMI pendant cette période.

L'indicateur mensuel moyen de chômage est resté relativement stable en 2009, atteignant 7,7 % contre 7,4 % en 2008. Il demeure toutefois moins élevé qu'en 2007 (8,5 %). La fermeture pendant quelques mois de la principale usine de traitement de poisson et d'une entreprise de transport maritime a contribué à accroître le nombre de licenciements pour motif économique (63 en 2009 après 10 en 2008) mais le marché de l'emploi a évolué favorablement en fin d'année. Le nombre de demandes d'emplois en fin de mois en catégorie 1 (recherche d'un CDI à temps plein) se chiffre à 303 à la fin de l'année 2009 contre 334 en 2008, mais 297 en 2007 ; 398 DEFM (toutes catégories confondues) sont dénombrées à fin décembre, soit une diminution de 14 demandes par rapport à 2008. Le chômage de longue durée a sensiblement diminué, il concerne 40 demandeurs d'emploi à fin décembre 2009 contre 65 l'année précédente.

Les personnes les moins qualifiées sont plus exposées au chômage. Sur les 303 demandeurs d'emploi de catégorie 1 recensés à fin décembre 2009, 239 (soit 79 %) possèdent un diplôme d'un niveau inférieur ou égal au Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) alors que les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à un Bac +2 ne représentent qu'un peu moins de 10 % des demandeurs d'emploi.

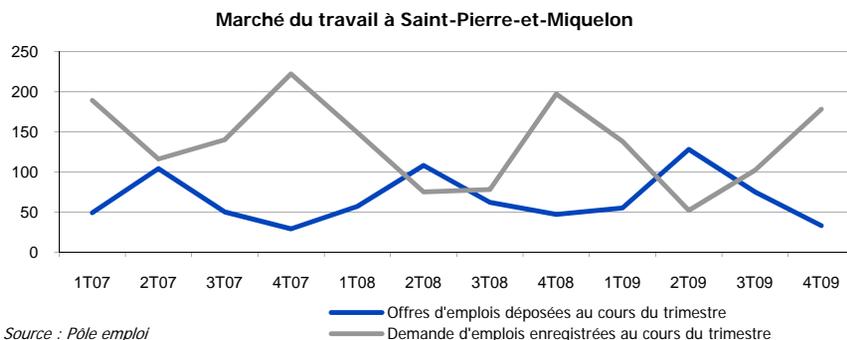
#### Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	2005	2008	2009	Variations 2009/2008	Part en 2009
<b>DEFM 1</b>	<b>252</b>	<b>334</b>	<b>303</b>	<b>-9,3%</b>	<b>100%</b>
Hommes	140	207	194	-6,3%	64%
Femmes	112	127	109	-14,2%	36%
Moins de 31 ans	85	118	113	-4,2%	37%
31 à 49 ans	142	181	148	-18,2%	49%
50 ans et plus	25	35	42	19,8%	14%
Chômage de longue durée	62	65	40	-38,5%	13%

Source : Pôle emploi

<sup>1</sup> Sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à pôle emploi) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas chercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement (INSEE) diffère de celle du Bureau International du Travail et de celle de Pôle emploi.

Face aux 470 demandes d'emploi (toutes catégories confondues) enregistrées au cours de l'année 2009, 291 offres d'emploi ont été déposées (dont 10,9 % concernaient des CDI), parmi celles-ci 254 ont été pourvues. Le BTP est le secteur qui a déposé le plus grand nombre d'offres (50), suivi de l'administration publique (44).



Parallèlement à la relative stabilité de l'indicateur mensuel moyen de chômage, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de fin de mois indemnisés a augmenté, passant de 194 en 2008 à 219 en 2009.

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Les contrats d'emplois aidés sont peu sollicités dans l'archipel. Ainsi, seuls les contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et d'accès à l'emploi CAE-DOM ont été mis en œuvre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le CAE-DOM correspond à la version domienne du contrat initiative emploi métropolitain, qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat bénéficient d'une aide forfaitaire. 8 CAE-DOM ont été conclus en 2009.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi, institué par la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo) est destiné aux personnes rencontrant des difficultés particulières à l'emploi. Les conditions d'application sont définies par l'arrêté préfectoral n° 282 du 3 juin 2009. Le taux de prise en charge par l'Etat accordé aux employeurs est fixé à 90 % ou 95 % du SMIC horaire brut selon le type de bénéficiaire. Les catégories de personnes éligibles regroupent notamment les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du RMI et les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion. 34 CAE ont été conclus en 2009.

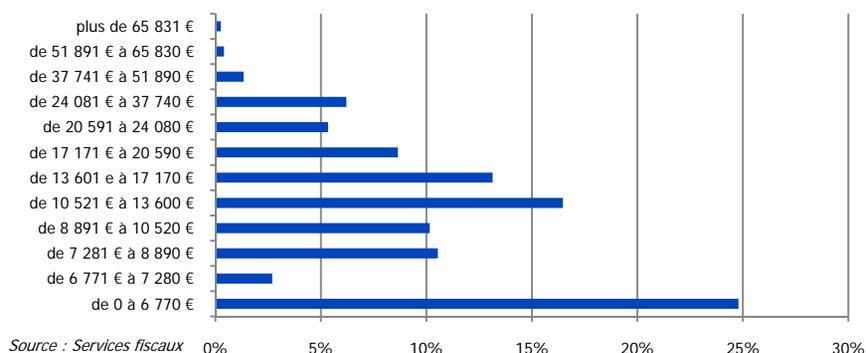
## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS

#### 3.1.1 Les différentes catégories de revenus

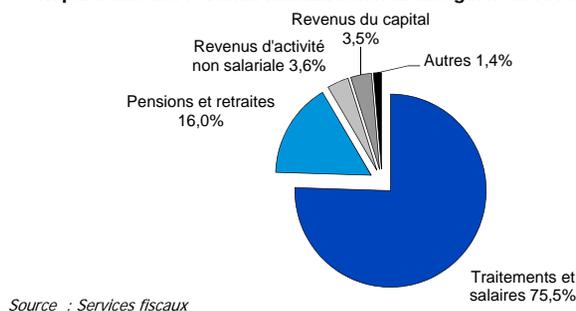
L'analyse de la répartition du nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon met en évidence la prépondérance de ceux relevant des tranches de revenus les plus faibles. Près de 25 % des foyers fiscaux ont déclaré moins de 6 770 € de revenus en 2009. % des déclarations portent sur des revenus inférieurs à 10 520 €, tandis que 27 % des foyers fiscaux déclarent un revenu inférieur à 9 400 € en métropole.

### Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2009



Les traitements et salaires représentent une part prépondérante des revenus des foyers fiscaux (75 %). Le montant des revenus fiscaux issus des traitements et salaires recule de 2,6 %. En revanche, celui relatif aux pensions et retraites ainsi qu'aux revenus du capital enregistrent une évolution positive (respectivement + 1,2 million d'euros et + 1,0 million d'euros).

### Répartition des revenus fiscaux selon la catégorie de revenus en 2009



Le revenu fiscal moyen s'établit à 23 704 euros en 2009, en hausse de 1,5 % sur un an (après + 7,4 % en 2008).

### Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'€)

	2008	2009	Variations 2009/2008	Part en 2009
Traitements et salaires	100,778	98,129	-2,6%	75,5%
Revenus d'activité non salariale	4,926	4,738	-3,8%	3,6%
dont :				
Bénéfices agricoles	0,002	0,001	-54,8%	0,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	4,035	3,767	-6,6%	2,9%
Bénéfices non commerciaux	0,889	0,970	9,1%	0,7%
Pensions et retraites	19,567	20,769	6,1%	16,0%
Revenus du capital	3,572	4,573	28,0%	3,5%
Autres	1,957	1,760	-10,1%	1,4%
<b>Total</b>	<b>135,727</b>	<b>129,969</b>	<b>-4,2%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Services fiscaux

### 3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

La loi sur le RMI n° 88-1088, votée le 1<sup>er</sup> décembre 1988, est appliquée depuis le 15 décembre 1988. Le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge. La demande doit être déposée auprès d'un organisme d'instruction (Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, Association pour la formation continue, Pôle emploi, etc.).

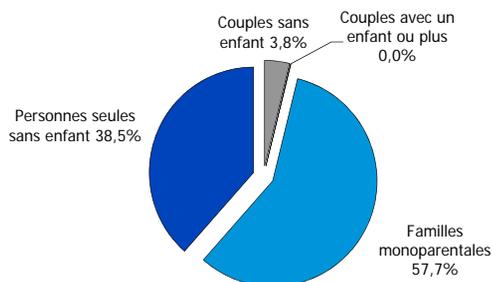
**Nombre d'allocataires du RMI à Saint-Pierre-et-Miquelon**



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

L'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI dans la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon est caractérisée par trois paliers décroissants avec une légère hausse en fin de période. De 1992 à 1995, les bénéficiaires du RMI représentaient environ 25 % de la population active. Ce nombre va ensuite diminuer jusqu'en 2003 portant la part des bénéficiaires à 8,3 % de la population active. Depuis fin 2003, cette proportion oscille autour de 10 %.

**Structure des bénéficiaires du RMI en 2009**



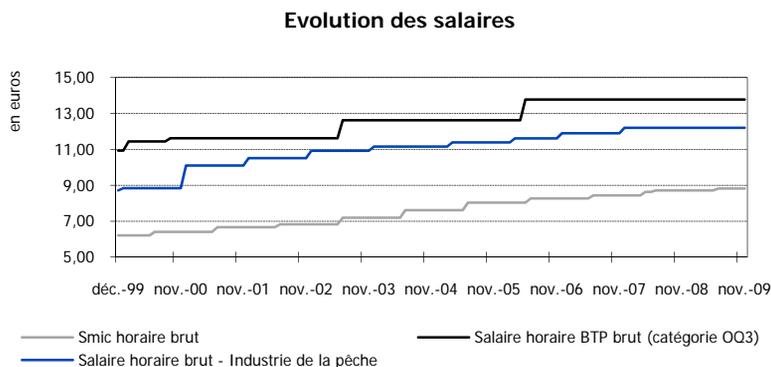
Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Les familles monoparentales qui ne représentent que 7,4 % des ménages, selon le recensement de l'INSEE en 2006, constituent 58 % du nombre de foyers allocataires du RMI à fin décembre 2009.

## 3.2 LES SALAIRES

### 3.2.1 L'évolution du SMIC

Durant la dernière décennie, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut a enregistré une revalorisation significative : de 6,13 € en 1998, il s'établit à 8,82 € à fin 2009 (+ 43,9 %). Au cours de l'année 2009, le SMIC a été réévalué de 1,3 % au 1<sup>er</sup> juillet.



Source : DTEFP, Industrie Pêche

### 3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le SMIC, trois indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice médian des salaires horaires bruts des secteurs du BTP et de l'industrie de la pêche ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

En dix ans, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, les revenus des salariés de l'industrie de la pêche ont progressé de 40,0 %, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 25,9 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 688,65 € à 2 074,29 € (+ 22,8 %).

Au cours de l'année 2009, le salaire horaire des ouvriers du BTP et de l'industrie de la pêche sont restés stables, respectivement à 13,77 euros et à 12,20 euros. Le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires a augmenté de 1,2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### Evolution des salaires (en fin d'année)

	1999	2008	2009	Var. 09/08	Var. 09/99
SMIC horaire brut	6,21	8,71	8,82	1,3%	42,0%
Bâtiment et travaux publics (1)	10,93	13,77	13,77	0,0%	26,0%
Industrie Pêche (2)	8,72	12,20	12,20	0,0%	39,9%
Fonctionnaire (3)	1 688,65	2 049,85	2 074,29	1,2%	22,8%

Sources : DTEFP, Préfecture, Industrie Pêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

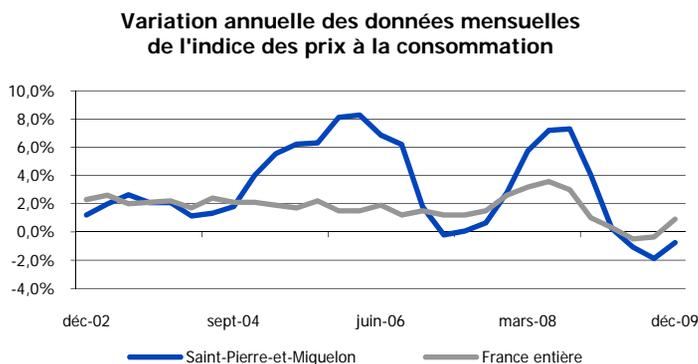
(2) Salaire horaire brut des ouvriers

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

## 4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

L'année 2009 se caractérise par un mouvement des prix similaire à celui de la France entière, mais en plus accentué : ralentissement, avec une baisse des prix en glissement annuel intervenant à partir du 2<sup>e</sup> trimestre. Alors que la remontée des prix s'est amorcée dès le mois de novembre en métropole, le repli de l'indice des prix à la consommation s'est poursuivi sur l'archipel jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, la baisse s'est atténuée à fin décembre : - 0,8 % en glissement annuel, après - 1,9 % à fin septembre.



Sources : Préfecture, INSEE

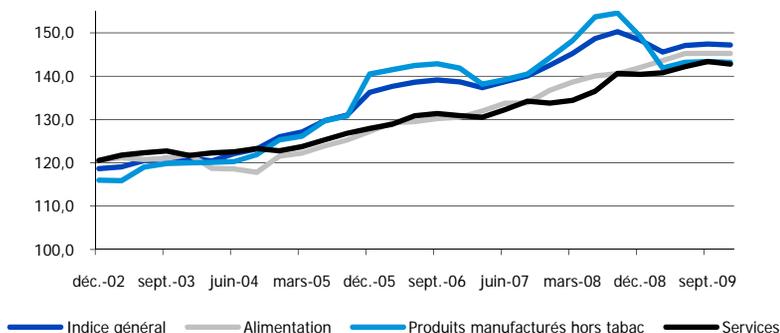
A fin 2009, l'indice général des prix à la consommation de l'archipel s'élevait à 141,7 (base 100 en décembre 1998) contre 120,0 pour la France entière, 117,0 pour les COM et 122,0 pour l'ensemble des DOM.

Deux phénomènes peuvent avoir de fortes répercussions sur le niveau général des prix de l'archipel :

- en premier lieu, le prix du fioul de chauffage et des carburants, dont les pondérations dans le panier de consommation de l'archipel sont importantes. En 2009, le prix du fioul de chauffage a reculé de 22,2 %, celui des carburants de 13,0 % ;

- l'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro. Entre décembre 2008 et décembre 2009, le cours CAD/EUR a diminué de 7,2 %. Le contrôle de l'évolution de l'inflation par les autorités canadiennes permet toutefois de limiter le phénomène d'inflation importée dont souffre l'archipel.

### Indice des prix à la consommation par poste de consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon



Sur les cinq dernières années (de fin 2004 à fin 2009), le taux de croissance annuel moyen de l'IPC d'ensemble se chiffre à 3,2 % traduisant le renchérissement de l'ensemble des postes. Les prix des produits alimentaires présentent le taux de croissance annuel moyen le plus élevé à 3,6 %.

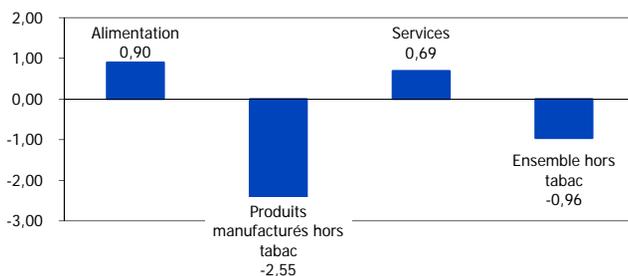
Indice des prix à la consommation	Pondération 2009	Fin 2008	Fin 2009	Glissement 09/08
<b>Indice général</b>	10 000	<b>142,7</b>	<b>141,7</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Indice général hors tabac</b>	9 541	<b>139,6</b>	<b>138,4</b>	<b>-0,8%</b>
Alimentation	2 793	134,3	137,4	2,3%
Produits manufacturés	4 993	152,3	146,9	-3,6%
Produits manufacturés hors tabac	4 534	145,9	140,1	-4,0%
Services	2 214	134,2	136,4	1,7%
<b>Indice France entière</b>	10 000	<b>118,9</b>	<b>120,0</b>	<b>0,9%</b>
<b>Indice COM</b>	10 000	<b>117,3</b>	<b>117,0</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Indice DOM</b>	10 000	<b>121,4</b>	<b>122,0</b>	<b>0,5%</b>

Source : Préfecture, INSEE

Base 100 décembre 1998

En 2009, l'ensemble des prix a évolué à la hausse à l'exception des prix de l'énergie. Les produits alimentaires enregistrent un accroissement en glissement annuel de 2,3 %, dont + 6,9 % pour les fruits et légumes frais. La hausse des prix des produits manufacturés hors tabac et hors énergie s'élève à 2,3 %. Enfin, les prix des services affichent la progression la moins élevée (+ 1,7 %), malgré + 3,6 % pour les transports aériens longue distance.

### Contribution à la hausse moyenne annuelle des prix en 2009



## 5. Le commerce extérieur

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

	2008	2009	Structure en 2009	Variations 2009/2008
<b>Produits</b>				
Produits alimentaires	13 240	11 770	19,5%	-11,1%
Produits pétroliers	15 901	9 017	15,0%	-43,3%
Autres Produits	39 630	38 548	64,0%	-2,7%
<i>Mouvements des entrepôts (1)</i>	<i>954</i>	<i>882</i>	1,5%	-7,5%
<b>Importations totales</b>	<b>69 725</b>	<b>60 217</b>	<b>100,0%</b>	<b>-13,6%</b>

Source : Service des douanes

(1) Mouvements correspondant à l'importation de poissons destinés à la transformation

Provenance des importations	en milliers d'euros		
	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Provenance</b>			
Union européenne	25 212	23 960	-5,0%
Autres pays étrangers	43 559	35 375	-18,8%
<b>Importations réelles (1)</b>	<b>68 771</b>	<b>59 335</b>	<b>-13,7%</b>

Source : Service des Douanes

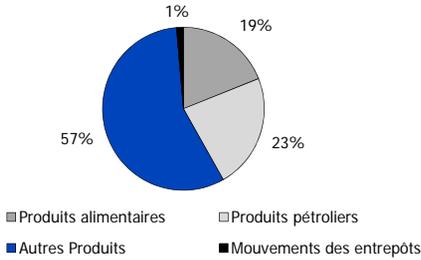
(1) Sans mouvements d'entrepôts

En 2009, les importations totales de l'archipel s'élèvent à 60,217 millions d'euros. Elles diminuent de 13,6 % en valeur, après une progression de 13,1 % en 2008. Ces importations provenant principalement du Canada, l'évolution de la valeur des importations, d'une année sur l'autre, dépend notamment des mouvements de l'euro par rapport au dollar canadien (le cours CAD/EUR a diminué de 7,2 % entre fin 2008 et fin 2009).

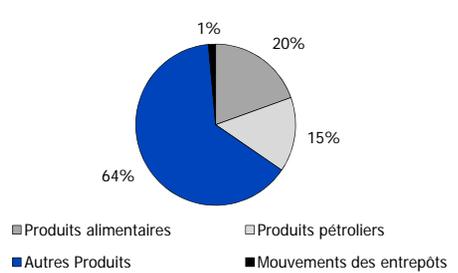
Selon la nature des produits importés, l'ampleur des évolutions est contrastée :

- les produits alimentaires (20 % des importations) ont reculé de 11,1 % ;
- les produits pétroliers (15 %) se sont, dans un contexte de baisse des cours du baril de pétrole, repliés de 43,3 % ;
- les importations des « Autres produits » – qui concernent les produits nécessaires à la construction (produits bruts) et les biens manufacturés de consommation courante, et représentent 64 % des importations – sont en retrait de 2,7 % ;
- enfin, les mouvements d'entrepôts (un peu plus de 1 % des importations) affichent un repli de 7,5 %.

**Répartition par type de produit (en 2008)**

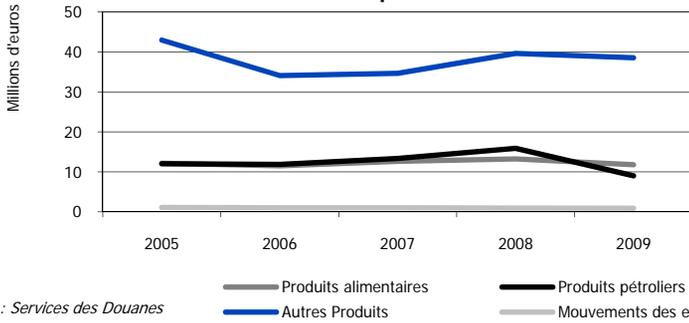


**Répartition par type de produit (en 2009)**



La structure des importations a légèrement varié entre 2008 et 2009, la part des « Autres produits » dans le total des importations progressant de 7 points pour s'établir à 64 %. A l'inverse, la part des importations de produits pétroliers s'est réduite de 8 points sous l'effet de la baisse des prix.

**Evolution des importations**



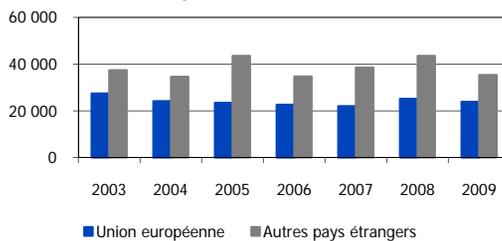
Source : Services des Douanes

### 5.1.2 Les principaux fournisseurs

En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 55 % de la valeur totale des importations.

Les importations en provenance de l'Union européenne représentent 40 % (23,9 millions d'euros). Avec 32 % de la valeur totale des produits importés, la France métropolitaine représente le second fournisseur de l'archipel.

**Principaux fournisseurs**



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur	en milliers d'euros				
	2007	2008	2009	Structure en 2009	Variations 2009/2008
<b>Produits de la pêche</b>	<b>6 041</b>	<b>6 863</b>	<b>3 860</b>	<b>100,0%</b>	<b>-43,8%</b>
Poisson frais ou congelé	3 003	2 476	1 626	42,1%	-34,3%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	574	442	165	4,3%	-62,7%
Crustacés frais, réfrigérés	702	441	520	13,5%	17,9%
Mollusques frais, congelés	81	244	53	1,4%	-78,3%
Mouvements des entrepôts	1 681	3 260	1 496	38,8%	-54,1%
<b>Provisions de bord (1)</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Exportations totales</b>	<b>6 041</b>	<b>7 012</b>	<b>3 860</b>	<b>100,0%</b>	<b>-44,9%</b>

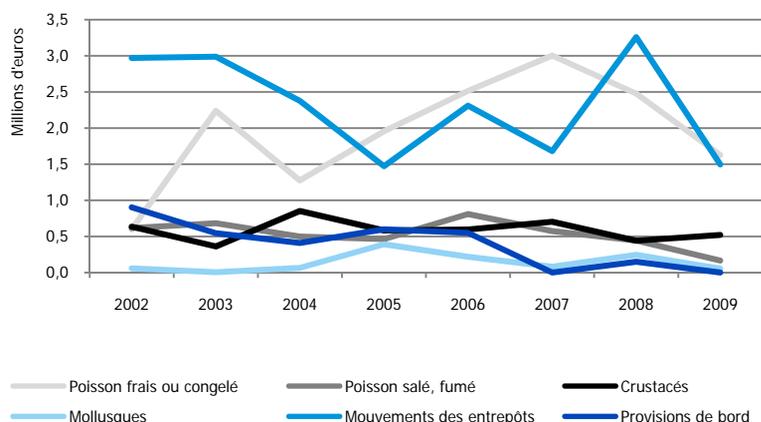
Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les exportations de l'archipel sont principalement constituées de produits de la pêche et de sorties d'entrepôt (qui concernent principalement des produits de la pêche en 2009). Les provisions de bord, qui correspondent aux activités de soutage (remplissage des réservoirs des bateaux en escale dans l'archipel) ont perdu de leur importance et, en 2009, aucune provision de bord n'a été déclarée. Globalement, les exportations s'élèvent à 3,860 millions d'euros, en recul de 44,9 % sur un an. Les exportations réelles représentent 2,364 millions d'euros (en repli de 34,4 %).

Cette évolution est imputable à la diminution des résultats de la pêche liée à la fermeture durant plusieurs mois de la principale usine de transformation de poisson. Les exportations de poisson frais ou congelé reculent de 34,3 % tandis que celles de poisson salé, fumé ou séché s'effondrent de 62,7 %. Seules les exportations de crustacés frais et réfrigérés évoluent à la hausse (+ 17,9 %) grâce aux bons résultats de la pêche au crabe. Les sorties d'entrepôt qui représentent 39 % du volume exporté fléchissent de 54,1 %.

Evolution des exportations



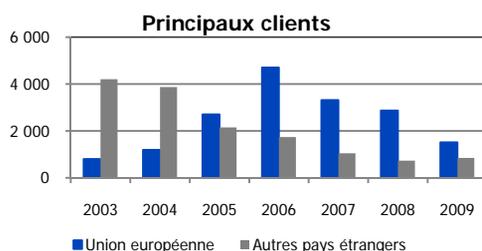
Source : Service des douanes

## 5.2.2 Les principaux clients

Les dernières années de repli des devises nord-américaines par rapport à l'euro ont orienté les ventes des produits de la pêche vers le marché européen.

En 2004, pour la première fois, la destination des exportations est à majorité européenne avec une prédominance pour l'Espagne, grande consommatrice de produits à base de morue. En 2009, les exportations vers l'Union européenne (essentiellement la Belgique, la France métropolitaine et l'Espagne) représentent 64 % de l'ensemble et s'élèvent à 1,5 million d'euros, en retrait de 47,1 % sur un an ; les exportations vers les autres pays étrangers (essentiellement l'Amérique du Nord) représentent 0,849 million d'euros, soit une hausse de 15,4 % sur un an.

Après avoir été historiquement le premier débouché, avec notamment le port de Boston, l'Amérique du Nord se situe en deuxième position derrière l'Espagne. En 2008, les produits de la pêche étaient expédiés à 48 % vers l'Espagne, 17 % vers les Etats-Unis et à 12 % vers la France métropolitaine.



## 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

### Balance commerciale hors service en valeur (1)

en milliers d'euros

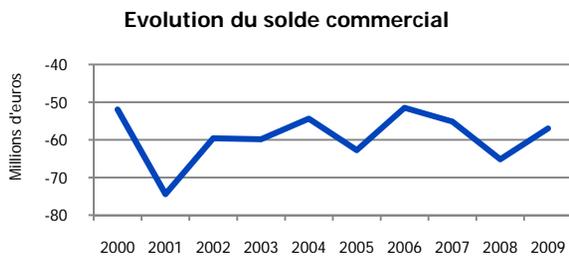
	2000	2008	2009	Variations 2009/2008
Importations	63 603	68 771	59 335	-13,7%
<i>Dont Union européenne</i>	<i>24 674</i>	<i>25 212</i>	<i>23 960</i>	<i>-5,0%</i>
Exportations	11 648	3 603	2 364	-34,4%
<i>Dont Union européenne</i>	<i>1 407</i>	<i>2 867</i>	<i>1 515</i>	<i>-47,2%</i>
<b>Solde commercial</b>	<b>-51 955</b>	<b>-65 168</b>	<b>-56 971</b>	<b>-12,6%</b>
Taux de couverture	18,3%	5,2%	4,0%	-1,2 pt

Source : Service des douanes

(1) Non compris les mouvements des entrepôts et provisions de bord

En 2009, la réduction des importations réelles (- 9,4 millions d'euros) a été supérieure à celle des exportations réelles (- 1,2 million d'euros) entraînant une amélioration de la balance commerciale de l'archipel. Le déficit réel a diminué de 8,2 millions d'euros sur un an pour s'établir à 57 millions d'euros.

Cette évolution est essentiellement liée à la chute des cours mondiaux du pétrole qui ont impacté le prix des intrants. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) est structurellement très faible (4 % en 2009).



## Section 3

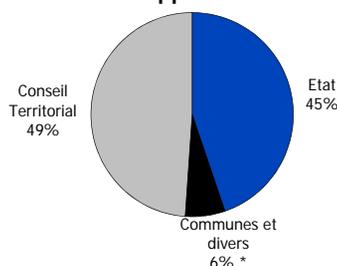
# Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

#### 1.1 LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT-COLLECTIVITE TERRITORIALE

Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement Etat-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'Etat et 24 millions pour la Collectivité dont 17 millions au titre du FED)<sup>1</sup>.

Répartition des contributions au Contrat de développement 2007-2013



\* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

Ce document contractuel vise notamment à relancer l'économie de l'archipel en la diversifiant, tout en l'insérant durablement dans son environnement régional et en améliorant les conditions de vie dans une perspective de développement durable. Il prévoit le financement d'actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Ses objectifs se déclinent autour de quatre volets : Consolidation des équipements, Diversification économique, Appui au développement de l'archipel et Amélioration des conditions de vie.

Plan de financement du CDECT 2007-2013

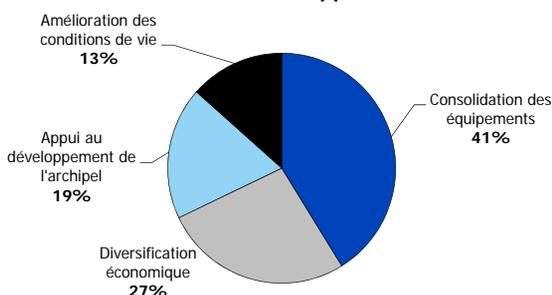
en euros

Volets	Montant affecté
<b>Consolidation des équipements</b>	<b>17 750 000</b>
Etat	5 500 000
Archipel	12 250 000
dont Conseil territorial	12 250 000
<b>Diversification économique</b>	<b>11 532 000</b>
Etat	4 690 000
Archipel	6 842 000
dont Conseil territorial	4 245 000
<b>Appui au développement de l'archipel</b>	<b>8 040 000</b>
Etat	6 330 000
Archipel	1 710 000
dont Conseil territorial	1 695 000
<b>Amélioration des conditions de vie</b>	<b>5 798 400</b>
Etat	2 778 000
Archipel	3 020 400
dont Conseil territorial	2 900 000

Source : Conseil territorial

<sup>1</sup> Pour comparaison, les dépenses au titre du précédent plan 2000-2006 étaient estimées à 30 millions d'euros (16 millions Etat, 14 millions Collectivité).

## Volets du Contrat de développement 2007-2013



En outre, après plusieurs mois de concertation menée avec les élus, les acteurs économiques, sociaux et associatifs, la Collectivité territoriale a finalisé en décembre 2009 un schéma de développement stratégique sur la période 2010-2030.

Elaboré à partir d'un diagnostic du territoire, ce document permet d'appréhender les grands enjeux de développement pour les vingt prochaines années dans des domaines aussi essentiels que le développement économique, la formation et l'emploi, le désenclavement, l'aménagement durable, le cadre de vie,...

A fin 2008, soit environ 19 mois après sa signature, l'état d'avancement du Contrat de développement, pour la partie supportée par le budget territorial, se présentait comme suit.

### CDECT 2007-2013

Projets par volets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2008	Crédits versés au 31/12/2008		Ecart / prévu	
			en % des crédits			
			en euros	en euros		
<b>1) Consolidation des équipements</b>	<b>12 250 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>26,9%</b>	<b>2 871 147</b>	<b>23,4%</b>	<b>-428 853</b>
<i>Infrastructures des ports de Saint-Pierre et de Miquelon</i>		1 160 000	9,5%	1 710 000	14,0%	550 000
<i>Protection du littoral de Miquelon-Langlade</i>		700 000	5,7%	693 334	5,7%	-6 666
<i>Gestion des déchets</i>		1 600 000	13,1%	467 813	3,8%	-1 132 187
<b>2) Diversification économique</b>	<b>4 245 000</b>	<b>1 118 500</b>	<b>26,3%</b>	<b>1 069 556</b>	<b>25,2%</b>	<b>-48 944</b>
<i>Appui au développement de l'aquaculture</i>		900 000	21,2%	900 000	21,2%	0
<i>Agriculture - Soutien, mise aux normes et développement</i>		152 500	3,6%	152 896	3,6%	396
<i>Tourisme</i>		60 000	1,4%	16 660	0,4%	-43 340
<b>3) Appui au développement de l'archipel</b>	<b>1 695 000</b>	<b>495 000</b>	<b>29,2%</b>	<b>431 944</b>	<b>25,5%</b>	<b>-63 056</b>
<i>Formation professionnelle</i>		420 000	24,8%	420 000	24,8%	0
<i>Structuration d'une ingénierie territoriale</i>		15 000	0,9%	0	0,0%	-15 000
<i>Développement de la coopération régionale</i>		60 000	3,5%	11 944	0,7%	-48 056
<b>4) Amélioration des conditions de vie</b>	<b>2 900 000</b>	<b>168 000</b>	<b>5,8%</b>	<b>200 000</b>	<b>6,9%</b>	<b>32 000</b>
<i>Activités sportives</i>		0	0,0%	0	0,0%	0
<i>Valorisation patrimoine, faune et flore</i>		25 000	0,9%	0	0,0%	-25 000
<i>Pollitique énergétique</i>		0	0,0%	0	0,0%	0
<i>Voirie de Saint-Pierre</i>		143 000	4,9%	200 000	6,9%	57 000
<b>Total</b>	<b>21 090 000</b>	<b>5 081 500</b>	<b>24,1%</b>	<b>4 572 647</b>	<b>21,7%</b>	<b>-508 853</b>

Source : Conseil territorial

Le Contrat de développement était globalement engagé à hauteur de 24 %. Le taux d'engagement atteignait 29 % pour le volet « Consolidation des équipements », 27 % pour le volet « Appui au développement de l'archipel », 26 % pour le volet « Diversification économique » et 6 % pour le volet « Amélioration des conditions de vie ».

## 1.2 LES AIDES EUROPEENNES

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays jouissant d'une relation spéciale avec un des Etats membres de la Communauté européenne à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre Etats-membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux Etats ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté européenne et les PTOM est régi par :

- le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique et les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice ;
- la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Ils peuvent par ailleurs bénéficier des concours de la Banque européenne d'investissement (BEI) et participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tels que l'éducation. Ils ne sont en revanche pas éligibles aux fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ cinq ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat. Le programme actuellement en cours (10<sup>e</sup> FED, 2008-2013) est celui relatif à l'accord de Cotonou signé à Bruxelles le 17 juillet 2006. Son enveloppe globale s'élève à plus de 22 milliards d'euros.

Deux orientations prioritaires ont été arrêtées pour Saint-Pierre-et-Miquelon :

- la création de conditions favorables au développement des activités, l'objectif étant la mise à niveau des infrastructures indispensables à l'ouverture de l'archipel sur son environnement régional et à son désenclavement. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont principalement concernées ;

– la garantie du caractère durable du développement avec l'ambition de préserver les ressources naturelles et la qualité de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité touristique de l'archipel.

Le DOCUP 2005-2008 concentre les aides européennes sur les secteurs des transports, de l'eau et de l'environnement. La convention de financement a été signée en juin 2006 pour une période d'exécution s'étalant de 2006 à 2009. Entre 2006 et 2008, environ 14,5 millions d'euros ont ainsi été alloués au budget de la collectivité. Les opérations les plus importantes ayant bénéficié du 9<sup>e</sup> FED sont les suivantes :

- réfection des quais,
- piste de Miquelon,
- réseau de voirie,
- barrage du Goéland,
- gestion des déchets,
- gestion des espaces naturels.

En outre, le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, une demande de dérogation aux règles d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les produits concernés sont, entre autres, les filets de merlu, l'églefin, le lieu noir, la plie, la sole, le cabillaud, les filets de morue salée, la morue salée entière et la chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud.

## 2. Le système fiscal

---

### 2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

### 2.2 LES REFORMES FISCALES

La période 2007-2008 a fait l'objet de réformes fiscales structurelles visant pour l'essentiel à :

- moderniser la fiscalité locale et l'adapter aux évolutions de la société,
- améliorer les procédures de contrôle en assurant l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt,
- simplifier les obligations déclaratives des usagers,

– accroître les ressources de la Collectivité dans le cadre du protocole de restructuration financière et de redressement budgétaire signé avec l'Etat.

Les plus significatives concernent la taxation de l'épargne (2007), l'attribution de la demi-part supplémentaire pour enfant à charge (2007), la mise en place d'un régime micro d'imposition des PME (2008) et la revalorisation de 2 % du barème progressif de l'impôt sur le revenu (2008).

En 2009, plusieurs délibérations portant sur la fiscalité ont été adoptées. Celles-ci concernant principalement la mise en place d'un régime micro foncier d'imposition, la télédéclaration des revenus, des mesures d'encouragement de l'épargne retraite, l'introduction du PACS ainsi que la modification du barème d'imposition.

### 3. Les finances publiques locales

#### Situation des finances publiques locales

	Saint-Pierre-et-Miquelon			Var. 2009/2004
	2004	2008	2009	
<b>Collectivité territoriale</b>				
Epargne brute (millions d'euros)	2,4	4,8	5,6	133%
Poids des investissements (euros/habitant)	1 294	1 716	2 207	71%
Capacité de désendettement (années)	8,6	3,2	3,5	-59%
<b>Commune de Saint-Pierre</b>				
Epargne brute (millions d'euros)	0,51	0,95	1,18	132%
Poids des investissements (euros/habitant)	321	124	159	-50%
Capacité de désendettement (années)	17,1	2,7	2,2	-87%
<b>Commune de Miquelon</b>				
Epargne brute (millions d'euros)	-0,04	0,08	nd	-
Poids des investissements (euros/habitant)	850	166	nd	-
Capacité de désendettement (années)	-	1,9	nd	-

Source : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon, DGCL-DESL, INSEE,

Comptes administratifs, BDCL

Epargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette / population

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

Le redressement des finances de la Collectivité territoriale s'est poursuivi en 2009. L'épargne brute dégagée s'établit ainsi à 5,6 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2008. Après la baisse significative observée sur la période 2004-2008, la capacité de désendettement est restée relativement stable au titre de l'exercice 2009.

Les dépenses de fonctionnement par habitant affichent une progression de près de 700 euros sur la période 2004-2009 sous le double effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (de l'ordre de 18 %) et de la baisse de la population. L'année 2009 se caractérise par une progression sensible des dépenses d'investissement résultant notamment de l'augmentation des subventions d'équipement versées.

Entre 2004 et 2009, les comptes de la commune de Saint-Pierre traduisent également une amélioration de l'épargne brute. En 2009, celle-ci s'établit à 1,2 million d'euros (+ 24 %). La capacité de désendettement s'est donc fortement réduite au cours de la même période. L'exercice 2009 est marqué par une progression du poids des investissements et une orientation à la baisse des dépenses de fonctionnement par habitant.

La situation de la commune de Miquelon est caractérisée par une augmentation des dépenses de fonctionnement par habitant (+ 14,6 % entre 2004 et 2008) et un net recul des dépenses d'investissement par habitant (- 73 %).

Dépenses par habitant	en euros			
	2004*	Saint-Pierre-et-Miquelon		France 2008
		2008*	2009**	
<b>Région / Collectivité territoriale</b>				
Fonctionnement	3 103,2	3 657,1	3 783,7	236,0
Investissement	1 757,4	2 057,1	2 574,5	170,2
<b>Commune de Saint-Pierre</b>				
Fonctionnement	1 498,8	1 375,9	1 205,5	-
Investissement	400,5	228,7	256,9	-
<b>Commune de Miquelon</b>				
Fonctionnement	2 507,2	2 873,4	ND	-
Investissement	902,6	243,5	ND	-
<b>Secteur communal</b>				
Fonctionnement	4 005,9	4 249,3	ND	1 183,0
Investissement	1 303,1	472,2	ND	600,1

Source : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon, INSEE,

Comptes administratifs, BDCL

\* Recensement 1999

\*\* Recensement 2006



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. Les principales activités de l'archipel sont représentées par les services administrés, le bâtiment et les travaux publics et le commerce, qui concentrent à eux seuls 67 % de la création de valeur. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 3 % de la population active. Sinistré depuis le moratoire de 1992, le secteur de la pêche ne représente que 1,5 % de la valeur ajoutée totale. La seule industrie présente sur le territoire, celle de la transformation des produits de la pêche, reste marginale (moins de 1 % de la valeur ajoutée totale).

L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant plus du quart des entreprises recensées.

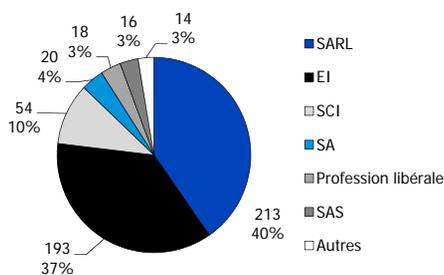
### LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 528 entreprises en 2009 principalement réparties entre SARL (40 %), entreprises individuelles (37 %) et sociétés civiles immobilières (10 %).

Par ailleurs, 6 secteurs dominent l'activité représentant à eux seuls 82 % des entreprises. Le plus important est celui des commerces (23 %), suivi des services aux entreprises (15 %) et de la construction (12 %).

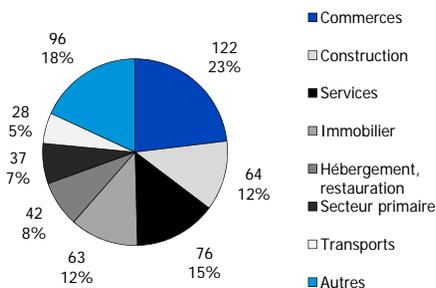
On recense un nombre important d'entreprises artisanales : 149 en 2009, soit 28,2 % de l'ensemble des entreprises.

Répartition par forme juridique en 2009



Source : CACIMA

Répartition par secteur d'activité en 2009



Source : CACIMA

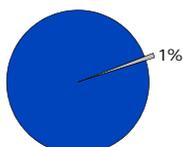
## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

### Poids du secteur dans...

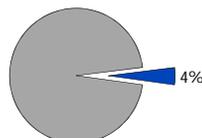
#### ...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



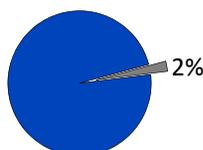
#### ...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



#### ...la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



## 1. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage ne sont guère favorisés par les conditions climatiques rigoureuses et les sols tourbeux et argileux peu fertiles. La saison des cultures extérieures est limitée à quelques semaines par an. Les activités agricoles sont longtemps restées orientées vers l'autoconsommation. Quelques tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue. Depuis 2005, le secteur enregistre un certain essor avec 10 exploitations professionnelles en 2009 (9 en 2008), qui assurent près de l'ensemble de la production et emploient 27 personnes, et 3 exploitations secondaires<sup>1</sup>.

### 1.1 L'AGRICULTURE

La surface des productions maraîchères se répartit en deux catégories : (i) sous serres et (ii) en plein champ. Les surfaces sous serres s'agrandissent avec respectivement 2 302 m<sup>2</sup> de serres chaudes et 768 m<sup>2</sup> de serres froides. Les surfaces de plein champ progressent de 0,7 hectare (après + 2,9 ha en 2008) pour s'établir à 6,2 hectares.

Une vingtaine de produits agricoles sont exploités dans l'archipel. La pomme de terre est devenue en deux années la production maraîchère directement consommable la plus importante de l'archipel, avec plus de 19,6 tonnes récoltées (+ 30,8 % en un an). Viennent

<sup>1</sup> La gestion des exploitations dites secondaires est assurée par des personnes retraitées.

ensuite les tomates avec près de 6,2 tonnes (+ 17 %), les fraises (2,2 tonnes), les carottes (1,56 tonne) et les courgettes (1,01 tonne). Les salades sont en net repli (- 34,9 %), passant de 26 870 unités en 2008 à 17 500 en 2009, en raison des mauvaises conditions climatiques et phytosanitaires chez l'un des principaux producteurs spécialisé en culture hydroponique de salades. Une partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à des produits n'entrant pas dans le marché local de l'alimentation, notamment les plants de fleurs (19 650 unités) et de légumes (33 770 unités). Ces plants font l'objet d'une utilisation domestique.

Les productions secondaires sont bien diversifiées (radis, ciboulette, concombre, céleri, brocoli, ...). A l'abri de toute difficulté de commercialisation – ces produits étant recherchés par les consommateurs et les restaurateurs locaux –, ces productions demeurent toutefois marginales, victimes également des aléas climatiques.

## 1.2 L'ELEVAGE

En 2009, la production animale de l'archipel compte sept exploitations (soit trois de plus qu'en 2008) réparties en quatre spécialités : la volaille, les ovins, les bovins et les porcins.

L'élevage de poulets de chair a reculé de 11,2 % par rapport à 2008, avec près de 39 200 têtes abattues. Il est assuré en grande majorité par la « Société Saint-Pierraise d'Elevage » qui assure également l'intégralité de la production d'œufs (7 432 pondeuses pour 764 500 unités, soit + 5,7 % sur un an).

L'élevage de canards (gras et à rôti) – intégralement assuré par la SARL « Ferme de l'Ouest » – s'inscrit en forte hausse de 20,1 % sur un an, avec près de 1 741 unités. L'atelier de transformation de cette unité permet de valoriser toute la production en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes,...).

La production ovine-viande est intégralement assurée par les « Productions de l'Isthme », cette dernière préférant orienter son activité sur les produits à forte valeur ajoutée, dont le « savoir-faire » est davantage rémunérateur et qui sont moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Cette production s'inscrit en forte baisse en 2009 avec 113 têtes abattues contre 224 en 2008. Enfin, deux nouvelles exploitations spécialisées dans la transformation fromagère ont vu le jour en 2009, l'une élevant des ovins, l'autre des caprins.

L'élevage bovin demeure une activité marginale (15 têtes abattues en 2009). Une exploitation porcine est installée à Miquelon depuis 2008 (40 bêtes annuelles).

Parmi les productions secondaires, l'élevage de faisans se développe également notamment à Miquelon (650 pintades, 440 dindes et 859 faisans pour la Fédération des chasseurs). Ces productions ont toutes progressé à l'exception des pintades.

## 1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

A fin décembre 2009, 564 685 euros d'aides ont été octroyés. Celles-ci sont réparties entre les productions horticoles et maraîchères (15,4 %) et les productions animales (84,6 %).

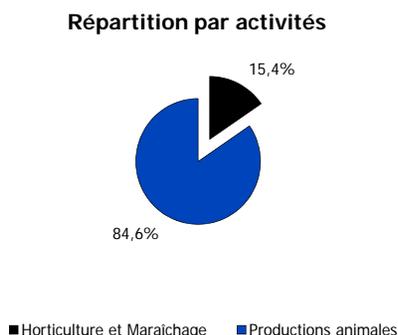
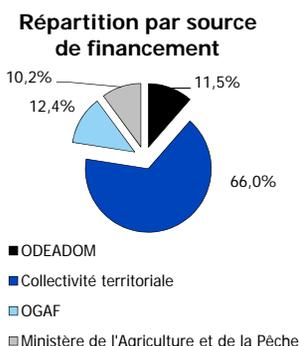
Les versements au titre du programme sectoriel agricole 2009 sont ventilés de la façon suivante :

– 64 793 euros, via l'ODEADOM, destinés à financer treize opérations visant à améliorer la structure des exploitations et leur compétitivité (extension, accroissement de la valeur ajoutée), à renforcer l'appui technique et la formation (animation du secteur agricole, études et recherches) et à préparer l'avenir (facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation) ;

– 372 576 euros pour la Collectivité territoriale. Cette contribution permet de cofinancer onze actions (extension des exploitations, facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation, études et recherches, etc.) ;

– 69 844 euros pour les secteurs agricole et halieutique, dans le cadre de l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) – outil d'aménagement et de développement utilisé pour les zones agricoles en difficulté. A ce titre, sept actions agricoles ont été identifiées (animation du secteur agricole, extension des exploitations ou encore maintien du potentiel agronomique des sols) ;

– 57 472 euros via le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.



## 2. La pêche

En 1977, la croissance considérable de la pêche a conduit les Nations Unies à autoriser les Etats riverains à créer des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles. Le Canada décide alors d'étendre sa zone maritime nationale. Il y réglemente les conditions de pêche applicables aux armements, y compris pour les bateaux étrangers. Malgré l'enclavement de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la ZEE canadienne, la France a répondu à cette décision en instituant à son tour une ZEE autour de l'archipel, alors que le Canada ne reconnaissait à la France que la zone des 12 milles, correspondant aux eaux territoriales. Les deux zones exclusives, décidées unilatéralement, se chevauchaient sur une surface considérable.

En 1988, après plusieurs années d'hésitation et dans un contexte de pénurie de la ressource, il fut décidé que le litige sur la délimitation des zones serait tranché par un tribunal d'arbitrage. Le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New York réduisit considérablement la ZEE française, à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La même année, le Canada décida d'un moratoire interdisant toute pêche à la morue dans la région, pour une période minimale de cinq ans, pour éviter un risque réel d'épuisement de la ressource halieutique.

D'importantes négociations ont finalement abouti, en 1994, à un accord bilatéral, paraphé à Ottawa le 10 novembre et signé à Paris le 2 décembre. Les clefs de répartition des différents totaux autorisés de captures (TAC) sont ainsi fixées entre l'archipel et le Canada, pour une période de dix ans, mais uniquement à compter de la fin du moratoire. La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

## 2.1 LA REGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

### 2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année des totaux autorisés de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies. Ainsi, le TAC de morue a été fixé à 11 500 tonnes en 2009 (contre 13 000 en 2008), 1 794 tonnes revenant à Saint-Pierre-et-Miquelon dont 1 255 tonnes réservées à des navires canadiens affrétés par des sociétés de transformation de l'archipel (pêche industrielle), le reste (539 tonnes) étant destiné aux navires français de la pêche artisanale.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS							en tonnes
	1999	2000	2001	2006	2007	2008	2009
Morue	5 616	3 120	2 340	2 158*	2 210*	2 028	1 794

Source : Affaires Maritimes

Campagne de pêche du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante

\*Dont 130 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

\*Dont 132 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

En outre, l'archipel bénéficie de quotas de sébaste (306 tonnes), d'encornet (442 tonnes), de plie grise (73 tonnes) et de pétoncle (1 155 tonnes). Un certain tonnage de prises dites « accessoires » est également autorisé sur des espèces déterminées telles le merlu, l'hanon, la plie américaine et le requin.

### 2.1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui régit les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

Pour la saison 2009-2010, l'archipel disposait de quotas sur la crevette (334 tonnes dans la zone géographique dite 3L et 100 jours de pêche dans la zone 3M), sur le sébaste (69 tonnes dans la zone dite 3M) ainsi que sur le flétan du Groenland (194 tonnes dans les zones 3L, 3M, 3N et 3O). A cela s'ajoutent 340 tonnes de limande, 453 tonnes d'encornet, 500 tonnes de merluche blanche et 500 tonnes de raie.

### 2.1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays-membres. La France fait partie de la CICTA au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 7 novembre 1968. En 2009, ont été attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon 300 tonnes de germon, 17 tonnes de thon rouge et 91 tonnes d'espadon.

### 2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du Préfet. La saison s'étend d'avril à juillet. Le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixé à 286 tonnes pour l'année 2009.

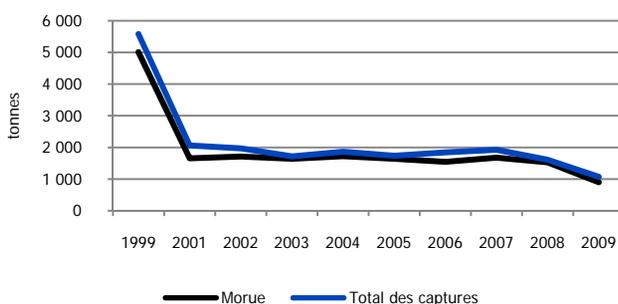
Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C'est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe ou du homard. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource.

## 2.2 L'ACTIVITE EN 2009

### 2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

Les captures de la pêche industrielle sont en net recul, passant de 1 610 tonnes en 2008 à 1 072 tonnes en 2009, une partie importante des quotas reste à l'eau. Ces résultats reflètent l'évolution des prises de morue (- 629 tonnes sur un an) qui représentent près de 85 % des prises totales de la pêche industrielle. Cette évolution s'explique par les faibles volumes débarqués par le Cape Fortune, le navire canadien affrété par la société SPM Seafood International.

Evolution des captures de la pêche industrielle



63 % du quota de morue de la zone 3PS réservé à la pêche industrielle a été pêché. Les quotas des autres espèces de cette même zone n'ont guère été exploités. En effet, les captures n'atteignent que 91,3 tonnes (pour un total de 1 976 tonnes autorisées en 2009) : 15,5 tonnes de sébaste ont été pêchées, ainsi que 2,2 tonnes d'encornet et 20,8 tonnes de plie grise.

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités soit sous pavillon français soit sous affrètement. Les prises de la campagne 2009-2010 se chiffrent à 816,3 tonnes, laissant 1 162,7 tonnes à l'eau. Les principales espèces qui ont été pêchées sont la limande, le flétan noir et les crevettes.

La société Propêche a acquis un navire de 30 mètres, l'Atlantic Odyssee destiné à exploiter les quotas de thonidés alloués dans le cadre de la CICTA. Les principales espèces ciblées sont le thon rouge et l'espadon dont les prises en 2009 s'élevaient respectivement à 2,1 tonnes (12 % du quota) et 19 tonnes (21 % du quota).

## 2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale					en tonnes
	2006	2007	2008	2009	<i>Variations 2009/2008</i>
Morue	629	521	468	542	15,8%
Lompe	301	23	0	0	
Crabe des neiges	191	153	137	169	23,2%
Autres	291	996	1 336	1 050	-21,4%
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>1 693</b>	<b>1 941</b>	<b>1 761</b>	<b>-9,3%</b>

Source : Service des affaires maritimes

Dates de campagnes : du 01.04 au 31.03 de l'année suivante

La saison de pêche artisanale a, dans un premier temps, été fortement pénalisée par la fermeture de la principale usine de transformation du poisson, SPM Seafood International, pour des travaux de réfection. Cette fermeture de plusieurs mois s'est traduite par une réduction significative des débouchés pour les pêcheurs. Ainsi, le cumul des captures des deuxième et troisième trimestres 2009 étaient en retrait de 47,2 % par rapport à la même période en 2008 (- 37,7 % pour les prises de morue). Les résultats de la pêche à la morue se sont nettement améliorés en fin de saison portant le total des prises à 542 tonnes, en progression de 15,8 % sur un an. Contrairement à la saison précédente, l'intégralité du quota de morue a pu être pêchée grâce à une gestion plus fine des quotas et à l'allongement de la saison permise par l'acquisition d'un bateau de 35 mètres adapté aux conditions hivernales de mer. Toutefois, au total, l'activité de la pêche artisanale reste en retrait, le total des captures de la saison (1 760 tonnes) a diminué de 9,2 % par rapport à la saison 2008. Les prises de poissons plats (raie et limande) sont retombées à 769 tonnes, soit leur niveau de 2007, contre 1 136 tonnes en 2008. En effet, l'année 2008 avait été marquée par une intensification de la pêche des

poissons plats des stocks locaux dont la gestion relève de la seule compétence de la France. Les prises de crabe des neiges ont augmenté de 23,2 %, après une baisse de 10,5 % en 2008, mais demeurent inférieures au quota.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homard, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

### 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en renforçant en 1995 les mesures d'aides économiques et sociales au secteur qui avaient été instituées en 1984.

#### MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

##### ● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

##### ● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite de mise en service des armements plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum, appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une aide sur la valeur des carburants consommés au cours de chaque campagne.

##### ● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

## 2.3 L'AQUACULTURE

L'aquaculture constitue une initiative pour palier à la réduction de l'activité de la pêche. Dans la province voisine de Terre-Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue. Dans l'archipel, deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Ces deux activités connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Le projet de grossissement de morue, initié en 2002 par la société Aquafutur, a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'Etat et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages et à les nourrir de petits poissons<sup>1</sup> jusqu'à ce qu'elles atteignent au maximum 4 kg et puissent être commercialisées. Il est difficile de pêcher des poissons répondant aux critères de sélection (poids, etc.) définis par l'opérateur.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise Exploitation Des Coquilles (EDC SARL). L'élevage consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Cette activité bénéficie du soutien des pouvoirs publics bien que la commercialisation sur une grande échelle de la « Royale de Miquelon » ne soit toujours pas effective. L'exploitant fait face à d'importantes difficultés techniques et à un taux de mortalité très élevé des naissains.

---

<sup>1</sup> Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

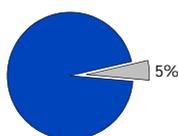
## Section 3

# L'industrie et l'artisanat

Poids du secteur dans...

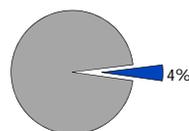
...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



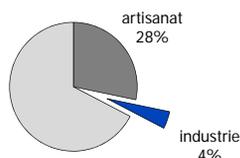
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



## 1. L'industrie de transformation des produits de la pêche

### 1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon compte trois usines de transformation des produits de la pêche.

L'année 2009 a été marquée par la reprise, dans le cadre d'une procédure judiciaire, de l'entreprise Interpêche par la société canadienne Louisbourg Seafood. Le Conseil territorial est propriétaire des infrastructures de l'usine, tandis que Louisbourg Seafood détient la société d'exploitation et loue l'ensemble de l'outil de production. Quelque 45 emplois sur 60 ont été maintenus. L'usine de SPM Seafood International (anciennement Interpêche), implantée à Saint-Pierre, transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle, dans le cadre de l'accord de 1994. Il s'agit principalement de la morue, du sébaste, du flétan et de la plie. Les quotas alloués à la pêche industrielle ne lui permettent de fonctionner que quatre à cinq mois par an à plein régime (début novembre-fin mars) ; le traitement d'une partie des prises de la pêche artisanale se fait de la mi-juin à fin octobre, soit cinq mois d'activité partielle. Hors saison, l'activité se limite à l'entretien des équipements. Pourtant, l'usine avait été conçue pour accueillir plus de 25 000 tonnes par an. Elle tourne à moins d'un cinquième de sa capacité de production annuelle. L'usine a été fermée de fin juillet à fin novembre 2009 pour réaliser des travaux de rénovation du système de réfrigération à l'ammoniaque et de mise aux normes européennes.

La Société Nouvelle des Pêches de Miquelon (SNPM), opérationnelle depuis 1996, est installée à Miquelon. Elle est spécialisée dans la production de morue salée. Toutefois, s'étant substituée à l'usine de Saint-Pierre durant sa fermeture prolongée, elle a étendu son activité à d'autres espèces en 2009.

La société Les Nouvelles Pêcheries, installée à Saint-Pierre, a été créée en 1996 pour traiter le crabe des neiges. Ce crustacé constitue la principale ressource de l'usine mais l'activité porte aussi sur le lompe ou le bulot. L'entreprise conditionne également les quotas de pêche de thonidés issus de la CICTA.

Les Pêcheries Paturel, structure artisanale de conditionnement des produits de la mer, emploient quatre salariés à l'année et un saisonnier sur huit mois. Son activité est tournée vers le conditionnement en frais de poisson, crabe et œufs de lompe, fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.). Ces produits, dont la qualité est appréciée localement, font l'objet d'exportations vers la métropole.

Depuis 2005, les opérateurs économiques locaux sont amenés à traiter dans leur usine de transformation des produits pêchés par des artisans d'autres pays. Le développement de telles initiatives semble indispensable au maintien du tissu industriel local.

Le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 et pour une durée de six ans, une demande de dérogation aux règles du pays d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon, au profit de l'ensemble des industries de transformation de l'archipel. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports supplémentaires de matières premières en provenance du Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché communautaire européen.

## 1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

La taille du marché local est restreinte ; les débouchés sont limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente quelques dizaines de tonnes de produits finis.

La production des unités de transformation est essentiellement commercialisée sur les marchés européens (66 % en 2009). Le marché nord-américain constitue également un débouché important dans la mesure où l'intégralité de la production de crabe des neiges est vendue sur le Sea Food Market de Boston.

Les exportations réelles de produits de la pêche ont fléchi de 25,9 % par rapport à 2008. Les mouvements d'entrepôts ont diminué de 38,4 %. Les prises du *Cape Fortune*, navire canadien, sont ainsi considérées comme des produits semi finis importés. Le volume total exporté s'effrite avec 1 113 tonnes en 2009 contre 1 693 tonnes en 2008.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement). Les opérateurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des artisans en provenance d'autres pays.

## Exportations des produits de la pêche

	2007	2008	2009	en tonnes <i>Variations</i> <i>2009/2008</i>
<b>Exportations (a)</b>	<b>1186</b>	<b>961</b>	<b>712</b>	<b>-25,9%</b>
<i>Union européenne</i>	<b>939</b>	<b>767</b>	<b>470</b>	<b>-38,8%</b>
Poisson frais ou congelé	764	664	442	-33,4%
Morue salée	127	95	23	-75,8%
<b>Autres pays</b>	<b>247</b>	<b>194</b>	<b>242</b>	<b>24,8%</b>
Poisson frais ou congelé	96	72	105	46,3%
Crabe des neiges	102	78	113	44,3%
Morue salée	49	0	24	
Autres	0	44	0	-100,0%
<b>Mouvements des entrepôts (b)</b>	<b>516</b>	<b>651</b>	<b>401</b>	<b>-38,4%</b>
<b>Total (a) + (b)</b>	<b>1 702</b>	<b>1 612</b>	<b>1 113</b>	<b>-31,0%</b>

Source : Service des douanes

### 1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

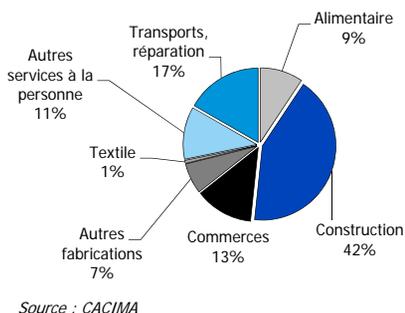
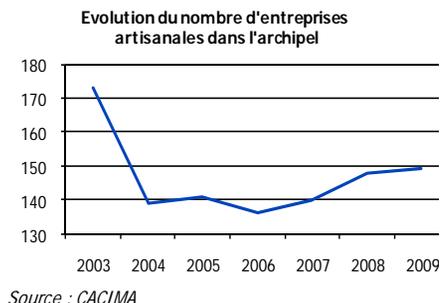
Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

## 2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. La qualité d'artisan est reconnue de droit, par le président de la chambre de métiers compétente (CACIMA), aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles délivré par le ministre de l'Education nationale, d'un titre homologué d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe ou d'une immatriculation dans le métier d'une durée de six années au moins. De ce fait, nul ne peut se prévaloir de la qualité d'artisan sans avoir satisfait aux obligations prévues au présent titre.

Les personnes physiques ou morales, qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat, doivent être immatriculées au Répertoire des métiers. Le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat. L'artisanat recouvre un grand nombre d'activités, allant des métiers de l'alimentation et du bâtiment à ceux de la fabrication et des services aux entreprises.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'entreprises artisanales – inscrites au Répertoire des métiers – s'élevait à 149 unités, en hausse d'une unité sur l'année, soit 28 % de l'ensemble des entreprises recensées. La répartition des artisans par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (42 %). Viennent ensuite les secteurs du transport, de la réparation et des services (17 %), suivis par le secteur du commerce (13 %). Le secteur de l'alimentaire diminue de 9 %, après un rebond en 2008 (10 % contre 17 % en 2006). Enfin, les autres services à la personne restent stables, le secteur comptant 17 entités soit 11 % des entreprises artisanales.



## • Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée de la prise en charge, par la Collectivité, d'une part (5 points du taux du prêt) des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

## Section 4

# L'énergie

### 1. La production électrique

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille. En 2009, 44 920 MWh ont été délivrés aux réseaux, dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon. L'énergie livrée aux réseaux affiche une progression de 1,2 % sur un an, les consommations en basse tension et moyenne tension sont en hausse respectivement de 11,8 % et de 3,7 %. La consommation totale d'énergie électrique (46 584 MWh) a augmenté de 9,9 %. Les variations de la consommation d'une année sur l'autre s'expliquent en partie par l'arrivée précoce ou tardive de l'hiver ou par une période de froid plus longue qu'à l'accoutumée, la consommation d'électricité étant fortement saisonnalisée. Le nombre d'abonnés (basse tension) s'élève à 3 706 en 2009 contre 3 674 en 2008.

La quantité d'électricité livrée aux industries branchées sur le réseau moyenne tension s'inscrit en baisse de 8,2 % sur un an, reflétant l'arrêt prolongé de l'activité de l'usine de transformation de poisson de Saint-Pierre.

Les éoliennes de Miquelon, opérationnelles depuis 2000, ont permis de produire 808,0 MWh contre 853,3 MWh en 2008 et 1 559 MWh en 2007. Cette production représente 2 % de l'énergie totale livrée au réseau.

#### Production et consommation d'électricité

en milliers de MWh

	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Energie livrée aux réseaux</b>					
Saint-Pierre	36 074	38 230	38 178	38 811	1,7%
Miquelon	5 775	6 063	6 211	6 109	-1,6%
<b>Total</b>	<b>41 849</b>	<b>44 293</b>	<b>44 389</b>	<b>44 920</b>	<b>1,2%</b>
<b>Consommation</b>					
Basse tension	29 381	35 805	32 484	36 306	11,8%
Moyenne tension	9 492	10 923	9 916	10 278	3,7%
<b>Total</b>	<b>38 873</b>	<b>46 728</b>	<b>42 400</b>	<b>46 584</b>	<b>9,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>					
Basse tension	3 679	3 682	3 674	3 706	0,9%
Moyenne tension	30	30	30	30	0,0%
<b>Total</b>	<b>3 709</b>	<b>3 712</b>	<b>3 704</b>	<b>3 736</b>	<b>0,9%</b>

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

## 2. Les énergies renouvelables

---

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. La production d'énergie électrique de l'île est assurée par une centrale EDF de sept groupes électrogènes (un de 800 kWh, deux de 1 200 kWh et quatre de 500 kWh) et par une centrale éolienne appartenant à Eole Miquelon SARL (filiale à 100 % de la SA Aéro watt). Toutefois, la production éolienne livrée au réseau est marginale (2% du total livré au réseau en 2009). En effet, l'exploitation des éoliennes n'est possible que lorsque la force du vent se situe entre 7 m/s et 25 m/s. En outre, il existe d'importantes contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite.

Le bilan énergétique de l'archipel est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen selon lesquels la part des énergies renouvelables devrait représenter 21 % de la production en 2010. Actuellement, les énergies renouvelables ne représentent que 2 % de la production électrique de l'archipel (contre 3,5 % en 2007).

## 3. Les hydrocarbures

---

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel proviennent principalement des groupes électrogènes et des particuliers (consommation des véhicules et chauffage au fioul des logements). En 1999, près de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul contre 0,7 % d'un chauffage électrique (recensement INSEE 1999).

Aucune activité de raffinage n'est recensée dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré par voie maritime par des sociétés nord-américaines. En 2009, les importations de produits pétroliers ont représenté 22 115 tonnes, en retrait de 16% sur un an. Chaque île assure son propre stockage. Suite au rachat de la société Speg Oil, l'entreprise Louis Hardy SAS assure l'intégralité de la distribution.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Ainsi, par arrêté préfectoral n° 83 du 20/02/2008, le prix du litre de fioul domestique était fixé à 0,64 €. Par arrêté préfectoral n°38 du 30 janvier 2009, il est passé à 0,48 €.

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	07-nov-07	21-fev-08	20-avr-08	25-nov-08	19-dec-08	30-janv-09
Fioul domestique livré	0,59 €	0,64 €	0,73 €	0,68 €	0,53 €	0,48 €
Gazole livré	0,62 €	0,76 €	0,85 €	0,76 €	0,61 €	0,56 €
Gazole pris à la pompe	0,67 €	0,81 €	0,90 €	0,81 €	0,66 €	0,61 €
Essence ordinaire	1,10 €	1,10 €	1,17 €	1,17 €	1,07 €	0,99 €
Essence extra	1,13 €	1,13 €	1,20 €	1,20 €	1,10 €	1,02 €

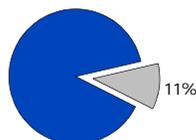
## Section 5

# La construction et les travaux publics

### Poids du secteur dans...

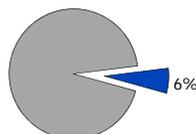
#### ...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



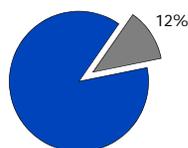
#### ...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



#### ...la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (11 %), après les services administrés (39 %) et le commerce (14 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), ce secteur occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année résultant des conditions climatiques hivernales. D'après le recensement de l'INSEE (2006), le secteur du BTP emploie près de 6 % de la population active. Il est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

## 1. La construction

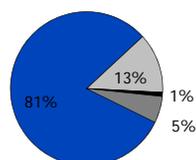
### 1.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

En 2006, le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 517 résidences principales (+ 4,2 % par rapport à 1999), 419 résidences secondaires (- 5,4 %) et 173 logements vacants (qui ont plus que doublé depuis le recensement de 1999).

90 % des résidences principales de l'archipel sont situées à Saint-Pierre (2 259 contre 258 à Miquelon).

L'habitat individuel est prédominant : 84 % des résidences principales sont des maisons, d'une surface en moyenne plus élevée qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement contre 4,0 en France métropolitaine en 2006. Le taux d'insalubrité est quasiment nul.

#### Mode d'occupation des logements en 2006



■ Résidences principales    □ Résidences secondaires  
■ Logements occasionnels    ■ Logements vacants

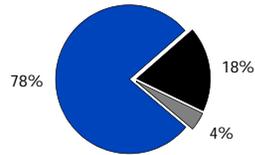
Source : INSEE

## LES SPECIFICITES DU MARCHE IMMOBILIER

### ● Un marché de propriétaires

La plupart des habitants de l'archipel (78 %) sont propriétaires de leur résidence principale. L'auto-construction représente près de 30 % des travaux, rendant ainsi les mises en chantier moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation.

Statut d'occupation des logements en 2006



■ Propriétaire ■ Locataire ou sous-locataire ■ Logé gratuitement

### ● Détente du marché immobilier

La période courant de 1970 à la fin des années 1990 a été caractérisée par une décohabitation importante. L'augmentation significative du nombre de ménages, mécaniquement liée à la réduction de leur taille, s'est traduite par une demande de logement supérieure à l'offre. La demande de logements d'une surface plus élevée, cumulée à la cherté relative du parc ancien, a favorisé l'extension de la zone urbaine, avec notamment la construction de lotissements périphériques.

Aujourd'hui, le mouvement de décohabitation ayant atteint ses limites et la population évoluant à la baisse, le rapport entre l'offre et la demande s'est inversé. L'archipel ne connaît pas de pression foncière, comme en attestent les progressions du ratio du nombre de résidences principales par habitant et du nombre de logements vacants.

## LA POLITIQUE DU LOGEMENT

### ● Les aides à la pierre

Les aides publiques sont principalement de deux types. D'une part, les aides à caractère social visent à aider les personnes à faibles ressources à entretenir leurs habitations ; elles permettent notamment de maintenir les personnes âgées chez elles et de lutter contre la détérioration du centre ville dont le parc est assez ancien. D'autre part, les aides à caractère patrimonial, sans condition de ressources, encouragent la restauration de l'habitat traditionnel comme les revêtements de façades en bois (le bardautage). Le versement d'une prime à la construction, dont le montant dépend de la situation du bénéficiaire (surface du logement et niveau des ressources), est également prévu pour les habitations à usage principal.

### ● Le logement social

L'archipel dénombre 53 logements sociaux à fin 2008 contre 29 à fin 1998. 38 sont à la charge du Conseil territorial, 15 appartiennent à la mairie de Saint-Pierre. Les occupants des logements sociaux de la mairie ont un revenu mensuel compris entre 630 et 1 675 euros. La mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et 15 logements pour jeunes, dont les plafonds de revenus sont respectivement de 1 260 euros et 2 500 euros.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. En effet, le panel de locataires est hétéroclite. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé.

## 1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est notamment de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus (acquisition, construction, rénovation de maisons à usage d'habitation principale ou secondaire).

Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier, suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel par le décret n° 95-331 du 27 mars 1995.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>1</sup> sont les deux établissements à proposer ce produit. En 2009, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,275 millions d'euros (+ 3,0 % sur un an), soit 1,5 % du total des actifs financiers des ménages.

En 2009, le financement de l'habitat est assuré à 99 % par les établissements de crédit locaux. L'encours global a augmenté de 5,1 %, au profit essentiellement des banques locales (+ 5,9 %).

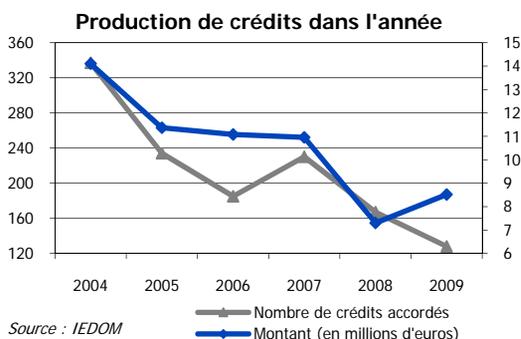
### Encours du crédit à l'habitat

en millions d'euros

	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Encours des banques	40,2	43,6	46,9	7,6%
Encours des sociétés financières	16,0	14,7	14,7	0,3%
Encours dans la zone d'intervention	56,3	58,3	61,7	5,9%
Encours hors de la zone d'intervention	0,9	0,9	0,4	-52,2%
<b>Encours total</b>	<b>57,1</b>	<b>59,1</b>	<b>62,1</b>	<b>5,1%</b>

Source : IEDOM

En 2009, la production de prêts immobiliers aux ménages des établissements locaux a progressé de 16,7 % à 8,518 millions d'euros contre 7,301 millions d'euros en 2008. En revanche, le nombre de prêts octroyés a diminué passant de 167 à 128, entraînant une hausse du montant moyen des crédits qui s'élève à 66 549 euros par ménage contre 43 719 euros en 2008.

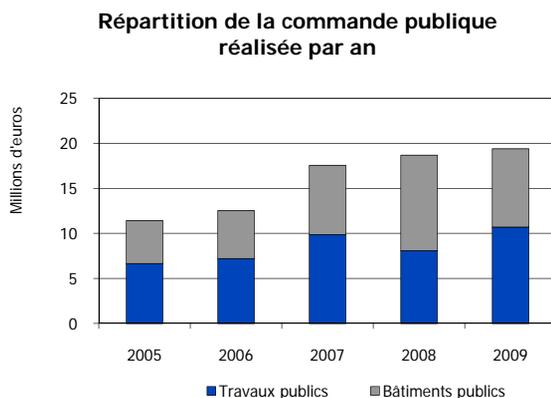


<sup>1</sup> Etablissement financier issu de la fusion de la Banque des Iles et du Crédit Saint-Pierrais opérée en juin 2009.

## 2. Les travaux publics

### 2.1 LA REPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2009, les travaux réalisés au titre de la commande publique s'élevaient à 19,4 millions d'euros, en progression de 3,8 % par rapport à 2008. La part des travaux de bâtiment a diminué, passant de 57 % à 45 %.

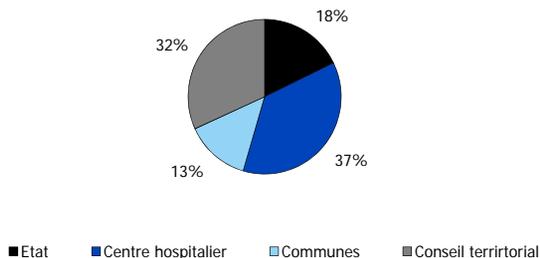


Source : Direction de l'équipement

Le taux de réalisation des travaux programmés atteint 71 % en 2009 contre 80 % en 2008. La programmation en 2009 s'élevait à près de 27,2 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros financés sur le Fonds Exceptionnel d'Investissement dans le cadre du plan de relance.

La commande publique a principalement reposé sur les investissements initiés dans le cadre du nouvel hôpital (37 % des travaux programmés en 2009) et par le Conseil territorial (32 % de la programmation), à hauteur respectivement de 10,0 millions d'euros et de 8,6 millions d'euros.

#### Répartition de la commande publique programmée en 2009 par source de financement



## 2.2 LES BATIMENTS PUBLICS

Les principales dépenses de l'Etat ont concerné divers travaux dans les locaux de la DASS et du lycée (0,324 million d'euros) ainsi que l'achèvement des travaux de rénovation des locaux de la Gendarmerie nationale (0,493 million d'euros).

Les projets financés par les communes demeurent restreints. La commune de Saint-Pierre a pris en charge des travaux sur divers murs de soutènement (104 100 euros). La Caisse des Ecoles a permis de financer les travaux de l'Ecole du Feu rouge (182 000 euros). La plus grande partie des dépenses de la commune de Miquelon a été consacrée à la rénovation des écoles (162 800 euros).

Le montant des travaux de la construction du nouvel hôpital réalisés en 2009 s'élève à 6,8 millions d'euros.

## 2.3 LES RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE

Commencé en 1997, le chantier « eau et assainissement » est l'un des projets les plus importants en matière de travaux publics. Ce programme de plus de 40 millions d'euros comprenait la création d'une usine de traitement d'eau potable, la rénovation du réseau de distribution d'eau potable et la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales. En 2009, 1,840 million d'euros a ainsi été dépensé au titre des travaux de mise aux normes et de réparation des réseaux Eau et Assainissement de la ville de Saint-Pierre.

## 2.4 LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

En 2009, les crédits assignés à la réfection des infrastructures routières ont atteint 3,1 millions d'euros, financés conjointement par l'Etat et la Collectivité. L'archipel est traversé par 14,3 km de routes nationales (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon) et 103,2 km de routes de la Collectivité territoriale (40,2 km à Saint-Pierre et 63 km à Miquelon).

Plus de 2,7 millions d'euros ont été consacrés aux infrastructures portuaires et aux quais, notamment à la réparation des quais en eau profonde. Ces infrastructures comprennent une zone commerciale de pêche destinée à la réception d'importantes unités (cargos, chalutiers, etc.) et une zone de plaisance.

L'archipel possède une infrastructure aéroportuaire moderne. En 2009, les dépenses consacrées à l'entretien et à l'investissement aéroportuaire ont représenté environ 643 500 euros. Les travaux de la piste de l'aérodrome de Miquelon et de sa tour de contrôle ont mobilisé 439 500 euros.

## 2.5 LES OUVRAGES D'ART ET LA PROTECTION DU LITTORAL

En raison des conditions climatiques rigoureuses, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. En 2009, la Collectivité territoriale a dépensé 456 000 euros au titre de la gestion du littoral ainsi que 511 200 euros dans le cadre de la reconstruction du barrage du Goéland.

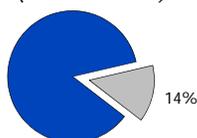
## Section 6

### Le commerce

#### Poids du secteur dans...

##### ...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



##### ...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



##### ...la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (14 % de la création de richesses). Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (39 % de la valeur ajoutée). A fin 2009, l'archipel comptait 122 entreprises commerciales (contre 126 en 2008), soit près d'un quart des entreprises enregistrées.

Quelque 71 % de ces entreprises sont des commerces de détail, 26 % des commerces de gros et intermédiaires du commerce et 2,5 % des commerces et de réparation automobiles. Selon le recensement de l'INSEE de 2006, ce secteur emploie 363 personnes, soit près de 14 % de la population active ayant un emploi.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché et la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien. La consommation en produits alimentaires demeure relativement stable d'une année sur l'autre (les importations de produits alimentaires représentent 6 700 tonnes en 2009). Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par les aléas des livraisons.

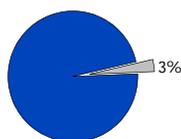
## Section 7

# Le tourisme

### Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans...

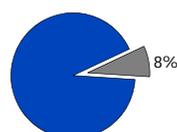
#### ...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



#### ...la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



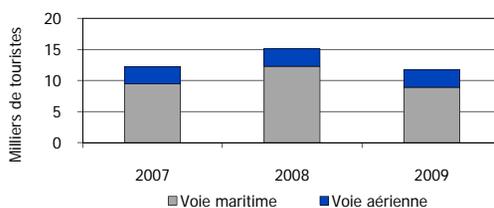
Considéré comme une possibilité de diversification économique, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Son développement a été confié au Comité régional du tourisme (CRT), dans le but est de définir une stratégie de promotion de l'offre existante et de positionner dans l'offre touristique régionale. Pour développer la filière, il sera nécessaire de conforter le parc d'hébergement et de renforcer la coordination entre les différents acteurs du secteur (musées, centre culturel, association « Le Phare » regroupant les professionnels du tourisme et institutionnels).

## 1. La fréquentation touristique

### 1.1 L'EVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

En 2009, Saint-Pierre-et-Miquelon a accueilli 11 767 touristes non résidents, en repli de 22,1 % par rapport à 2008, soit 3 331 visiteurs de moins. Cette dégradation est liée aux difficultés de la desserte maritime en passagers, le principal navire étant tombé en panne au début de la saison estivale. Elle est également imputable à l'annulation de certaines escales de paquebots de croisière en raison de mauvaises conditions météorologiques.

#### Répartition par type de transport



Source : Police aux frontières

L'activité touristique de l'archipel repose essentiellement sur le transport maritime : 75 % des non résidents sont entrés sur le territoire par voie maritime en 2009, soit 10 383 touristes dont 3 491 croisiéristes (qui représentent 30 % des visiteurs non résidents). Le transport aérien est principalement utilisé par les voyageurs d'affaires qui demeurent relativement peu nombreux.

Les visiteurs de l'archipel sont pour la plupart des touristes d'agrément ou affinitaires (88 %) et sont le plus souvent étrangers (85 % dont 64 % de Canadiens et 23 % d'Américains). Ainsi, un peu plus de 10 000 étrangers ont visité Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009, soit une régression de 22,6 % (- 2 923 visiteurs).

### Composition de la fréquentation touristique

	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Type de touristes</b>				
Touristes d'agrément ou affinitaires	11 035	13 783	10 383	-24,7%
<i>dont croisiéristes</i>	2 324	4 652	3 491	-25,0%
Touristes d'affaires	1 193	1 315	1 384	5,2%
<b>Pays de résidence</b>				
France métropolitaine	1 598	2 157	1 749	-18,9%
Etrangers	10 630	12 941	10 018	-22,6%
<b>Total</b>	<b>12 228</b>	<b>15 098</b>	<b>11 767</b>	<b>-22,1%</b>

Source : Police aux frontières

## 2. L'offre

### 2.1 UNE OFFRE ORIENTEE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de la proximité géographique et donc de l'accessibilité de l'archipel. Les liens historiques existants entre Saint-Pierre-et-Miquelon et certaines zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, attirent les visiteurs.

Par ailleurs, le Francoforum, institut français d'études linguistiques, répond à une demande d'apprentissage de la langue française de la part des Canadiens anglophones. En 2009, ce centre a accueilli 1 332 stagiaires (soit 7 323 jours de formation) contre 1 633 en 2008 et 1 442 en 2007. La durée moyenne des séjours était de 6 jours en 2009.

### 2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière représente un flux important de visiteurs (jusqu'à 30 % du trafic maritime et 15 % du trafic total de passagers). Toutefois, les escales de paquebots sont de courte durée (une demi-journée). Dans ce temps limité, le Comité régional du tourisme organise des manifestations (animations musicales, dégustations de spécialités locales) de nature à promouvoir l'artisanat local et à populariser l'archipel.

### 2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

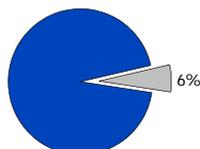
L'archipel compte 17 établissements hôteliers (144 chambres), surtout concentrés à Saint-Pierre. En effet, l'île principale compte 3 hôtels ainsi qu'une dizaine de pensions de famille. Sept restaurants sont ouverts tout au long de l'année. A Miquelon, l'offre d'hébergement est plus restreinte, s'articulant autour de 2 motels. Un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade.

## Section 8

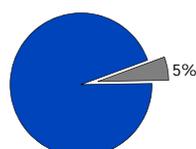
# Les transports et les communications

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2004)  
(Source : CEROM)



...la démographie des entreprises (2009)  
(Source : CACIMA)



## 1. Les activités portuaires

### 1.1 LES INFRASTRUCTURES

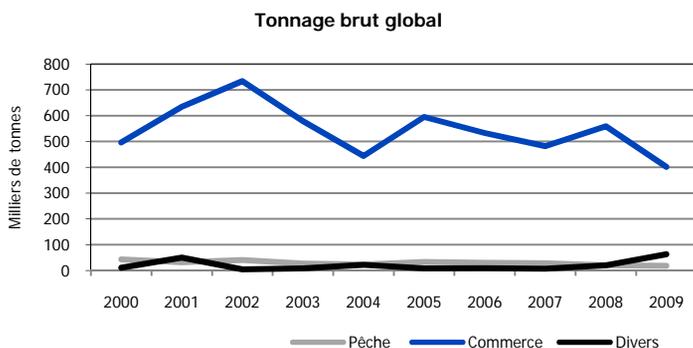
L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel : 99 % du trafic de marchandises a été réalisé par voie maritime en 2009. Le port comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) ainsi qu'une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau sont nécessaires. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

La desserte maritime internationale en fret repose sur la liaison Saint-Pierre-Halifax. Subventionnée par l'Etat, elle est assurée par la société TMSI AV dans le cadre d'une délégation de service public. La desserte inter-îles est, quant à elle, subventionnée par le Conseil territorial.

### 1.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

En 2009, le fret maritime (hors produits pétroliers) a représenté 25 286 tonnes, en baisse de 11,21 % par rapport à 2008. L'impact de ce repli d'activité sur le travail des dockers est resté modéré (réduction de 1,9 % du nombre d'heures travaillées qui se chiffre à 9 088 en 2009). Le tonnage brut global<sup>1</sup> a régressé de 19,4 % à 483 066 tonnes en 2009, après une hausse de 15,8 % l'année précédente.

<sup>1</sup> Le tonnage est l'expression de la capacité intérieure du navire.



Le transport de passagers a été marqué par l'arrêt, suite à une panne fin juin, de l'activité de l'un des deux navires assurant le transport de passagers, l'*Atlantic Jet* (jauge brute de 470 tonnes). L'*Arethusa*, un bateau de jauge inférieure (84 tonnes) a donc assuré seul les liaisons entre les ports de Fortune, de Langlade et de Saint-Pierre durant la saison estivale.

Ainsi le nombre de passagers entrés sur l'archipel se chiffre à 11 346 en 2009, soit 4 846 de moins qu'en 2008. Le nombre d'arrivées des résidents diminue de 37 % et le trafic de passagers étrangers, qui représente près de 80 % du trafic maritime, enregistre une baisse de 25,3 %. Outre les dysfonctionnements de la desserte, le trafic international de passagers a également été pénalisé par l'annulation de cinq escales de paquebots de croisière en raison notamment de mauvaises conditions météorologiques.

## 2. Les transports aériens

### 2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche assure la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat qui en est gestionnaire. Les vols au départ de Saint-Pierre desservent uniquement Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs vers la métropole.

Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par un nouvel avion, l'ATR 42-500, qui a remplacé l'ATR 42-320 qui était en service depuis 1994. Ce nouvel appareil a permis de réduire quelque peu la durée des vols internationaux.

Miquelon est également équipé d'un aéroport, celui-ci dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42. La desserte de Miquelon par Air Saint-Pierre, d'une durée de 8 minutes, est assurée par des rotations quotidiennes.

## 2.2 L'EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN

Alors que le nombre de vols commerciaux internationaux affiche un recul de 2,0 %, le nombre de passagers progresse de 2,1 %. Le trafic de passagers à destination de Saint-John's (Terre-Neuve) et d'Halifax est en progression (+ 3,5 % et + 1,1 %) tandis qu'il diminue de 1,8 % vers Montréal.

Suite à la panne du navire Atlantic Jet, la liaison aérienne s'est en partie substituée à la desserte maritime inter-île, entraînant une forte augmentation du trafic aérien local : + 56,3 % de mouvements d'avions, les mouvements de passagers sont passés de 4 816 à 13 908.

Le fret aérien progresse de 2,2 % en 2009 pour atteindre 199,4 tonnes. Cette progression est imputable au transport de marchandises (+ 5,9 %) alors que le fret postal, qui représente près de 60 % du fret aérien, demeure stable. Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure marginale, servant au transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Mouvements d'avions (1)	2 155	2 234	2 018	2 530	25,4%
<i>Locaux</i>	1 126	1 205	947	1 480	56,3%
<i>Internationaux</i>	1 029	1 029	1 071	1 050	-2,0%
Passagers	29 142	29 678	29 945	39 566	32,1%
Fret kg	68 684	68 497	80 920	85 705	5,9%
Poste kg (arrivée + départ)	114 151	112 450	114 292	113 723	-0,5%

Source : Service de l'aviation civile

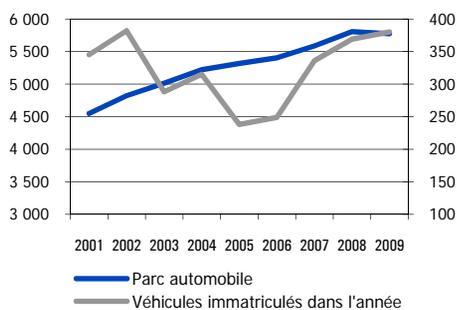
(1) Vols commerciaux uniquement

## 3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km : au 31 décembre 2009, l'archipel compte 5 773 véhicules et est constitué à 63 % de véhicules particuliers (le plus souvent de marque étrangère), à 31 % de véhicules utilitaires et à 6 % de motos. Le taux d'équipement est élevé : 2,3 véhicules particuliers par ménage.

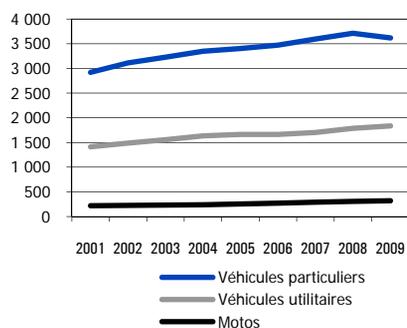
En 2009, 380 nouveaux véhicules ont été immatriculés, soit une progression de 2,7 % par rapport à 2008. Les immatriculations de véhicules particuliers ont diminué de 2,5 % alors que celles de véhicules utilitaires ont progressé de 5,9 %.

### Evolution du parc automobile dans l'archipel



Source : Préfecture

### Répartition du parc automobile



Source : Préfecture

## 4. Les communications

### 4.1 LA TELEPHONIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom se trouve en situation de monopole dans l'archipel, elle est une filiale d'Orange Caraïbes (Guadeloupe).

En 2009, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) s'est inscrit en léger repli de 2,5 % par rapport à 2008.

Pour l'heure, l'archipel ne dispose pas de la technologie 3 G. Le nombre d'abonnés est en constante augmentation (+ 5,2 % sur un an) avec près de 2 000 abonnés. Deux types d'offres sont proposés : l'abonnement à la carte et le forfait mensuel.

### 4.2 LE RESEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé par SPM Telecom. Les offres de connexion demeurent limitées en comparaison avec la métropole. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet est en progression de 5,6 % en 2009 : 20 foyers supplémentaires ont disposé d'une connexion par modem câble et 1,2 km de fibre optique ont été installés.

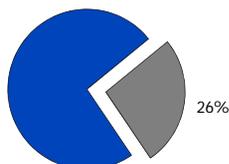
Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

## Section 9

# Les services marchands

### Poids du secteur dans la démographie des entreprises (2009)

(Source : CACIMA)



Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 1999, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

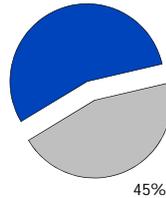
En 2006, les services aux entreprises, à savoir – selon la nomenclature économique de synthèse – les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 7 % de la population active ayant un emploi, soit 173 personnes.

Enfin, 214 personnes, soit 8 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

# Section 10

## Les services non marchands

Poids du secteur dans la création de richesses (2004)  
(Source : CEROM)

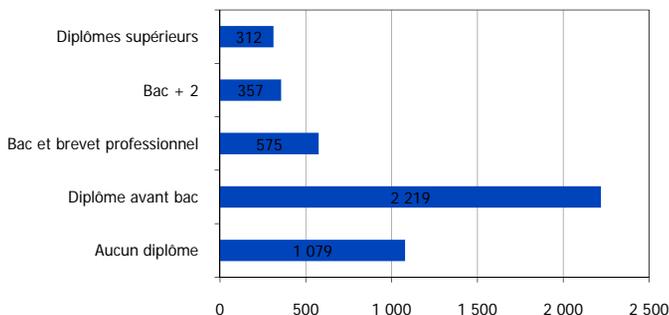


### 1. L'éducation

#### 1.1 LA SCOLARISATION ET LE TAUX DE REUSSITE

Le service de l'éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'enseignement préélémentaire au second degré. Selon le recensement de l'INSEE de 2006, 96,7 % des enfants de 2 à 17 ans sont scolarisés. En revanche, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établit à 24,0 %. Les élèves doivent en effet quitter l'archipel pour intégrer des filières professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures. Il existe un système d'échanges avec l'Université de Moncton au Canada mais, le plus souvent, les étudiants optent pour la métropole.

Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Source : recensement INSEE 2006

Le taux de réussite global demeure stable, l'ensemble des filières affichant des taux de réussite élevés à l'exception du CAP.

## Evolution du taux de réussite

	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008 (en points)
Brevet	83,5%	92,5%	87,1%	95,7%	8,6
CAP	-	33,3%	100,0%	75,0%	-25,0
BEP	90,0%	87,2%	94,9%	94,7%	-0,2
Bac général	86,2%	88,9%	88,9%	92,3%	3,4
Bac professionnel	92,9%	93,3%	100,0%	92,9%	-7,1
<b>Taux de réussite global</b>	<b>88,7%</b>	<b>79,0%</b>	<b>94,2%</b>	<b>94,1%</b>	<b>-0,1</b>

Source : Service de l'éducation nationale

## 1.2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif total (enseignement public et privé) a fléchi de 3,2 % (- 42 élèves) en 2009. Cette tendance baissière, observée depuis plusieurs années, reflète le recul de 5,8 % du nombre d'élèves dans le premier degré, tant dans le public que dans le privé. Dans le second degré, les effectifs sont stables mais l'enseignement privé a perdu 35 élèves au bénéfice de l'enseignement public.

Les établissements publics ont accueilli 792 élèves en 2009, soit 62,5 % de l'effectif total (contre 59,6 % en 2008). L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, représente 46,4 % de l'effectif total dans le 1<sup>er</sup> degré.

### Population scolaire par niveau

	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>707</b>	<b>703</b>	<b>684</b>	<b>644</b>	<b>-5,8%</b>
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>623</b>	<b>618</b>	<b>626</b>	<b>624</b>	<b>-0,3%</b>
Collège et annexe	370	366	359	352	-1,9%
Lycée général	105	132	137	141	2,9%
Lycée professionnel	148	120	130	131	0,8%
<b>Total</b>	<b>1 330</b>	<b>1 321</b>	<b>1 310</b>	<b>1 268</b>	<b>-3,2%</b>

Source : Service de l'éducation nationale

L'effectif des enseignants demeure stable, avec 154,5 postes en 2009 comme en 2008, l'enseignement public représentant 62 % des postes. Le taux moyen d'encadrement est très favorable puisqu'on compte 8,2 élèves par enseignant tant dans le public que dans le privé.

## 1.3 LES DEPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et le budget d'investissement du lycée d'Etat. En 2009, il représentait, dans l'archipel, 14,461 millions d'euros (- 0,4 % après + 4,9 % en 2008). Près de 87 % du budget sont alloués à la rémunération des enseignants, 11 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 2 % aux dépenses d'investissement du lycée d'Etat.

Des bourses d'études sont délivrées aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré souhaitant intégrer une filière spécifique. 210 étudiants (dont 135 dans l'enseignement supérieur) ont perçu une bourse pour l'année scolaire 2008-2009, soit un coût de 0,969 million d'euros (contre 1,002 million d'euros en 2008) pour le Conseil territorial. Le Conseil territorial et l'Etat couvrent la totalité des frais de transport accompagnant le départ aux études (0,319 million d'euros en 2009).

## 2. La santé

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, le secteur libéral ne regroupant qu'un peu moins d'une dizaine de professionnels. Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, le centre fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles. En 2009, 46 missions, d'une durée moyenne de 12,5 jours, ont ainsi été effectuées (42 en 2008).

En outre, le centre hospitalier est suppléé par des évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains.

### 2.1 'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE LA SANTE

L'effectif des personnels de santé publique demeure stable, passant de 235 en 2008 à 238,8 (équivalent temps plein), dont 17,8 personnels médicaux et 221 personnels non médicaux.

La capacité d'accueil de l'hôpital demeure stable avec 40 lits dont 20 lits en médecine générale, 14 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation) et 6 lits en obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

En 2009, l'hôpital a enregistré une diminution de 6,0 % du nombre d'entrées (après + 12,8 % en 2008). Un peu plus de 58 % des admissions sont dirigées vers le service chirurgical. Viennent ensuite les services de médecine générale (29 %) et d'obstétrique (13 %). La durée moyenne de séjour s'établit à 7,4 jours (contre 6,4 jours en 2008). Le taux d'occupation des chambres est de 52 %, en hausse de 2,8 points par rapport à l'année précédente. Enfin, les consultations ont diminué de 8,0 % en un an.

#### Activité hospitalière

	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Nombre de lits autorisés	44	40	40	40	0,0%
Nombre d'entrées	999	978	1 103	1 037	-6,0%
Nombre de journées	8 422	6 745	7 020	7 565	7,8%
Taux d'occupation	52%	43%	49%	52%	2,8
Nombre de consultations	25 990	10 057	10 223	9 410	-8,0%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

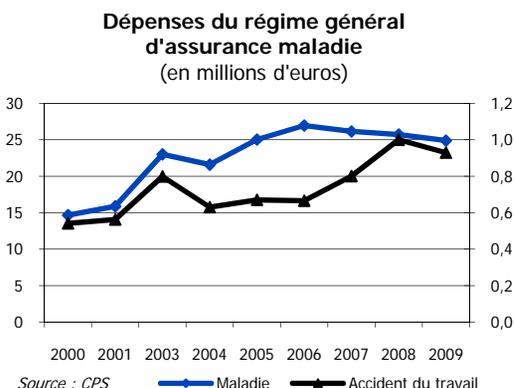
Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios. L'enquête de recensement de la population de 2006 dénombrait 358 personnes âgées de 75 ans et plus. Le dispositif de prise en charge des personnes âgées est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges Gaspard qui offre 20 places en internat et 28 places en externat. En 2009, cet établissement a enregistré 3 600 journées d'internat et 940 journées d'externat. 17 adultes handicapés sont encadrés par le centre d'aide par le travail (CAT). Par ailleurs, un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2009, 14 enfants ont été suivis individuellement (contre 10 en 2007).

Pour les soins médicaux ne pouvant pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins, le plus souvent canadiens (près de 80 % des évacuations sanitaires). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-John's de Terre-Neuve (73 % des évacuations sanitaires). Les patients peuvent être réorientés vers des centres plus éloignés, comme ceux d'Halifax en Nouvelle-Ecosse (4 %) ou de Moncton au Nouveau Brunswick (3 %). La métropole reçoit 20 % des évacuations sanitaires, principalement vers les hôpitaux de Paris, de la petite couronne et de Tours. En 2009, 1 379 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une diminution de 8,7 % par rapport à 2008.

## 2.2 LES DEPENSES DE SANTE

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie – financées par la Caisse de prévoyance sociale – ont baissé de 3,4 % en 2009. Cette évolution est essentiellement liée à la contraction des dépenses maladie (- 3,2 % soit - 0,8 million d'euros). En 2009, les dépenses pour des soins dispensés à l'extérieur de l'archipel progressent légèrement (+ 0,9 %).





## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

L'évolution du paysage bancaire de l'archipel a essentiellement été marquée par la concrétisation du projet de rapprochement entre la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et le Crédit Saint-Pierrais.

La fusion-absorption du Crédit Saint-Pierrais (CSP) par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (BDI), intervenue à l'occasion de la réunion des assemblées générales extraordinaires des deux banques du 4 juin 2009 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009), a donné naissance à la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM). La nouvelle organisation issue de cette fusion a été mise en œuvre dès l'automne.

Première banque de la place, la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon devient le principal acteur local du marché du crédit aux entreprises.

Les dispositifs de soutien aux entreprises et de relance mis en place par les pouvoirs publics ont été déclinés à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'Agence française de développement (AFD).

La diffusion à Saint-Pierre-et-Miquelon de nouveaux produits de garanties destinés à remédier aux difficultés conjoncturelles des entreprises, a fait l'objet de la signature le 21 septembre 2009 d'un avenant à la convention relative au Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM).

#### 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3<sup>e</sup> directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de stabilité financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de stabilité financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G 20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité européen du risque systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système européen de surveillance financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n° 2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reportings financiers adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été banalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, le ramenant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFCEI), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1<sup>er</sup> novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

## 2. L'organisation du système bancaire

---

### 2.1 LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité financière et bancaire s'organise désormais autour des établissements suivants :

- deux établissements appartenant au réseau FBF :
  - la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM), détenue à 77,2 % par la Financière Océor, compte 2 agences et emploie 54 salariés ;
  - la Banque Postale dont l'activité est encore embryonnaire ;
- un établissement appartenant au réseau de banques mutualistes et coopératives :
  - la Caisse d'épargne Ile-de-France à travers un guichet comprenant 4 agents ;
- une société financière :
  - la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM), dont l'objet est l'octroi de crédits à l'habitat à ses membres coopérateurs, compte 1 agence et 6 salariés.

#### Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques commerciales	2	2	2	3	2
Banque mutualiste	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

## 2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital Social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total bilan SPM
<b>Banques commerciales</b>							
Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon	15,48 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	BPCE	2	54	167,8 M€
La Banque Postale	2 342,5 M€	115, rue de Sévres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	2	NC
<b>Banque mutualiste</b>							
Caisse d'épargne Ile-de-France	795,4 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	BPCE	1	4	NC
<b>Société financière</b>							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,797 M€ au 31/12/09	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	6	21,3 M€

## 2.3 LA VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

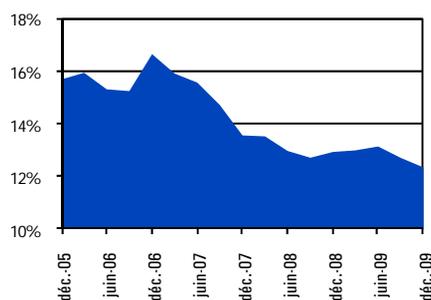
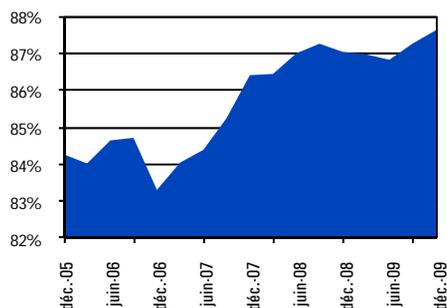
### Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Distribution des crédits</b>					
Banques	84,7%	83,3%	86,4%	87,1%	87,6%
Société financière	15,3%	16,7%	13,6%	12,9%	12,4%
<b>Collecte des ressources</b>					
Banques	94,8%	92,6%	93,0%	90,3%	90,5%
Autres (1)	5,2%	7,4%	7,0%	9,7%	9,5%

(1) Trésor Public

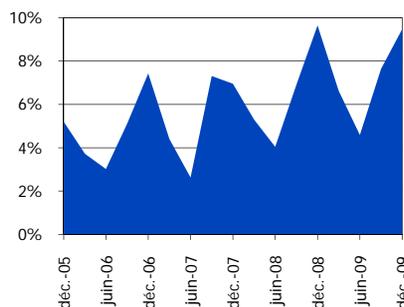
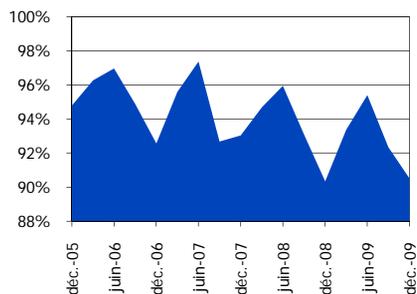
La BDSPM et la Caisse d'épargne Ile-de-France concentrent 88 % des crédits octroyés localement (+ 0,5 point sur un an). Le reste des crédits est consenti par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Ventilation de l'ensemble des concours accordés**  
Banques Société financière



La BDSPM et la Caisse d'épargne Ile-de-France collectent 90 % (+ 0,2 point sur un an) des dépôts de la clientèle. Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.

**Ventilation de l'ensemble des dépôts collectés**  
Banques Trésor public



## 2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2009, l'effectif global des établissements de crédit locaux diminue de 1 agent, passant de 67 à 66 personnes.

### Effectif des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques	66	66	66	61	60
Société financière	6	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>67</b>	<b>66</b>

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

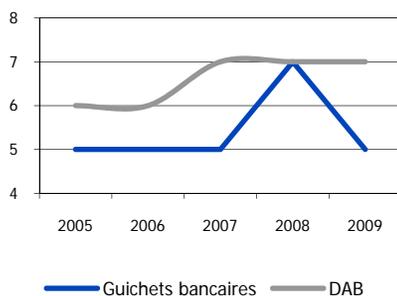
A fin 2009, l'archipel dispose de cinq guichets bancaires permanents contre sept en 2008. Cette évolution est liée à la fusion de la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et du Crédit Saint-Pierrais. La BDSPM et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France dispose d'une seule implantation à Saint-Pierre.

### Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Guichets bancaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Banques FBF	4	4	4	6	4
Banques mutualistes	1	1	1	1	1
<b>DAB</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

A fin 2009, sept guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ensemble de ces guichets permet l'utilisation des cartes bancaires internationales. Enfin, à fin 2009, La Banque Postale et la Caisse d'épargne d'Ile de France ne disposent pas encore de DAB/GAB.

### Evolution du nombre de guichets bancaires et de DAB/GAB

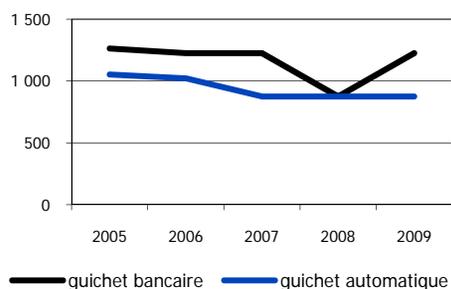


### Nombre d'habitants par guichet

	2005	2006	2007	2008	2009
Guichet bancaire	1 263	1 225	1 225	875	1 225
Guichet automatique	1 053	1 021	875	875	875

En 2009, suite à la fusion de la BDI et du CSP, le taux d'équipement de l'archipel passe d'un guichet bancaire pour 875 habitants en 2008 à un pour 1225 habitants en 2009. Le nombre d'habitants par guichet automatique demeure stable. Le taux de couverture du territoire, en termes de guichet bancaire et de guichet automatique, est satisfaisant, comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 050 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 600 habitants).

Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire et guichet automatique

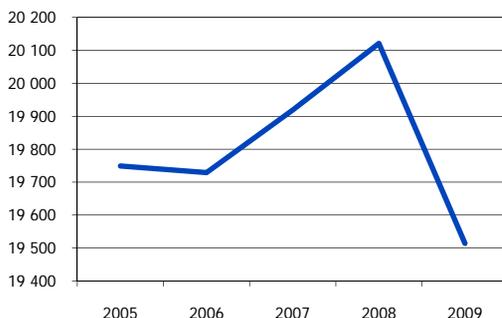


### 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Par nature de comptes	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Comptes de dépôts à vue	8 445	8 658	8 714	9 262	8 647	-6,6%
Comptes sur livrets	9 393	9 378	9 428	9 161	8 905	-2,8%
Comptes et plans d'épargne-logement	112	114	99	97	98	1,0%
Comptes d'épargne-logement	7	6	6	7	7	0,0%
Plans d'épargne-logement	105	108	93	90	91	1,1%
Comptes de dépôts à terme	1 799	1 579	1 678	1 601	1 864	16,4%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>19 749</b>	<b>19 729</b>	<b>19 919</b>	<b>20 121</b>	<b>19 514</b>	<b>-3,0%</b>

A fin 2009, les établissements de crédit locaux gèrent 19 514 comptes de dépôts et d'épargne. Le nombre total de comptes diminue de 3,0 %, soit 607 comptes de moins en un an, atteignant un niveau plus faible qu'en 2005. Cette évolution est principalement imputable à la baisse de 615 unités (- 6,6 %) des comptes de dépôts à vue, liée à la fusion de la BDI et du CSP. Au contraire, les comptes de dépôts à terme s'inscrivent à la hausse (+ 263 unités).

## Evolution du nombre de comptes bancaires de la clientèle



La réduction du nombre de comptes liée à la fusion des deux principales banques locales conjuguée à la progression des encours ont entraîné une augmentation de l'encours moyen des comptes.

A fin 2009, l'encours moyen d'un compte de dépôts à vue, toute clientèle confondue, s'établit à 9 231 euros, en progression de 16,5 % sur un an. Les livrets ordinaires affichent également un accroissement important (+ 2 483 euros soit + 48,6 %). En revanche, l'encours moyen des comptes à terme fléchit de 27,3 % en raison d'une moindre rémunération, conséquence du faible niveau des taux d'intérêt.

### Encours moyen en euros

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Dépôts à vue</b>	6 222	6 599	7 633	7 923	9 231	16,5%
<b>Comptes sur livrets</b>						
Livrets A et bleus	1 663	1 753	1 829	2 057	2 098	2,0%
Livrets ordinaires	4 474	4 633	4 604	5 107	7 589	48,6%
Livrets jeunes	944	984	846	4 571	691	-84,9%
<b>Comptes et plans d'épargne-logement</b>						
Comptes d'épargne-logement	7 000	7 667	6 833	6 429	3 143	-51,1%
Plans d'épargne-logement	19 190	20 537	22 366	24 044	24 758	3,0%
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	33 974	40 130	42 178	43 136	31 372	-27,3%

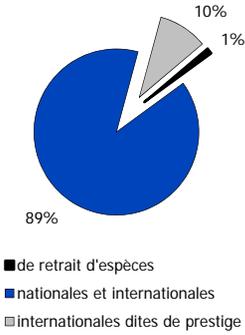
## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

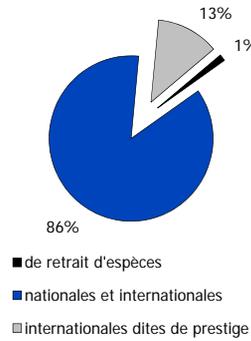
En 2009, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 5 455, en progression de 16,5 % sur un an. Plus de 86 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 13 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige, et 1 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice » et « en interbancaire ».

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de cartes bancaires en circulation	4 432	4 348	4 684	4 683	5 455

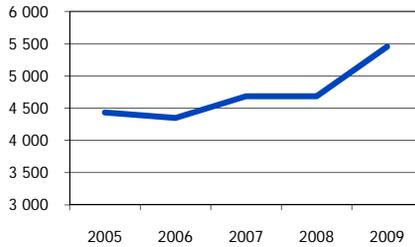
### Répartition des cartes bancaires en 2008



### Répartition des cartes bancaires en 2009



### Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel



## 4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Entre 2006 et 2008, le volume de transactions enregistrées tant sur les terminaux de paiement électroniques que dans les DAB/GAB a fortement progressé. Sur la période, les transactions enregistrées sur les TPE progressent en effet de plus de 30 % (en nombre et en montant) et celles effectuées dans les DAB/GAB s'accroissent de près de 50 % en volume et de 90 % en valeur.

#### Données monétiques au 31 décembre 2009

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	184	144,0	169,0	188,0	ND	-
Montant de ces transactions**	12,5	8,7	9,8	11,4	ND	-
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAE	49	22,6	29,9	33,2	ND	-
Montant de ces transactions**	3,7	1,5	1,6	2,8	ND	-

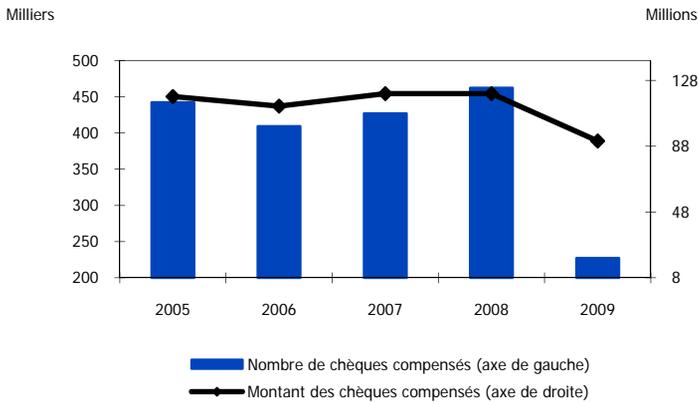
\* En milliers d'unités    \*\* En millions d'euros

### 4.3 LES CHEQUES

La fusion des deux principaux établissements locaux a entraîné une forte réduction du nombre de chèques compensés par l'IEDOM, passant de 462 427 unités en 2008 à 227 145 unités en 2009. Ce volume correspond au cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement. L'usage du chèque demeure privilégié dans l'archipel : les paiements par chèque restent supérieurs à ceux effectués avec des cartes bancaires de paiement.

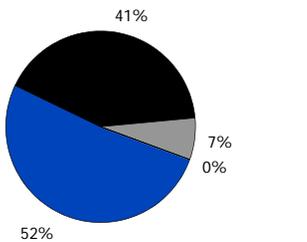
#### Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Nombre	442 467	409 304	427 100	462 427	227 145	-50,9%
Montant	118 182 959	112 396 479	120 004 685	120 008 663	91 169 501	-24,0%



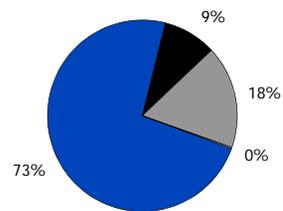
### 4.4 L'ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

#### Ventilation du nombre d'opérations par moyen de paiement en 2009



■ Chèques ■ Cartes Bancaires ■ Virements □ Traites

#### Ventilation de la valeur des opérations par moyen de paiement en 2009

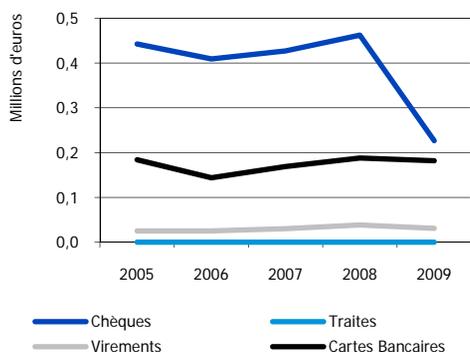


■ Chèques ■ Cartes Bancaires ■ Virements □ Traites

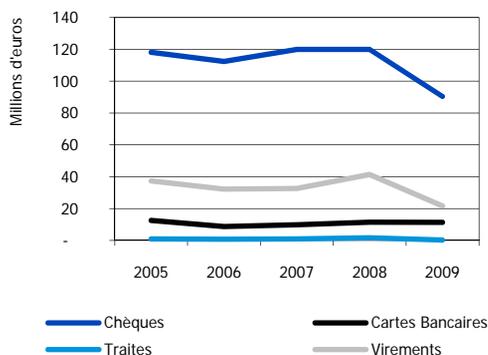
Le chèque, moyen de paiement privilégié de l'archipel, a été sensiblement moins utilisé en 2009, représentant 52 % du nombre d'opérations contre 67 % en 2008. En revanche, en valeur, les transactions par chèque ont progressé représentant 73 % du total des opérations (69 % en 2008).

Parallèlement, le recours à la carte bancaire se développe et représente désormais 41 % du nombre de transactions en 2009 contre 27 % l'année précédente. Le virement ne concerne que 7 % des transactions mais représente 17 % de la valeur des transactions. Enfin, l'utilisation des traites commerciales est marginale.

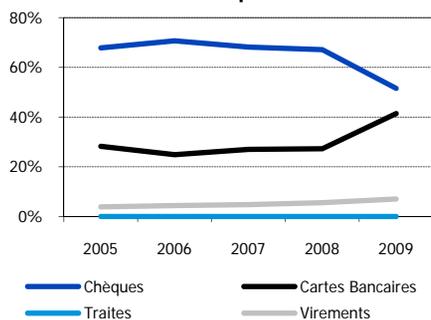
**Evolution du nombre d'opérations**



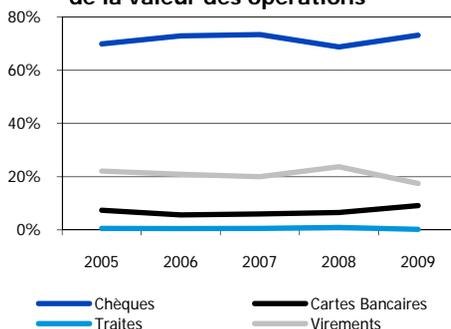
**Evolution de la valeur des opérations**



**Evolution de la répartition du nombre d'opérations**



**Evolution de la répartition de la valeur des opérations**



Alors que le volume de transactions était caractérisé par une certaine stabilité, l'année 2009 est marquée par un repli significatif des transactions tant en nombre qu'en valeur, respectivement de - 36 % et - 29 %. Ce constat résulte principalement du rapprochement de la BDI et du CSP.

## 5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

---

A la demande de l'Etat, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière.

Le principe de responsabilité de l'AFD a fait l'objet d'un protocole avec l'Etat signé le 22 décembre 2000 qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit notamment les opérations de crédit à moyen et long terme des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité maximale garantie est de 70 %.

Au 31 décembre 2009, l'encours des garanties valides s'élève à environ 0,7 million d'euros correspondant à un montant total de crédits de 1,3 million d'euros. Plus d'une trentaine d'entreprises principalement des TPE bénéficient actuellement de la garantie du Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le portefeuille du FGSPM est constitué de dossiers transmis par la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Près d'une dizaine de garanties ont été accordées au cours de l'année 2009 pour un montant de l'ordre de 0,2 million d'euros représentant un montant total de financement de 0,6 million d'euros.

Dans le cadre du plan de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et du plan de relance de l'économie française mis en œuvre par les pouvoirs publics, de nouvelles sections au sein du Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été créées au second semestre 2009. Celles-ci portent sur les financements bancaires courants et les opérations de consolidation des crédits à court terme des entreprises.

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

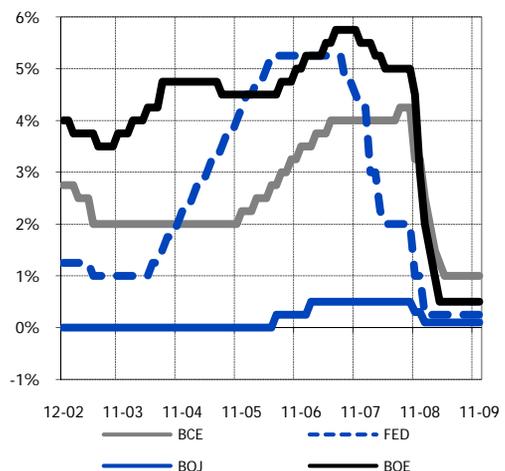
Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé<sup>1</sup> à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1 % à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidités au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidités à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA<sup>2</sup>) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>3</sup>) s'établissait à 0,71 %.

Taux directeurs des principales banques centrales



<sup>1</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25 % à 3,75 %.

<sup>2</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>3</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

## Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1 % (contre 0,3 % précédemment).

## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A. Outre le changement supplémentaire opéré en mai 2009, chaque nouveau taux est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	01/02/2006	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009
Livret A	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%*	1,25%*
Compte d'épargne logement	1,50%	1,75%	2,00%*	2,25%*	2,75%*	1,75%*	1,25%*	0,75%*
Plan d'épargne logement	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*
Livret d'épargne populaire	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%

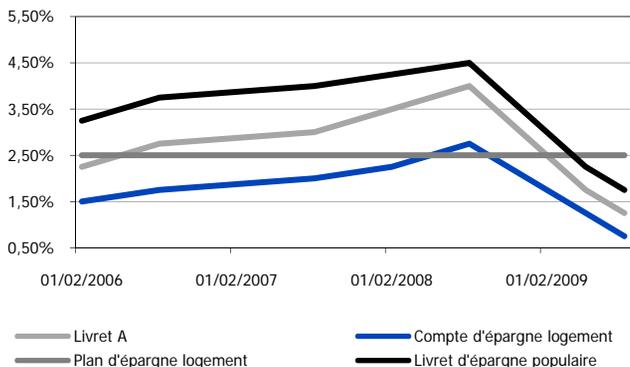
\* Taux hors prime d'Etat

En 2009, les taux de rémunération des principaux produits de l'épargne réglementée ont enregistré trois évolutions à la baisse au cours de l'année (janvier, mai et août). Ainsi, la rémunération du Livret A et du Livret de développement durable (ex-Codevi) a été abaissée de 125 points de base pour s'établir à 1,25 %. Celle du Livret d'épargne populaire – fixée à 4,5 % fin 2008 – a diminué de 150 points de base en février, de 75 points de base en mai puis de 50 points en août pour s'établir à 1,75 %. La rémunération du Compte d'épargne logement (hors prime d'Etat) – fixée à 2,75 % fin décembre 2008 – a diminué de 200 points de base pour s'établir à 0,75 %. Enfin, celle du Plan d'épargne logement est restée inchangée à 2,50 %.

Un arrêté publié le 31 janvier 2008 au Journal officiel a modifié la règle de calcul de l'indexation du taux du Livret A. Ce taux était égal à la moyenne arithmétique entre la moyenne

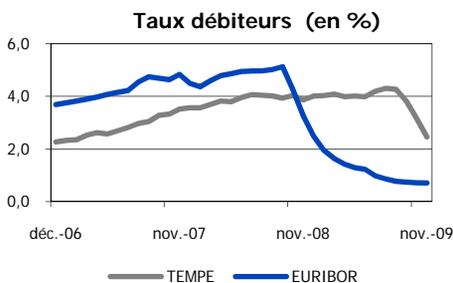
mensuelle du taux EURIBOR à trois mois (Euro Interbank Offered Rate) et le taux d'inflation<sup>1</sup>, majorée de ¼ de point et arrondie au ¼ de point le plus proche. La nouvelle formule est fondée sur la moyenne des taux courts (EURIBOR et EONIA) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %.

Le 10 mai 2007, la Commission européenne avait demandé à la France d'étendre à l'ensemble des banques la distribution du Livret A et du Livret Bleu, deux placements à l'époque réservés à trois banques<sup>2</sup>. En juin 2007, la Banque de France a mené, pour le compte du gouvernement, une étude concernant la modification de fonctionnement du Livret A. Cette réforme a conduit à la banalisation du Livret A. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce produit est commercialisable par toutes les banques.



### 1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA). A fin décembre 2009, les taux EONIA et EURIBOR à 3 mois se sont repliés sur un an pour se fixer respectivement à 0,34 % (2,45 % en décembre 2008) et 0,645 % (3,257 % en décembre 2008).



<sup>1</sup> Indice INSEE des prix à la consommation hors tabac des 12 derniers mois.

<sup>2</sup> La Banque Postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel.

## 1.4 LES TAUX D'USURE

Dans le but de protéger les particuliers et, également, les entreprises, le législateur (article L. 313-3 du *Code de la consommation*) a défini un taux de l'usure, c'est-à-dire un taux maximal pouvant s'appliquer à un certain nombre d'opérations de prêt. Est considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) excédant, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis. L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Taux d'usure	4T08	1T09	2T09	3T09	4T09	1T10	2T10
<b>Particuliers</b>							
<b>Prêts immobiliers</b>							
Prêts à taux fixe	7,36%	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%	6,29%
Prêts à taux variable	7,46%	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%	5,72%
Prêts relais	7,53%	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%	6,25%
<b>Autres prêts</b>							
Prêts ≤ 1 524 € *	21,09%	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%	21,63%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1 524 € *	20,72%	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%	19,45%
Prêts personnels et autres prêts > 1 524 €	9,77%	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%	8,85%
<b>Entreprises</b>							
Déouvert en compte **	14,17%	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%	13,33%

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

\*\* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

## 2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

### 2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Au 31 décembre 2009, le total du bilan agrégé<sup>1</sup> s'élève à 167,9 millions d'euros, en hausse de 1,2 % après un repli de 4,6 % en 2008. La BDSPM étant une banque de détail, les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (55 %) qu'au passif (76 %). S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, la BDSPM assure une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

<sup>1</sup> Le bilan agrégé correspond au bilan de la BDSPM en 2009 et à la situation agrégée du Crédit Saint-Pierrais et de la Banque des Îles pour les années antérieures.

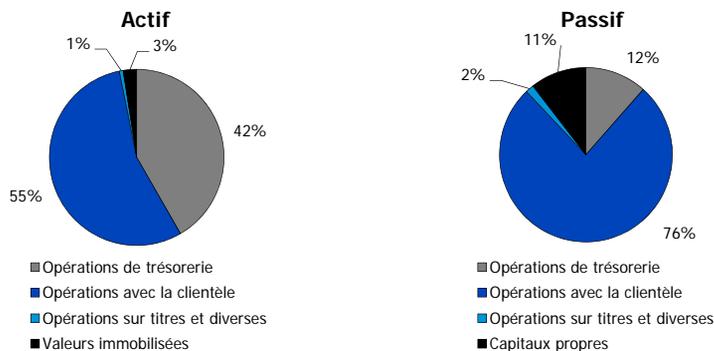
ACTIF						PASSIF						
2007		2008		2009		2007		2008		2009		
78 861	45,3%	73 768	44,5%	69 932	41,7%	Opérations de trésorerie	28 063	16,1%	21 517	13,0%	19 374	11,5%
86 503	49,7%	86 082	51,9%	92 576	55,2%	Opérations avec la clientèle	124 929	71,8%	123 959	74,7%	128 213	76,4%
3 653	2,1%	2 044	1,2%	1 146	0,7%	Opérations sur titres et diverses	2 697	1,6%	1 739	1,0%	2 608	1,6%
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	18 227	10,5%	18 680	11,3%	17 660	10,5%
4 900	2,8%	4 003	2,4%	4 202	2,5%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-
<b>173 917</b>	<b>100%</b>	<b>165 897</b>	<b>100,0%</b>	<b>167 856</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>173 916</b>	<b>100%</b>	<b>165 895</b>	<b>100,0%</b>	<b>167 855</b>	<b>100,0%</b>

A l'actif, les **opérations avec la clientèle** progressent de près de 6,5 millions d'euros sur un an. Les crédits à l'habitat, représentant 44 % des opérations avec la clientèle, enregistrent un accroissement de 1,7 million d'euros sur un an (+ 4,5 %). L'ensemble des crédits de trésorerie et à l'équipement, principalement destinés aux entreprises locales, qui constitue 48 % de l'encours, affiche une progression de 31 % (+ 11,5 millions d'euros). En revanche, les créances commerciales se sont considérablement réduites, passant de 3,3 millions d'euros à 0,05 million d'euros. Les comptes ordinaires débiteurs sont restés stables (- 0,8 %) après le net recul observé en 2008 (- 40,6 %) ; un mouvement de réduction des découverts bancaires avait été engagé en 2003 après une série de progressions successives (notamment de 12 % en 2002).

Au passif, les opérations avec la clientèle représentent 128,2 millions d'euros, en hausse de 3,4 % sur un an. Elles continuent de représenter la part prédominante du bilan agrégé, soit 76 % du passif. Cette amélioration résulte de mouvements contrastés : un accroissement de 11 millions d'euros des comptes d'épargne à régime spécial et de 6,6 millions d'euros des comptes ordinaires créditeurs a permis de compenser une diminution de près de 12 millions d'euros des comptes à terme qui sont pénalisés par le faible niveau des taux d'intérêt. Enfin, les placements sous forme de bons de caisse sont en baisse (- 0,9 million d'euros).

Enfin, les engagements en faveur de la clientèle (**hors bilan**) présentent une légère augmentation de 1,1 % à 6,6 millions d'euros.

### Structure du bilan agrégé au 31 décembre 2009



## 2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

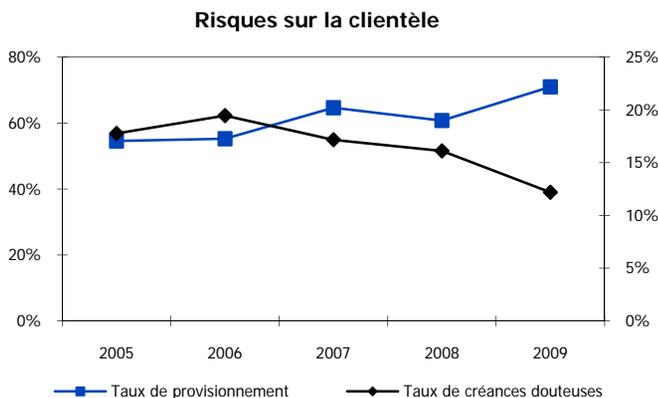
### 2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

Au 31 décembre 2009, le montant des **créances douteuses brutes** s'élève à 12,3 millions d'euros, en recul de 20 % sur un an (- 3 millions d'euros). Elles représentent 12 % de l'encours total (contre 16 % en 2008). Les provisions se contractent de 6,1 % pour atteindre 8,8 millions d'euros portant le taux de provisionnement à 71 % (contre 61 % en 2008).

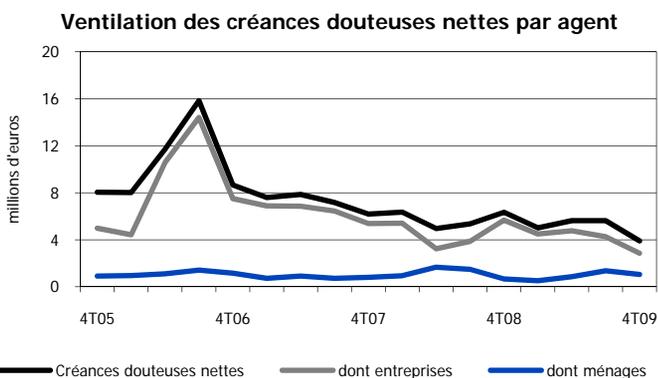
#### Risques crédits sur la clientèle

	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>16,70</b>	<b>15,37</b>	<b>12,35</b>	<b>-19,6%</b>
Créances douteuses nettes	5,90	6,03	3,58	-40,6%
Provisions	10,80	9,34	8,77	-6,1%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>64,7%</b>	<b>60,8%</b>	<b>71,0%</b>	<b>+ 10,2 pts</b>
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>17,2%</b>	<b>16,1%</b>	<b>12,2%</b>	<b>- 3,9 pts</b>
<b>Dotations nettes aux provisions / PNB</b>	<b>1,8%</b>	<b>-26,3%</b>	<b>-10,7%</b>	<b>-</b>

en millions d'euros



### 2.2.2 Créances douteuses par agent économique



Les créances douteuses nettes de la place émanent principalement des entreprises. A fin décembre 2009, leur part représentait 73 %, contre 90 % à fin décembre 2008. La part des créances douteuses relatives aux ménages demeure mineure.

### 3. Les performances financières des banques locales

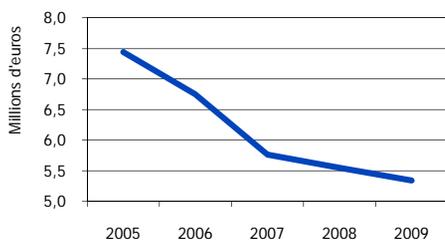
#### 3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)<sup>1</sup> représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Le PNB de la BDSPM recule de 3,8 % en 2009, dans le sillage de la tendance baissière du PNB agrégé de la BDI et du CSP (- 25,4 % de 2005 à 2008). Le PNB a été principalement pénalisé par le recul des taux du marché interbancaire qui a significativement réduit la rémunération de la trésorerie structurellement excédentaire de l'établissement. Les produits nets dégagés par les opérations de trésorerie et interbancaires se chiffrent à moins de 0,3 million d'euros contre un peu plus de 1,8 million l'année précédente. En revanche, les produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle, qui constituent près de 70 % du PNB, s'accroissent de 19,2 % (+ 0,6 million d'euros).

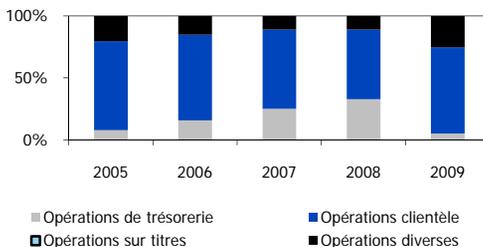
#### Décomposition du produit net bancaire

	en milliers d'euros			
	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Produits nets d'exploitation bancaire	6 553	6 438	5 679	-11,8%
<i>Opérations de trésorerie</i>	1 446	1 828	280	-84,7%
<i>Opérations clientèle</i>	4 608	3 705	4 200	13,4%
<i>Opérations sur titres</i>	0	0	0	-
<i>Opérations diverses</i>	499	905	1 200	32,6%
Autres produits nets	-789	-889	-339	-61,9%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>5 764</b>	<b>5 549</b>	<b>5 340</b>	<b>-3,8%</b>

Evolution du produit net bancaire



Décomposition du PNB



<sup>1</sup> Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

### 3.1.1 Structure du produit net bancaire

en milliers d'euros

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
2007		2008		2009		2007		2008		2009		
818	22%	1 034	23%	787	23%	Opérations de trésorerie	2 264	22%	2 862	26%	1 067	12%
2 258	60%	2 813	62%	2 059	59%	Opérations avec la clientèle	6 866	66%	6 518	59%	6 258	68%
0	0%	0	0%	0	0%	Opérations sur titres	0	0%	0	0%	0	0%
712	19%	685	15%	647	19%	Opérations diverses	1 211	12%	1 590	14%	1 847	20%
<b>3 788</b>	<b>100%</b>	<b>4 532</b>	<b>100%</b>	<b>3 493</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>10 341</b>	<b>100%</b>	<b>10 970</b>	<b>100%</b>	<b>9 172</b>	<b>100%</b>

Le recul du PNB résulte d'une diminution des produits d'exploitation bancaire (- 1,8 million d'euros) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (- 1,0 million d'euros).

Les produits sur les opérations de trésorerie ont été fortement réduits, portant leur part dans la composition des produits d'exploitation bancaire à 12 % contre 26 % l'année précédente. Le solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie se resserre ainsi de 85 % sur un an.

Au contraire, la part des produits sur les opérations avec la clientèle a progressé de 9 points pour atteindre près de 70 % du PNB. Le produit net dégagé sur les opérations avec la clientèle s'inscrit à la hausse, passant de 3,7 millions d'euros en 2008 à 4,2 millions d'euros à fin 2009 (+ 13 %).

### 3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

#### Produits nets des opérations avec la clientèle

	2007	2008	2009
Intérêts nets	78%	74%	84%
Commissions nettes	22%	26%	16%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le poids des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle représentent 84 % du total des produits nets en 2009 contre 74 % en 2008. La part des commissions s'élève à 16 % en 2009 contre 26 % en 2008.

### 3.1.3 L'analyse des marges

Le rendement moyen des crédits continue de s'inscrire dans une tendance baissière. Il se chiffre à 6,5 % en 2009 contre 6,9 % en 2008 et 7,2 % en 2007. En revanche, le coût moyen des ressources se contracte de 0,7 point à 1,7 % à fin décembre 2009, retrouvant ainsi son niveau de 2005. Au final, la marge sur les opérations avec la clientèle et la marge globale d'intermédiation se replient respectivement de 0,1 point et 0,3 point entre 2008 et 2009.

## 3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion	en milliers d'euros			
	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Produit net bancaire	5 764	5 549	5 340	-3,8%
Résultat brut d'exploitation	221	77	-189	-345,9%
Résultat d'exploitation	656	663	-815	-223,0%
Résultat courant avant impôt	963	664	-816	-222,9%
<b>Résultat net</b>	<b>776</b>	<b>613</b>	<b>-825</b>	<b>-234,6%</b>

Pour la quatrième année consécutive, le **produit net bancaire** est en recul. Après une baisse de 3,7 % en 2008, il se contracte de 3,8 % en 2009.

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)**, qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, devient négatif de 0,189 million d'euros. La dégradation du RBE reflète le recul du PNB et la progression des frais généraux, alourdis par le coût de la fusion (+ 1,9 %).

Au final, le **résultat net** s'élève à - 0,825 million d'euros.

## 3.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITE

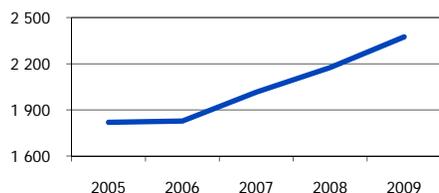
Productivité	en milliers d'euros		
	2007	2008	2009
PNB / Agent	93	97	99
Dépôts / Agent	2 015	2 175	2 374
Concours clients bruts / Agent	1 569	1 674	1 877

Le nombre d'agents ayant légèrement diminué, la productivité se trouve améliorée malgré le recul du PNB.

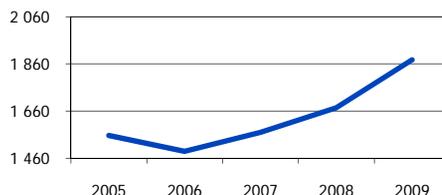
Le PNB rapporté au nombre d'agents progresse de 2,1 %.

Les autres indicateurs de productivité enregistrent également une évolution positive : + 9,1 % pour le ratio dépôts par agent et + 12,1 % pour le ratio concours clients bruts par agent.

**Evolution dépôts / Effectif**  
(en milliers d'euros)



**Evolution concours clients bruts / Effectif**  
(en milliers d'euros)



## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

Depuis que le Trésor Public a mis fin, le 31 décembre 2001, à ses activités avec les particuliers et les entreprises, les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués de trois établissements (la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Banque Postale et la Caisse d'épargne Ile-de-France).

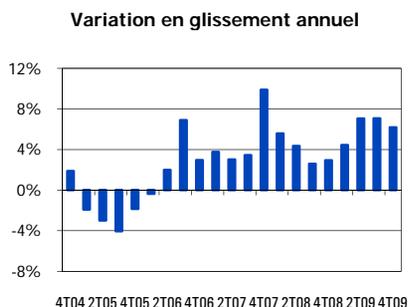
## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

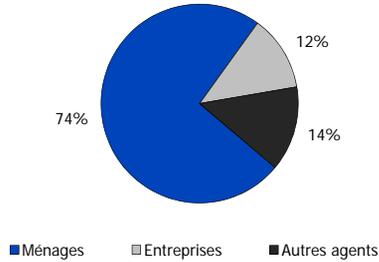
L'ensemble des actifs financiers de la clientèle a progressé tout au long de l'année pour s'élever à 209,6 millions d'euros à fin décembre, en hausse de 6,2 % sur un an. Les dépôts à vue et l'épargne à long terme affichent des augmentations importantes respectivement de 11,8 % et de 21,7 %, tandis que les placements liquides ou à court terme demeurent stables (+ 0,4 %).

	Montants en millions au 31 décembre					Variations sur un an	
	2005	2006	2007	2008	2009	en %	en montant
<b>Total actifs financiers</b>	<b>169,616</b>	<b>174,607</b>	<b>191,841</b>	<b>197,456</b>	<b>209,641</b>	<b>6,2%</b>	<b>12,185</b>
Dépôts à vue	52,546	57,130	66,093	71,384	79,822	11,8%	8,438
Placements liquides ou à court terme	103,956	103,973	110,025	110,749	111,174	0,4%	0,425
Comptes d'épargne à régime spécial	36,973	37,459	37,011	39,726	51,598	29,9%	11,872
Placements indexés sur les taux de marché	66,983	66,514	73,014	71,023	59,576	-16,1%	-11,447
<b>Epargne à long terme</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>15,723</b>	<b>15,323</b>	<b>18,645</b>	<b>21,7%</b>	<b>3,322</b>

### Ensemble des actifs financiers



### Actifs par agent au 31 décembre 2009



## 1.2 LES DEPOTS A VUE

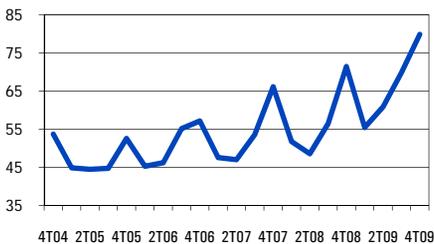
Les dépôts à vue – qui représentent 38 % des actifs financiers – sont détenus majoritairement par les ménages (44 % de l'encours), suivis des autres agents (30 %) composés essentiellement de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et des associations, le reste étant détenu par les entreprises (26 %). Ils s'élevaient à 79,8 millions d'euros, en progression de 11,8 % sur un an.

Cette croissance de l'encours est imputable à l'augmentation des dépôts à vue des ménages (+ 29,0 %) et des entreprises (+ 19,8 %), les dépôts à vue des autres agents évoluant négativement (- 11,2 %).

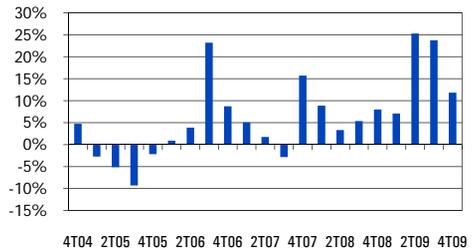
	Montants en millions au					Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>Ensemble des dépôts à vue</b>	<b>52,546</b>	<b>57,130</b>	<b>66,093</b>	<b>71,384</b>	<b>79,822</b>	<b>11,8%</b>	<b>8,438</b>
Entreprises	11,481	11,991	17,873	17,560	21,033	19,8%	3,473
Ménages	25,426	26,304	27,617	27,342	35,284	29,0%	7,942
Autres agents	15,639	18,835	20,603	26,482	23,505	-11,2%	-2,977

### Ensemble des dépôts à vue

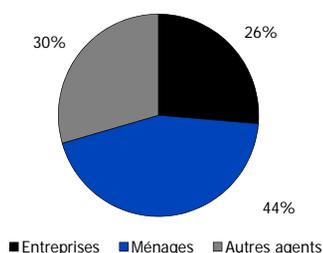
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



### Répartition des dépôts à vue par agent



## 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Représentant 53 % des actifs financiers, ils demeurent stables à 111,174 millions d'euros. Ils sont constitués à 54 % de produits rémunérés aux taux du marché monétaire<sup>1</sup> et à 46 % de comptes d'épargne à régime spécial<sup>2</sup>. Les ménages demeurent les premiers détenteurs de ces produits (91 %).

Les placements liquides ou à court terme ont peu évolué en 2009 (+ 0,4 %). Toutefois, cette inertie résulte de mouvements contrastés : les comptes d'épargne à régime spécial se sont accrus de 11,9 millions d'euros tandis que les placements indexés sur les taux de marché ont reculé de 11,5 millions d'euros. Outre le faible niveau des taux d'intérêt, les comptes à terme sont devenus moins attractifs car ils ne bénéficient plus de l'avantage fiscal<sup>3</sup> qui a existé jusqu'en 2007.

#### Placements liquides ou à court terme

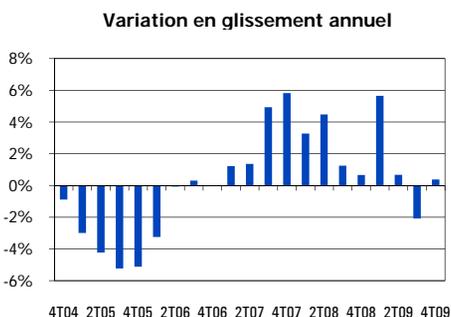
	Montants en millions au					Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>Entreprises</b>	<b>3,181</b>	<b>3,364</b>	<b>3,394</b>	<b>2,511</b>	<b>4,792</b>	<b>90,8%</b>	<b>2,281</b>
Comptes d'épargne à régime spécial		0,037	0,007				
Placements indexés sur les taux de marché	3,181	3,327	3,387	2,511	4,792	90,8%	2,281
<b>Ménages</b>	<b>91,883</b>	<b>91,673</b>	<b>97,044</b>	<b>98,162</b>	<b>100,958</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,796</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	33,023	33,800	33,443	35,600	47,683	33,9%	12,083
Placements indexés sur les taux de marché	58,860	57,873	63,601	62,562	53,275	-14,8%	-9,287
<b>Autres agents</b>	<b>8,892</b>	<b>8,936</b>	<b>9,587</b>	<b>10,076</b>	<b>5,424</b>	<b>-46,2%</b>	<b>-4,652</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	3,950	3,622	3,561	4,126	3,915	-5,1%	-0,211
Placements indexés sur les taux de marché	4,942	5,314	6,026	5,950	1,509	-74,6%	-4,441
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>103,956</b>	<b>103,973</b>	<b>110,025</b>	<b>110,749</b>	<b>111,174</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,425</b>

<sup>1</sup> Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

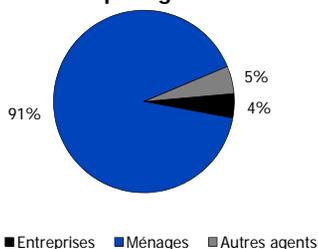
<sup>2</sup> Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

<sup>3</sup> Jusqu'aux revenus perçus en 2006, les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an étaient exonérés de l'impôt. De nouvelles dispositions sont désormais applicables aux revenus perçus : prélèvement libératoire fixé à 15 % ou imposition par déclaration à l'IRPP plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal.

## Ensemble des placements liquides ou à court terme



### Répartition des PLCT par agent



## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme – détenue entièrement par les ménages de l'archipel – représente 9 % des actifs financiers. Au 31 décembre 2009, elle s'élève à 18,6 millions d'euros, en hausse de 21,7 % sur un an.

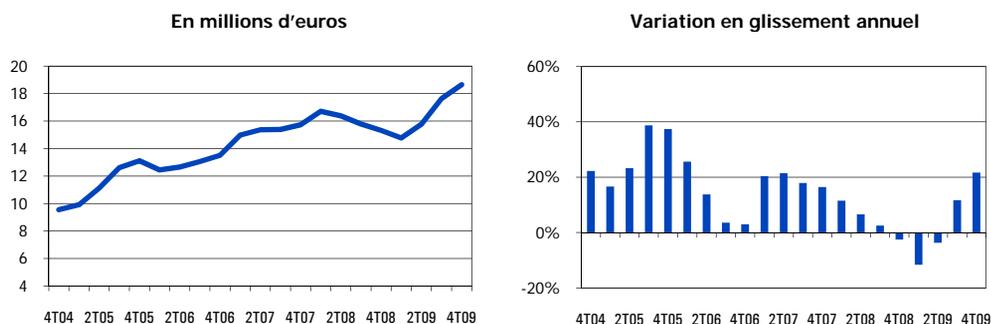
	Montants en millions au					Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	13,114	13,504	15,723	15,323	18,645	21,7%	3,322
Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Ménages	13,114	13,504	15,723	15,323	18,645	21,7%	3,322
Autres agents	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-

L'ensemble des produits enregistre une évolution positive. Les contrats d'assurance-vie, qui représentent 60 % de l'épargne à long terme, progressent de près de 2 millions d'euros.

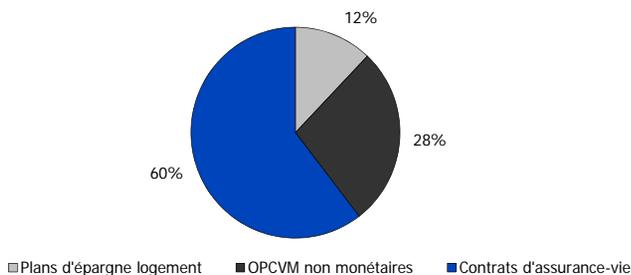
### Ventilation de l'épargne à long terme par type de produit

	Montants en millions au					Variations sur un an	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	13,114	13,504	15,723	15,323	18,645	21,7%	3,322
Plans d'épargne logement	2,015	2,218	2,080	2,164	2,253	4,1%	0,089
Plans d'épargne populaire							
Autres comptes d'épargne							
Portefeuille-titres							
OPCVM non monétaires	3,682	4,159	5,479	3,840	5,126	33,5%	1,286
Contrats d'assurance-vie	7,417	7,127	8,164	9,319	11,266	20,9%	1,947

## Ensemble de l'épargne à long terme



## Ventilation de l'épargne à long terme au 31 décembre 2009



## 2. Les concours à la clientèle

### 2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

A fin 2009, le montant des concours bruts<sup>1</sup> octroyés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) s'élève à 147,2 millions d'euros, en hausse de 6,6 % sur un an. Quelque 125,2 millions d'euros, soit 85 % de l'encours global brut, sont consentis par des établissements de crédit locaux (comme en 2008).

Le montant total des crédits sains s'établit à près de 134,1 millions d'euros, en progression de 9,9 % sur un an. Les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des crédits, avec 56,3 % de l'encours sain, suivis des entreprises (25,6 %), des collectivités locales (17,7 %) et des autres agents (0,4 %).

L'encours de crédit des entreprises est orienté à la hausse (+ 7,7 %), à 34,3 millions d'euros. Les créances douteuses nettes des entreprises reculent de 49,6 %.

<sup>1</sup> Concours bruts = crédits sains + créances douteuses.

L'encours des ménages enregistre une croissance de 8,1 %, à 75,6 millions d'euros. La consommation et l'investissement des ménages demeurent bien orientés puisque les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat s'accroissent respectivement de 33,2 % et de 5,1 %.

L'encours des collectivités locales croît de 21,1 %, à 23,7 millions d'euros : en un an, les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement progressent respectivement de 81,7 % et 24,8 % tandis que les autres crédits diminuent de 13,6 %. La part des crédits contractés par les collectivités locales auprès d'établissements de crédit non installés localement s'établit à 77 % à fin 2009, contre 82 % à fin 2008 et 73 % à fin 2007.

Le taux de créances douteuses brutes s'est amélioré tout au long de l'année pour s'établir à 8,9 % au 31 décembre 2009, il se situe sous le seuil de 10 % pour la première fois depuis 2005.

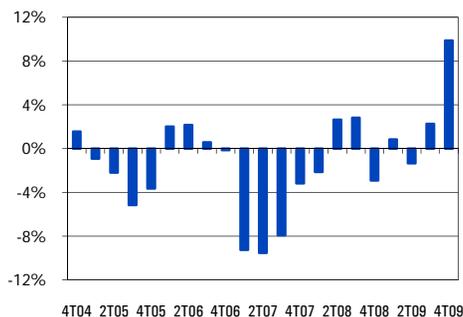
	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>TOTAL</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>129,969</b>	<b>129,791</b>	<b>125,677</b>	<b>122,024</b>	<b>134,065</b>	<b>9,9%</b>	<b>12,041</b>
Créances douteuses brutes	18,000	19,183	17,361	16,124	13,162	-18,4%	-2,962
Créances douteuses nettes	8,040	8,658	6,192	6,337	3,903	-38,4%	-2,434
<b>Encours total</b>	<b>147,969</b>	<b>148,974</b>	<b>143,038</b>	<b>138,148</b>	<b>147,227</b>	<b>6,6%</b>	<b>9,079</b>
Taux de créances douteuses	12,2%	12,9%	12,1%	11,7%	8,9%	-2,7 pt	-
Taux de provisionnement	55,3%	54,9%	64,3%	60,7%	70,3%	+9,6 pt	-

### Encours sain total

En millions d'euros

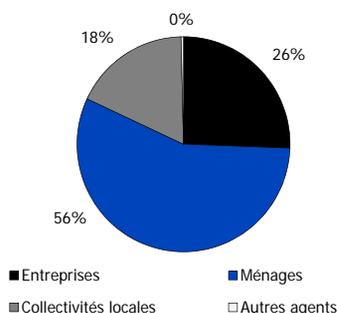


Variation en glissement annuel

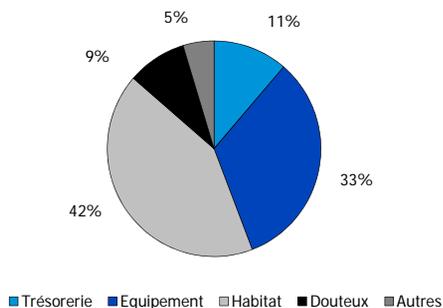


	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
Encours total des entreprises	37,504	30,273	35,216	31,901	34,347	7,7%	2,446
Encours total des ménages	66,838	69,546	67,008	69,875	75,555	8,1%	5,680
Encours total des collectivités locales	23,875	28,755	22,960	19,561	23,686	21,1%	4,125
Encours total des autres agents	1,752	1,217	0,493	0,687	0,477	-30,6%	-0,210
<b>Encours sain total</b>	<b>129,969</b>	<b>129,791</b>	<b>125,677</b>	<b>122,024</b>	<b>134,065</b>	<b>9,9%</b>	<b>12,041</b>

**Encours sain par agent économique  
au 31/12/2009**



**Concours par catégorie  
au 31/12/2009**



## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2009, les concours bruts octroyés par les établissements de crédit locaux s'élèvent à 125,2 millions d'euros, enregistrant une progression de 6,5 % alors qu'ils s'étaient contractés de 3,3 % en 2008.

Le montant total des crédits sains s'établit à 112,2 millions d'euros, en hausse de 10,5 % sur un an.

L'ensemble des agents économiques bénéficie de cette hausse, notamment les collectivités locales (+ 55,2 %), + 9,5 % pour les entreprises, et + 8,9 % pour les ménages.

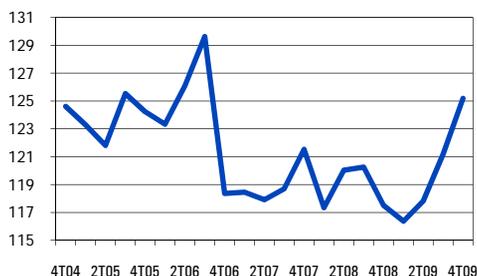
L'encours des créances douteuses brutes (12,961 millions d'euros) est en net fléchissement sur un an (- 18,5 %). A 10,4 %, le taux de créances douteuses abandonne 3,1 points sur un an.

Le taux de provisionnement progresse de près de 10 points sur un an à 71,4 %. Ainsi, les créances douteuses nettes se replient de 39,5 % sur un an (- 2,415 millions d'euros).

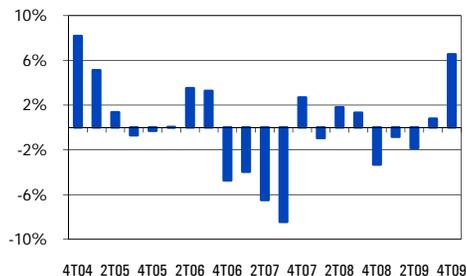
	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>TOTAL</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>106,328</b>	<b>99,684</b>	<b>104,413</b>	<b>101,601</b>	<b>112,226</b>	<b>10,5%</b>	<b>10,625</b>
Créances douteuses brutes	17,905	18,677	17,114	15,899	12,961	-18,5%	-2,938
Créances douteuses nettes	7,945	8,168	5,970	6,117	3,702	-39,5%	-2,415
<b>Encours total brut</b>	<b>124,233</b>	<b>118,361</b>	<b>121,527</b>	<b>117,500</b>	<b>125,187</b>	<b>6,5%</b>	<b>7,687</b>
Taux de créances douteuses	14,4%	15,8%	14,1%	13,5%	10,4%	-3,1 pt	-
Taux de provisionnement	55,6%	56,3%	65,1%	61,5%	71,4%	+9,9 pt	-

## Ensemble des crédits des établissements de crédit locaux

En millions d'euros

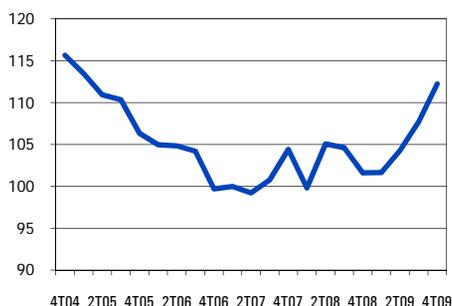


Variation en glissement annuel

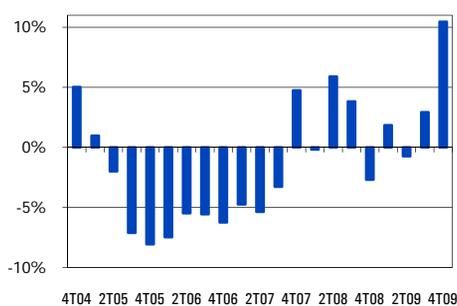


## Encours de crédits sains des établissements de crédit locaux

En millions d'euros



Variation en glissement annuel

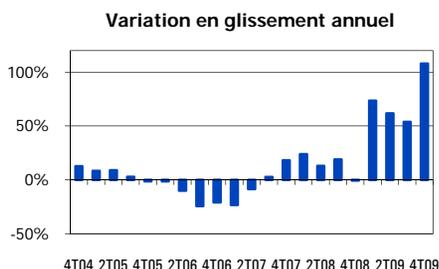


### 2.2.1 Les concours consentis aux entreprises

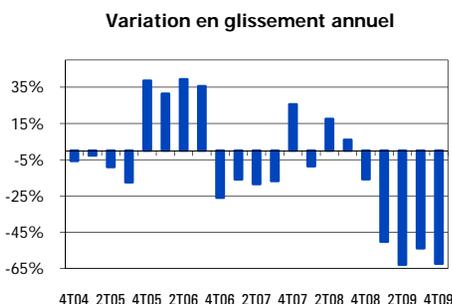
A 31,4 millions d'euros, soit près de 30 % du total de l'encours sain, les crédits aux entreprises s'inscrivent en hausse de 9,5 % sur un an. Les crédits d'exploitation (19 % des crédits aux entreprises) s'élèvent à 6,1 millions d'euros à fin décembre alors que les crédits d'investissement se chiffrent à 25,3 millions d'euros (81 % des crédits aux entreprises). Les créances douteuses nettes diminuent de moitié, soit - 2,8 millions d'euros sur un an.

	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>Entreprises</b>							
Crédits d'exploitation	20,631	15,264	19,159	16,135	6,066	-62,4%	-10,069
<i>Créances commerciales</i>	1,973	1,889	4,364	3,271	0,050	-98,5%	-3,221
<i>Crédits de trésorerie</i>	8,544	6,678	9,699	9,371	3,641	-61,1%	-5,730
dont entrepreneurs individuels	1,755	1,835	0,713	0,511	0,368	-28,0%	-0,143
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	10,114	6,697	5,096	3,493	2,375	-32,0%	-1,118
<i>Affecturage</i>							
Crédits d'investissement	13,149	10,387	12,276	12,185	25,337	107,9%	13,152
<i>Crédits à l'équipement</i>	13,149	10,387	12,276	12,185	25,337	107,9%	13,152
dont entrepreneurs individuels	1,819	1,984	1,756	1,557	1,460	-6,2%	-0,097
<i>Credit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	4,335						
Autres crédits	0,761	0,493	0,417	0,354		-100,0%	-0,354
<b>Encours sain</b>	<b>34,541</b>	<b>26,144</b>	<b>31,852</b>	<b>28,674</b>	<b>31,403</b>	<b>9,5%</b>	<b>2,729</b>
Créances douteuses nettes	4,987	7,190	5,162	5,444	2,653	-51,3%	-2,791

## Crédits d'investissement des entreprises



## Crédits d'exploitation des entreprises



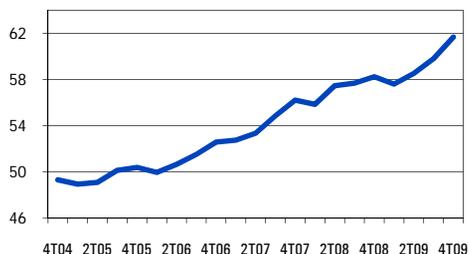
## 2.2.2 Les concours consentis aux ménages

Les crédits aux ménages (74,9 millions d'euros), qui représentent la part prépondérante du total de l'encours sain (67 %), progressent de 8,9 % sur un an. Les crédits à l'habitat (82 % des crédits aux ménages) croissent de 5,9 % sur un an. Les crédits à la consommation (18 % des crédits aux ménages) enregistrent la plus forte hausse depuis 2007 (+ 34,2 %). Enfin, les créances douteuses nettes sur les ménages s'élèvent à 1,1 million d'euros, en légère augmentation de 0,4 million d'euros sur un an.

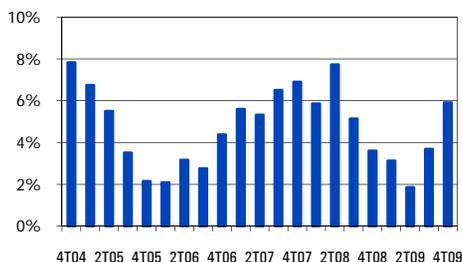
	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>Ménages</b>							
Crédits à la consommation	5,963	7,237	8,656	9,869	13,249	34,2%	3,380
Crédits de trésorerie	5,291	6,514	8,102	9,380	11,670	24,4%	2,290
Comptes ordinaires débiteurs	0,596	0,652	0,487	0,427	1,521	256,2%	1,094
Crédit-bail	0,076	0,071	0,067	0,062	0,058	-6,5%	-0,004
Crédits à l'habitat	50,390	52,597	56,226	58,254	61,696	5,9%	3,442
Autres crédits	4,091	2,421	1,042	0,668		-100,0%	-0,668
<b>Encours sain</b>	<b>60,444</b>	<b>62,255</b>	<b>65,924</b>	<b>68,791</b>	<b>74,945</b>	<b>8,9%</b>	<b>6,154</b>
Créances douteuses nettes	0,816	0,974	0,804	0,672	1,046	55,7%	0,374

## Crédits à l'habitat des ménages

En millions d'euros

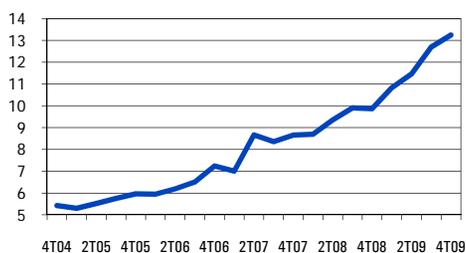


Variation en glissement annuel

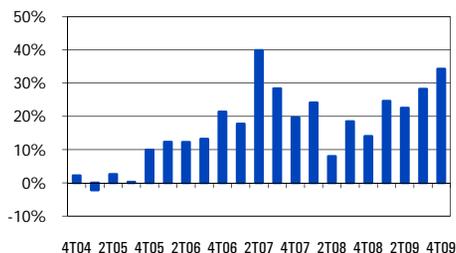


## Crédits à la consommation des ménages

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 2.2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

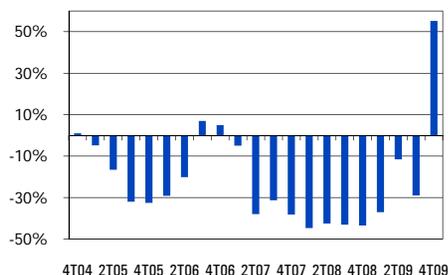
D'un montant de 5,5 millions d'euros à fin 2009, soit 5 % du total de l'encours sain, les concours aux collectivités locales affichent une progression significative de 55 % sur l'année après un recul de 43 % en 2008. En 2009, les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement progressent respectivement de 0,5 million d'euros et de 1,4 million d'euros.

	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
<b>Collectivités locales</b>							
Crédits d'exploitation	2,607	4,714	2,413	0,608	1,112	82,9%	0,504
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,347	2,034	1,405	0,608	1,100	80,9%	0,492
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,260	2,680	1,008		0,012		0,012
Crédits à l'équipement	6,621	5,166	3,812	2,913	4,352	49,4%	1,439
Autres crédits	0,363	0,188					
<b>Encours sain</b>	<b>9,591</b>	<b>10,068</b>	<b>6,225</b>	<b>3,521</b>	<b>5,464</b>	<b>55,2%</b>	<b>1,943</b>

**Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales**  
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 2.2.4 Les concours consentis aux autres agents

Les concours consentis aux autres agents (0,4 million d'euros, soit moins de 0,4 % du total de l'encours sain) s'effritent de 32,7 % sur un an.

	Montants en millions au					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés							
Encours sain	1,752	1,217	0,412	0,615	0,414	-32,7%	-0,201

## 3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les billets ayant cours légal dans la zone euro.

### 3.1. LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2009, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1<sup>er</sup> janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel exporte sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

### Répartition en volume et en valeur des billets au 31/12/2009

Billet de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	19 878	5,9%	99 390	0,8%
10 euros	38 188	11,3%	381 880	3,0%
20 euros	170 817	50,8%	3 416 340	26,6%
50 euros	64 522	19,2%	3 226 100	25,1%
100 euros	35 298	10,5%	3 529 800	27,5%
200 euros	5 852	1,7%	1 170 400	9,1%
500 euros	2 022	0,6%	1 011 000	7,9%
<b>Total</b>	<b>336 577</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 834 910</b>	<b>100,0%</b>

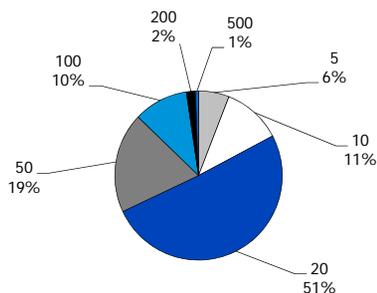
Au 31 décembre 2009, soit huit ans après la mise en circulation de l'euro, les émissions nettes cumulées de billets dans l'archipel atteignent 336 577 billets (soit + 14,7 % sur la seule année 2009) pour une valeur totale de 12 834 910 euros (+ 19,8 % sur un an).

En 2009, l'émission nette de billets représentait 2 118 170 euros (43 114 billets), soit une progression de 37,6 % en valeur et de 47,2 % en volume par rapport à l'émission nette en 2008.

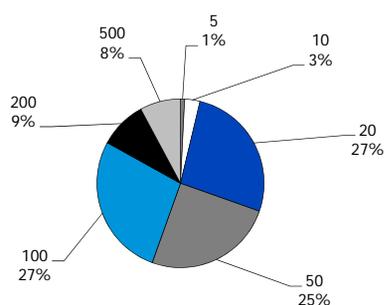
La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 13 % de l'émission nette cumulée en volume (+ 0,4 point par rapport à fin 2008) et 44 % en valeur. La coupure de 20 euros représente à elle seule 51 % de l'émission nette cumulée en volume et 27 % en valeur, ce qui en fait le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 38,1 euros en 2009 contre 36,5 euros en 2008.

Répartition en volume au 31/12/2009



Répartition en valeur au 31/12/2009



## 3.2 LES PIÈCES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2009, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 298 650 unités pour un montant de 421 314 euros, en progression de 11,2 % en volume et de 11 % en valeur par rapport à fin 2008.

### Répartition des pièces en volume et en valeur au 31/12/2009

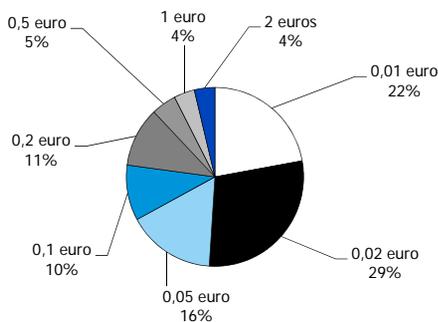
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	508 689	22,1%	5 086,89	1,2%
0,02 euro	664 320	28,9%	13 286,40	3,2%
0,05 euro	369 212	16,1%	18 460,60	4,4%
0,1 euro	230 581	10,0%	23 058,10	5,5%
0,2 euro	247 977	10,8%	49 595,40	11,8%
0,5 euro	104 763	4,6%	52 381,50	12,4%
1 euro	86 771	3,8%	86 771,00	20,6%
2 euros	86 337	3,8%	172 674,00	41,0%
<b>Total</b>	<b>2 298 650</b>	<b>100,0%</b>	<b>421 313,89</b>	<b>100,0%</b>

En 2009, l'émission nette de pièces a représenté 22 225 euros (180 173 pièces), en repli de 27,5 % en valeur et de 13,7 % en volume par rapport à l'émission nette en 2008. L'émission de pièces continue cependant de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible voire nul pour les centimes. Seules des opérations de type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

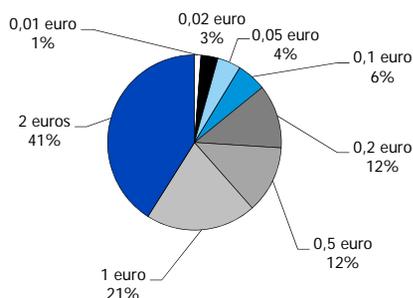
Les trois coupures rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant plus de 67 % de l'émission nette cumulée pour 9 % de la valeur des pièces en circulation.

La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel s'établit à 18,3 centimes d'euro en 2009 contre 18,4 centimes d'euro en 2008.

Répartition en volume au 31/12/2009



Répartition en valeur au 31/12/2009



## 4. La position extérieure nette du système bancaire local

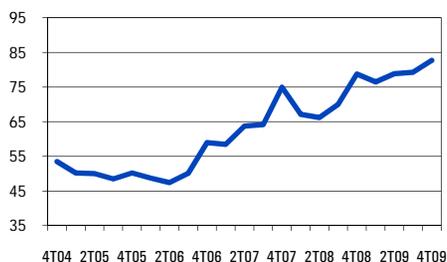
La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

**Position extérieure nette du système bancaire local**

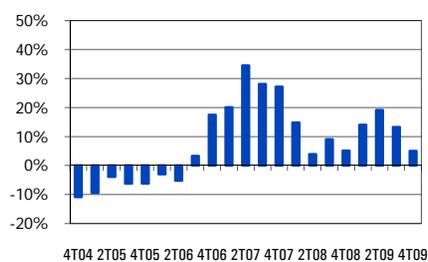
	31-déc-05	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-09	en millions d'euros	
						Variations	
						en %	en montant
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	80,291	88,455	110,945	107,455	107,92	0,4%	0,465
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	30,046	29,542	38,395	28,67	25,195	-12,1%	-3,475
<b>Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)</b>	<b>50,245</b>	<b>58,913</b>	<b>72,550</b>	<b>78,785</b>	<b>82,725</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,940</b>

**Position extérieure nette**

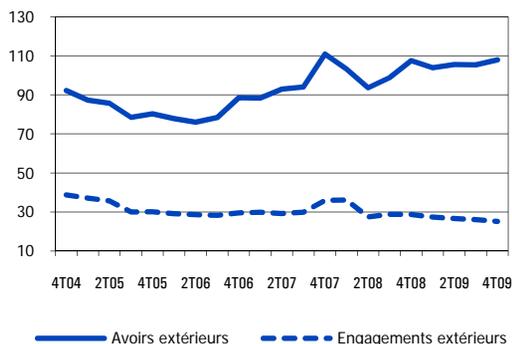
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



En millions d'euros



Le système bancaire local collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. Il présente ainsi une position extérieure nette structurellement positive. A fin 2009, elle s'élève à 82,725 millions d'euros, en progression de 5 % sur un an. Les engagements extérieurs des établissements de crédit locaux ont reculé de 3,475 millions d'euros, soit - 12,1 % en 2009, alors que les avoirs sont restés stables (+ 0,4 %).

## 5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006.

### 5.1 LA TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2009, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations (139 bénéficiaires) recensé par le Service Central des Risques de la Banque de France s'élevait à 74,951 millions d'euros, en repli de 4 % sur un an (après - 4,2 % en 2008).

Le secteur « Administrations et Collectivités locales » concentre 23 % de l'encours total (17,267 millions d'euros). La part de ce secteur est traditionnellement la plus importante. Elle est suivie des secteurs « Commerce » (14 %) et « Construction » (13 %). Ces trois secteurs représentent la moitié de l'encours total déclaré, soit 37,156 millions d'euros.

Les secteurs « Immobiliers, locations et services aux entreprises » et « Transport et communication » en représentent respectivement 11 % et 10 %.

Enfin, la part des risques sur les secteurs « primaire » (1 %), « Hôtels et restaurants » (2 %), « Industrie et énergie » (1 %) demeure relativement faible. Elle représente 3,057 millions d'euros, soit 4 % des risques globaux.

Les concours déclarés au SCR sont répartis en quatre rubriques principales : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements hors-bilan.

A fin 2009, les crédits à moyen et long termes demeurent prépondérants (63 % de l'ensemble), les crédits à court terme en représentent 17 % et les engagements de hors bilan 20 %. Le crédit bail est structurellement résiduel ( $\leq 0,05$  % de l'encours global).

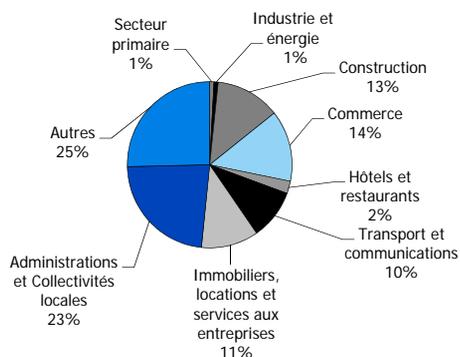
Encours total (à fin décembre)	en millions d'euros				
	CT	MLT	CB	HB	Total
2006	19,891	43,776	0,143	7,512	71,322
2007	20,646	42,830	0,076	17,904	81,456
2008	16,298	41,023	0,039	20,655	78,015
2009	13,013	47,332	0,000	14,606	74,951

#### Risques par secteur d'activité à fin décembre 2009

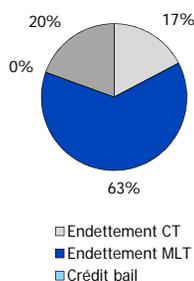
Secteur	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	6	297	337	0	0	634	1%
Industrie et Energie	6	46	558	0	0	604	1%
Construction	17	1 804	1 307	0	6 390	9 501	13%
Commerce	33	2 971	4 289	0	3 128	10 388	14%
Hébergement et Restauration	12	143	1 676	0	0	1 819	2%
Transport et communication	10	3 295	3 199	0	814	7 308	10%
Immobilier, locations et services aux entreprises	34	1 534	6 894	0	0	8 428	11%
Administration et collectivités locales	3	114	17 128	0	25	17 267	23%
Autres	18	2 809	11 944	0	4 249	19 002	25%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>13 013</b>	<b>47 332</b>	<b>0</b>	<b>14 606</b>	<b>74 951</b>	<b>100%</b>

Source : SCR de la Banque de France

### Répartition des risques par secteur au 31 déc. 2009



### Nature des risques au 31 déc. 2009



## 5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

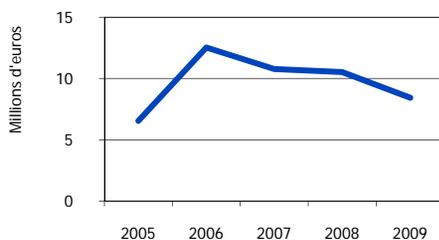
En 2009, l'encours du secteur immobilier, location et services aux entreprises, qui représente 11 % de l'encours total, s'est établi à 8,4 millions d'euros (10,5 millions d'euros en 2008, représentant 13 % de l'encours total). Sur les quatre dernières années, ce secteur enregistre une évolution à la baisse (- 32,8 %). En 2006, il constituait 18 % de l'encours total.

A fin décembre 2009, la composition de l'encours du secteur immobilier était la suivante : 18 % à court terme, 82 % à moyen et long terme.

Par ailleurs, ce secteur compte 34 bénéficiaires à fin décembre 2009 avec un encours moyen de 247 882 euros. L'activité immobilière est particulièrement concentrée puisque les cinq principaux acteurs se partagent 47 % de l'encours.

Encours du secteur Immobilier (à fin décembre)					Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB		
2008	1 488	7 427	0	1 614	10 529	13%
2009	1 534	6 894	0	0	8 428	11%

### Evolution de l'encours du secteur immobilier

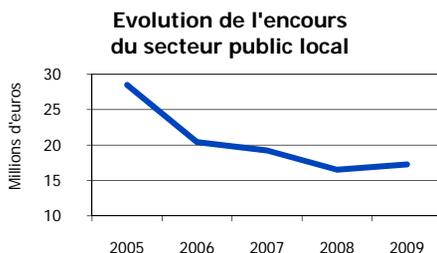


## 5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'archipel compte trois bénéficiaires du secteur public local : les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ainsi que la Collectivité territoriale.

A fin décembre 2009, l'encours cumulé du secteur public local s'élevait à 17,3 millions d'euros, enregistrant une croissance annuelle de 4,6 % après trois années de désendettement. Ainsi, alors qu'en 2006, le secteur public local représentait près de 30 % de l'encours total, il n'en représente que 23 % en 2009.

	Encours du secteur public local (à fin décembre)				Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB		
<b>2008</b>	4	16 426	39	39	16 508	<b>21,2%</b>
<b>2009</b>	114	17 128	0	25	17 267	<b>23,0%</b>



L'encours du secteur public local reste composé de manière quasi-exclusive de crédits à moyen et long terme. A fin décembre 2009, ceux-ci représentaient 99 % de l'encours.

#### 5.4 LE RISQUE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

En 2009, l'encours du secteur de la construction, qui représente 13 % de l'encours total, s'est établi à 9,5 millions d'euros, en retrait de 37,3 % sur un an (- 5,6 millions d'euros). Ce repli fait suite à deux années de progression sensible en liaison avec les crédits accordés aux entreprises de BTP dans le cadre du chantier de la construction du nouvel hôpital. Ainsi, sur cinq ans, l'encours du secteur apparaît en progression (+ 4,1 millions d'euros).

A fin décembre 2009, le hors bilan était la composante principale de l'encours du secteur de la construction (67 %), le recours aux engagements de garantie étant fréquent dans le cadre de financements de chantiers. Le court terme et le moyen et long terme représentent respectivement 19 % et 14 % de l'encours total du secteur.

Trois acteurs majeurs regroupent 66 % de l'encours du secteur qui compte 17 bénéficiaires à fin décembre 2009.

	Encours du secteur de la construction (à fin décembre)				Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB		
<b>2008</b>	3 770	1 599	0	9 780	15 149	<b>19%</b>
<b>2009</b>	1 804	1 307	0	6 390	9 501	<b>13%</b>



## Perspectives

---

Des évolutions favorables à la pérennité de la desserte maritime interviendront au cours du premier semestre 2010 avec, d'une part, l'attribution du marché de services pour les prestations à rendre en amont et en aval du périmètre de la délégation de service public et, d'autre part, l'exploitation par la collectivité territoriale d'un nouveau navire sur la ligne Saint-Pierre, Miquelon et Fortune (Terre-Neuve).

La programmation de la commande publique, en forte croissance avec la mise en chantier de projets structurants (poursuite des travaux du centre hospitalier et début de la construction de la nouvelle centrale électrique), permettra de soutenir durablement l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

La diversification des espèces pêchées, la consolidation ainsi que la coopération entre les deux pôles de transformation des produits de la pêche (Saint-Pierre et Miquelon) laissent entrevoir des perspectives pour l'amélioration de la filière. La possibilité de traitement d'importants volumes en provenance du Canada et l'ouverture aux marchés européens constituent de nouvelles opportunités d'exportation.

L'implication croissante des acteurs économiques et politiques en faveur d'une démarche de développement durable (Grenelle de l'environnement à Saint-Pierre-et-Miquelon, construction d'un réseau de chaleur urbain par récupération de l'énergie de la nouvelle centrale, poursuite de la mise en place de la filière d'élimination des déchets) est désormais source de croissance économique pour l'archipel.

Si les perspectives économiques du début de l'année 2010 sont encourageantes comme en atteste l'évolution de certains indicateurs (l'emploi et le commerce extérieur), un mouvement de hausse des prix, consécutif notamment aux effets d'une inflation importée avec l'appréciation du cours de la devise canadienne, n'est pas à exclure.

A moyen terme subsistent les questions relatives aux conditions de développement endogène des économies insulaires. Cette réflexion revêt une acuité toute particulière à Saint-Pierre-et-Miquelon compte tenu de son enclavement et de l'étroitesse de son marché intérieur. Le développement du numérique et la recherche de produits de niche en relation avec son environnement régional le plus proche pourraient concourir aux réponses à apporter et insuffler un nouvel élan pour l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## ANNEXES



# Annexe 1 : Statistiques économiques

**Tableau 1**  
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants (PIB 2004)

	en millions d'euros
	<b>Valeur</b>
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>161,1</b>
+ Valeur ajoutée marchande	68,2
+ Valeur ajoutée non marchande	80,5
+ Impôts sur produits	14,3
- Subventions sur produits	1,9
<b>Total des ressources</b>	<b>161,1</b>
+ Dépenses de consommation finale	193,1
<i>(+) dont ménages</i>	<i>108,1</i>
<i>(+) dont administrations publiques</i>	<i>82,7</i>
<i>(+) dont ISBLSM</i>	<i>2,3</i>
+ Formation brute de capital fixe	40,2
+ Variation de stocks	-1,2
+ Exportations	8,3
- Importations	79,2
<b>Total des emplois</b>	<b>161,1</b>

Source : CEROM

**Tableau 2**  
Valeur ajoutée par branche (PIB 2004)

	en milliers d'euros	
	<b>Poids en %</b>	<b>Valeur</b>
Agriculture	1%	1 042
Pêche et industrie de la pêche	2%	2 934
Autres industries	3%	4 841
Construction	11%	16 633
Commerce	14%	21 267
Transports, télécommunications et autres services aux entreprises	6%	8 435
Logement	10%	15 082
Hôtels, restaurants et autres services aux particuliers	3%	3 921
Activités financières	5%	7 357
Services administrés et services aux particuliers non marchands	45%	67 157
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>100%</b>	<b>148 669</b>

Source : CEROM

	en millions d'euros	
	<b>Poids en %</b>	<b>Valeur</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>2%</b>	<b>3,3</b>
<i>dont agriculture</i>	<i>1%</i>	<i>1</i>
<i>dont pêche</i>	<i>2%</i>	<i>2,3</i>
<b>Secteur secondaire</b>	<b>15%</b>	<b>22,1</b>
<i>dont Industries</i>	<i>4%</i>	<i>5,4</i>
<i>dont construction</i>	<i>11%</i>	<i>16,7</i>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>83%</b>	<b>123,3</b>
<i>dont services marchands</i>	<i>38%</i>	<i>56,1</i>
<i>dont services non marchands</i>	<i>45%</i>	<i>67,2</i>
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>148,7</b>

Source : CEROM

**Tableau 3**  
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Produits			Services	Ensemble hors tabac
		Alimentation	manufacturés hors tabac	Carburants		
<b>Glissement annuel en fin d'année</b>						
1998	-0,8%	0,3%	-2,3%	-6,5%	0,7%	-0,8%
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	5,5%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	7,1%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	-0,1%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	1,1%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	2,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	2,1%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	8,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	2,7%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	3,9%
2009	-0,8%	2,3%	-4,0%	-13,0%	1,7%	-0,8%
<b>Moyenne annuelle</b>						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	1,1%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	1,0%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	8,5%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	0,1%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	2,2%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	0,8%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	5,8%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	5,8%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	0,8%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	6,0%
2009	-0,9%	3,2%	-5,6%	-15,5%	3,1%	-1,1%
<b>Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %</b>						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	-0,8
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	5,4
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	6,9
2001	0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	-0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	1,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	2,1
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	0,3
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	9,2
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	1,7
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	2,6
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	3,7
2009	-0,8	0,6	-1,8	-0,6	0,4	-0,8

Source : Préfecture

**Tableau 4**  
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes		Femmes		Total
	DEFM 1	Taux de chômage	DEFM 1	Taux de chômage	
2009	194	6,1%	109	3,4%	9,5%
2008	207	6,5%	127	4,0%	10,5%
2007	165	5,2%	132	4,1%	9,3%
2006	144	4,5%	106	3,3%	7,8%

Sources : DTEFP, INSEE

**Tableau 5**  
**Emploi total par branche (à la fin de l'année)**

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Commerce	Administration	Emploi total	
							Nombre	Taux de croissance (en %)
1990	73	499	157	1 966	324	539	2 695	-
1999	76	194	261	2 259	418	732	2 790	3,5%
Part dans l'emploi total (en %)							Nombre	Taux de croissance (en %)
1990	2,7%	18,5%	5,8%	72,9%	12,0%	20,0%	2695	-
1999	2,7%	7,0%	9,4%	81,0%	15,0%	26,2%	2790	3,5%

Source : INSEE

**Tableau 6**  
**Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel**

Année	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%
2009	324	3194	10,1%

Source : Caisse de prévoyance sociale

**Tableau 7**  
**Chiffres du tourisme**

**Passagers entrés dans l'archipel**

	2005	2006	2007	2008	2009	Part 2009	Variations 2009/2008
<b>Trafic aérien</b>	<b>12 128</b>	<b>11 831</b>	<b>12 034</b>	<b>12 554</b>	<b>12 873</b>	<b>53,2%</b>	<b>2,5%</b>
- passagers français	10 684	10 415	10 619	11 315	11 618	48,0%	2,7%
- passagers étrangers	1 444	1 416	1 415	1 239	1 255	5,2%	1,3%
<b>Trafic maritime</b>	<b>14 804</b>	<b>13 552</b>	<b>12 901</b>	<b>16 192</b>	<b>11 346</b>	<b>46,8%</b>	<b>-29,9%</b>
<i>dont croisiéristes</i>	<i>2 384</i>	<i>2 026</i>	<i>2 324</i>	<i>4 652</i>	<i>3 491</i>	14,4%	-25,0%
- passagers français	4 003	3 757	3 773	4 425	2 582	10,7%	-41,6%
- passagers étrangers	10 801	9 795	9 128	11 767	8 764	36,2%	-25,5%
<b>Total passagers français</b>	<b>14 687</b>	<b>14 172</b>	<b>14 392</b>	<b>15 740</b>	<b>14 200</b>	<b>58,6%</b>	<b>-9,8%</b>
<b>Total passagers étrangers</b>	<b>12 245</b>	<b>11 211</b>	<b>10 543</b>	<b>13 006</b>	<b>10 019</b>	<b>41,4%</b>	<b>-23,0%</b>
<b>Total général</b>	<b>26 932</b>	<b>25 383</b>	<b>24 935</b>	<b>28 746</b>	<b>24 219</b>	<b>100,0%</b>	<b>-15,7%</b>

Source : Police aux Frontières

**Tableau 8**  
**Comptes administratifs des collectivités locales**

**Comptes administratifs du Conseil territorial**

<i>en millions d'euros</i>	<b>2004</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Var. 2009/2004</b>	<b>Structure en 2009</b>
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>28,4</b>	<b>34,9</b>	<b>46,3</b>	<b>63,0%</b>	<b>100,0%</b>
Recettes de fonctionnement** (1)	22,0	26,9	28,8	30,9%	62,2%
Recettes fiscales Collectivité**	16,7	19,7	21,8	30,4%	47,1%
reversées aux communes, CACIM	6,7	6,7	-	-	-
Impôts directs	8,5	11,0	11,3	32,9%	24,5%
Impôts indirects	8,4	8,8	10,5	25,0%	22,6%
dont taxe sur l'essence*	1,1	3,1	1,0	-10,5%	2,2%
dont octroi de mer*	0,4	0,4	0,5	22,7%	1,2%
Dotations et subventions reçues	4,1	4,9	4,9	18,4%	10,5%
Recettes d'investissement	6,4	8,0	17,5	173,1%	37,8%
Dotations et subventions reçues	5,5	6,4	14,1	157,7%	30,4%
Emprunts*	0,4	1,5	3,4	687,8%	7,3%
Autres recettes d'investissement	0,5	0,0	0,0	-93,3%	0,1%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>30,7</b>	<b>35,1</b>	<b>38,9</b>	<b>26,8%</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	19,6	22,3	23,2	18,2%	59,5%
dont frais de personnel	4,5	4,9	5,2	17,8%	13,5%
dont intérêts de la dette	1,1	0,7	0,6	-48,2%	1,4%
Dépenses d'investissement	11,1	12,5	15,8	42,0%	40,5%
Subventions versées	1,1	0,8	4,3	288,2%	11,0%
Remboursement de dette (3)	2,9	2,1	2,2	-24,8%	5,7%
Dépenses d'équipement brut	7,1	9,5	9,2	29,9%	23,6%
Autres dépenses	0,0	0,0	0,1	-	0,1%
Epargne nette (1-2-3)	-0,5	2,5	3,4	759,8%	-
<b>Dette en capital au 31 décembre</b>	<b>20,8</b>	<b>15,5</b>	<b>20,0</b>	<b>-3,9%</b>	

Source : Conseil territorial

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

\*\* nettes des versements aux communes

## Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

<i>en millions d'euros</i>	2004	2008	2009	<i>Var. 2009/2004</i>	<i>Structure 2009</i>
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>11,12</b>	<b>9,40</b>	<b>9,11</b>	<b>-18,1%</b>	<b>100,0%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	8,93	8,53	8,56	-4,1%	94,0%
Recettes fiscales de la commune	6,67	6,77	6,52	-2,2%	71,6%
dont taxe sur les carburants*	1,59	1,49	1,32	-16,8%	14,5%
dont octroi de mer*	2,36	2,38	2,48	5,1%	27,3%
Dotations et subventions reçues	1,78	1,34	1,82	2,0%	19,9%
Recettes d'investissement	2,19	0,86	0,55	-75,1%	6,0%
Dotations et subventions reçues	2,11	0,70	0,55	-74,1%	6,0%
Emprunts*	0,08	-	-	-	-
Autres recettes d'investissement**	0,27	0,29	0,00	-100,0%	0,0%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>10,67</b>	<b>8,84</b>	<b>8,96</b>	<b>-16,0%</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	8,42	7,58	7,38	-12,3%	82,4%
dont frais de personnel	5,65	4,59	4,58	-19,0%	51,1%
dont intérêts de la dette	0,41	0,19	0,16	-60,7%	1,8%
Dépenses d'investissement	2,25	1,26	1,57	-30,0%	17,6%
Subventions versées	-	-	-	-	-
Remboursement de dette (3)	0,44	0,57	0,60	35,4%	6,7%
Dépenses d'équipement brut	1,37	0,56	0,97	-28,9%	10,8%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	-	0,0%
<b>Epargne nette (1-2-3)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,38</b>	<b>0,58</b>	<b>802,5%</b>	<b>-</b>
<b>Dette en capital au 31 décembre</b>	<b>8,70</b>	<b>3,16</b>	<b>2,56</b>	<b>-70,5%</b>	<b>-</b>

Source : Commune de Saint-Pierre

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

\*\* nettes des reports de l'exercice précédent

## Comptes administratifs de la commune de Miquelon

<i>en millions d'euros</i>	2004	2007	2008	<i>Var. 2008/200 4</i>	<i>Structure 2008</i>
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>2,03</b>	<b>2,29</b>	<b>2,44</b>	<b>19,9%</b>	<b>100,0%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	1,70	1,78	1,85	8,6%	75,8%
Recettes fiscales de la commune	1,09	0,96	1,10	1,0%	45,0%
dont taxe sur les carburants*	0,65	0,44	0,54	-16,0%	22,3%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	0,23	0,22	0,23	1,3%	9,4%
Dotations et subventions reçues	0,47	0,73	0,68	45,5%	28,0%
Recettes d'investissement	0,33	0,50	0,59	77,5%	24,2%
Dotations et subventions reçues	0,33	0,50	0,47	40,7%	19,2%
Emprunts*					
Autres recettes d'investissement**	0,13	-	0,18	35,1%	7,4%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>2,38</b>	<b>3,07</b>	<b>2,10</b>	<b>-11,8%</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	1,75	1,70	1,77	1,3%	84,3%
dont frais de personnel	1,10	1,26	1,28	16,8%	61,2%
dont intérêts de la dette	0,01	0,01	0,01	-12,8%	0,5%
Dépenses d'investissement	0,63	1,00	0,15	-76,8%	7,0%
Subventions versées	0,09		0,00	-100,0%	0,0%
Remboursement de dette (3)	0,04	0,04	0,04	17,1%	2,1%
Dépenses d'équipement brut	0,59	0,92	0,10	-82,8%	4,9%
Autres dépenses					
Report n-1		0,38	0,18		8,7%
<b>Epargne nette (1-2-3)</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,05</b>	<b>0,04</b>	<b>144,2%</b>	<b>-</b>
<b><i>Dettes en capital au 31 décembre</i></b>	<b>0,20</b>	<b>0,20</b>	<b>0,15</b>	<b>-22,8%</b>	<b>-</b>

Source : Commune de Miquelon

\* Montants calculés hors gestion active de la dette

\*\* nettes des reports de l'exercice précédent

# Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Les actifs financiers**

	en millions d'euros					Variations	
	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	2009/2008	2008/2007
<b>Sociétés</b>	<b>14,662</b>	<b>15,355</b>	<b>21,267</b>	<b>20,071</b>	<b>25,825</b>	<b>28,7%</b>	<b>-5,6%</b>
Dépôts à vue	11,481	11,991	17,873	17,560	21,033	19,8%	-1,8%
Placements liquides ou à court terme	3,181	3,364	3,394	2,511	4,792	90,8%	-26,0%
Comptes d'épargne à régime spécial		0,037	0,007				-100,0%
Placements indexés sur les taux du marché	3,181	3,327	3,387	2,511	4,792	90,8%	-25,9%
<i>dont comptes à terme</i>	3,181	3,327	3,387	2,511	4,792	90,8%	-25,9%
<i>dont OPCVM monétaires</i>							
<i>dont certificats de dépôts</i>							
<b>Epargne à long terme</b>							
<i>dont OPCVM non monétaires</i>							
<b>Ménages</b>	<b>130,423</b>	<b>131,481</b>	<b>140,384</b>	<b>140,827</b>	<b>154,887</b>	<b>10,0%</b>	<b>0,3%</b>
Dépôts à vue	25,426	26,304	27,617	27,342	35,284	29,0%	-1,0%
Placements liquides ou à court terme	91,883	91,673	97,044	98,162	100,958	2,8%	1,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	33,023	33,800	33,443	35,600	47,683	33,9%	6,4%
Livrets ordinaires	28,066	28,385	27,675	29,046	41,256	42,0%	5,0%
Livrets A et bleus	4,538	4,939	5,281	5,933	5,977	0,7%	12,3%
Livrets jeunes	0,37	0,425	0,446	0,576	0,428	-25,7%	29,1%
Livrets d'épargne populaire							
CODEVI		0,005					
Comptes d'épargne logement	0,049	0,046	0,041	0,045	0,022	-51,1%	9,8%
Placements indexés sur les taux du marché	58,86	57,873	63,601	62,562	53,275	-14,8%	-1,6%
<i>dont comptes à terme</i>	53,151	54,815	61,362	60,599	52,176	-13,9%	-1,2%
<i>dont bons de caisse</i>	5,404	3,058	2,239	1,963	1,099	-44,0%	-12,3%
<i>dont OPCVM monétaires</i>							
<b>Epargne à long terme</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>15,723</b>	<b>15,323</b>	<b>18,645</b>	<b>21,7%</b>	<b>-2,5%</b>
Plans d'épargne logement	2,015	2,218	2,080	2,164	2,253	4,1%	4,0%
Plans d'épargne populaire							
Autres comptes d'épargne							
Portefeuille-titres							
OPCVM non monétaires	3,682	4,159	5,479	3,840	5,126	33,5%	-29,9%
Contrats d'assurance-vie	7,417	7,127	8,164	9,319	11,266	20,9%	14,1%
<b>Autres agents</b>	<b>24,531</b>	<b>27,771</b>	<b>30,190</b>	<b>36,558</b>	<b>28,929</b>	<b>-20,9%</b>	<b>21,1%</b>
Dépôts à vue	15,639	18,835	20,603	26,482	23,505	-11,2%	28,5%
Placements liquides ou à court terme	8,892	8,936	9,587	10,076	5,424	-46,2%	5,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,95	3,622	3,561	4,126	3,915	-5,1%	15,9%
Placements indexés sur les taux du marché	4,942	5,314	6,026	5,950	1,509	-74,6%	-1,3%
<i>dont comptes à terme</i>	4,787	5,224	6,026	5,950	1,509	-74,6%	-1,3%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>0</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>169,616</b>	<b>174,607</b>	<b>191,841</b>	<b>197,456</b>	<b>209,641</b>	<b>6,2%</b>	<b>2,9%</b>
Dépôts à vue	52,546	57,130	66,093	71,384	79,822	11,8%	8,0%
Placements liquides ou à court terme	103,956	103,973	110,025	110,749	111,174	0,4%	0,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	36,974	37,459	37,011	39,726	51,598	29,9%	7,3%
Placements indexés sur les taux du marché	66,982	66,514	73,014	71,023	59,576	-16,1%	-2,7%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>15,723</b>	<b>15,323</b>	<b>18,645</b>	<b>21,7%</b>	<b>-2,5%</b>

**Tableau 2**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

	en millions d'euros						
	déc. 2005	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	déc. 2009	Variations	
						2009/2008	2008/2007
<b>Entreprises</b>	<b>37,504</b>	<b>30,273</b>	<b>35,216</b>	<b>31,901</b>	<b>34,347</b>	<b>7,7%</b>	<b>-9,4%</b>
Crédits d'exploitation	20,631	15,270	19,159	16,135	6,066	-62,4%	-15,8%
<i>Créances commerciales</i>	<i>1,973</i>	<i>1,889</i>	<i>4,364</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>-98,5%</i>	<i>-25,0%</i>
Crédits de trésorerie	8,544	6,684	9,699	9,371	3,641	-61,1%	-3,4%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,755</i>	<i>1,841</i>	<i>0,713</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>-28,0%</i>	<i>-28,3%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	10,114	6,697	5,096	3,493	2,375	-32,0%	-31,5%
Affecturage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits d'investissement	16,112	14,510	15,640	15,412	28,281	83,5%	-1,5%
Crédits à l'équipement	16,112	14,510	15,640	15,412	28,281	83,5%	-1,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,819</i>	<i>2,084</i>	<i>1,805</i>	<i>1,642</i>	<i>1,582</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-9,0%</i>
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Autres crédits	0,761	0,493	0,417	0,354	0,000	-100,0%	-15,1%
<b>Ménages</b>	<b>61,528</b>	<b>63,348</b>	<b>67,008</b>	<b>69,875</b>	<b>75,555</b>	<b>8,1%</b>	<b>4,3%</b>
Crédits à la consommation	6,190	7,473	8,883	10,096	13,449	33,2%	13,7%
Crédits de trésorerie	5,518	6,741	8,329	9,607	11,870	23,6%	15,3%
Comptes ordinaires débiteurs	0,596	0,661	0,487	0,427	1,521	256,2%	-12,3%
Crédit-bail	0,076	0,071	0,067	0,062	0,058	-6,5%	-7,5%
Crédits à l'habitat	51,247	53,454	57,083	59,111	62,106	5,1%	3,6%
Autres crédits	4,091	2,421	1,042	0,668	0,000	-100,0%	-35,9%
<b>Collectivités locales</b>	<b>23,875</b>	<b>28,755</b>	<b>22,960</b>	<b>19,561</b>	<b>23,686</b>	<b>21,1%</b>	<b>-14,8%</b>
Crédits d'exploitation	2,607	4,728	2,419	0,612	1,112	81,7%	-74,7%
Crédits de trésorerie	0,347	2,048	1,411	0,612	1,100	79,7%	-56,6%
Comptes ordinaires débiteurs	2,260	2,680	1,008	0,000	0,012		-100,0%
Crédits d'investissement	16,832	20,274	17,358	16,147	20,153	24,8%	-7,0%
Crédits à l'équipement	16,832	20,274	17,358	16,147	20,153	24,8%	-7,0%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Autres crédits	4,436	3,753	3,183	2,802	2,421	-13,6%	-12,0%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>1,760</b>	<b>1,217</b>	<b>0,493</b>	<b>0,687</b>	<b>0,477</b>	<b>-30,6%</b>	<b>39,4%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>124,667</b>	<b>123,593</b>	<b>125,677</b>	<b>122,024</b>	<b>134,065</b>	<b>9,9%</b>	<b>-2,9%</b>
Créances douteuses brutes	17,913	19,000	17,361	16,124	13,162	-18,4%	-7,1%
Créances douteuses nettes	7,953	8,475	6,192	6,337	3,903	-38,4%	2,3%
<i>dont entreprises</i>	<i>4,987</i>	<i>7,497</i>	<i>5,384</i>	<i>5,664</i>	<i>2,854</i>	<i>-49,6%</i>	<i>5,2%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>0,816</i>	<i>0,974</i>	<i>0,804</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>55,7%</i>	<i>-16,4%</i>
Provisions	9,960	10,525	11,169	9,787	9,259	-5,4%	-12,4%
<b>Total encours brut</b>	<b>142,580</b>	<b>142,593</b>	<b>143,038</b>	<b>138,148</b>	<b>147,227</b>	<b>6,6%</b>	<b>-3,4%</b>
Taux de créances douteuses	12,6%	13,3%	12,1%	11,7%	8,9%	-2,7	-0,5
Taux de provisionnement	55,6%	55,4%	64,3%	60,7%	70,3%	9,6	-3,6

**Tableau 3**
**Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

	en millions d'euros							
							<i>Variations</i>	
	déc. 2005	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	déc. 2009	2009/2008	2008/2007	
<b>Entreprises</b>	<b>34,541</b>	<b>26,144</b>	<b>31,852</b>	<b>28,674</b>	<b>31,403</b>	<b>9,5%</b>	<b>-10,0%</b>	
Crédits d'exploitation	20,631	15,264	19,159	16,135	6,066	-62,4%	-15,8%	
<i>Créances commerciales</i>	<i>1,973</i>	<i>1,889</i>	<i>4,364</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>-98,5%</i>	<i>-25,0%</i>	
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>8,544</i>	<i>6,678</i>	<i>9,699</i>	<i>9,371</i>	<i>3,641</i>	<i>-61,1%</i>	<i>-3,4%</i>	
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,755</i>	<i>1,835</i>	<i>0,713</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>-28,0%</i>	<i>-28,3%</i>	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>10,114</i>	<i>6,697</i>	<i>5,096</i>	<i>3,493</i>	<i>2,375</i>	<i>-32,0%</i>	<i>-31,5%</i>	
<i>Affacturage</i>								
Crédits d'investissement	13,149	10,387	12,276	12,185	25,337	107,9%	-0,7%	
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>13,149</i>	<i>10,387</i>	<i>12,276</i>	<i>12,185</i>	<i>25,337</i>	<i>107,9%</i>	<i>-0,7%</i>	
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,819</i>	<i>1,984</i>	<i>1,756</i>	<i>1,557</i>	<i>1,460</i>	<i>-6,2%</i>	<i>-11,3%</i>	
<i>Crédit-bail</i>								
Crédits à l'habitat								
Autres crédits	0,761	0,493	0,417	0,354		-100,0%	-15,1%	
<b>Ménages</b>	<b>60,444</b>	<b>62,255</b>	<b>65,924</b>	<b>68,791</b>	<b>74,945</b>	<b>8,9%</b>	<b>4,3%</b>	
Crédits à la consommation	5,963	7,237	8,656	9,869	13,249	34,2%	14,0%	
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>5,291</i>	<i>6,514</i>	<i>8,102</i>	<i>9,380</i>	<i>11,670</i>	<i>24,4%</i>	<i>15,8%</i>	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,596</i>	<i>0,652</i>	<i>0,487</i>	<i>0,427</i>	<i>1,521</i>	<i>256,2%</i>	<i>-12,3%</i>	
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,076</i>	<i>0,071</i>	<i>0,067</i>	<i>0,062</i>	<i>0,058</i>	<i>-6,5%</i>	<i>-7,5%</i>	
Crédits à l'habitat	50,390	52,597	56,226	58,254	61,696	5,9%	3,6%	
Autres crédits	4,091	2,421	1,042	0,668		-100,0%	-35,9%	
<b>Collectivités locales</b>	<b>9,591</b>	<b>10,068</b>	<b>6,225</b>	<b>3,521</b>	<b>5,464</b>	<b>55,2%</b>	<b>-43,4%</b>	
Crédits d'exploitation	2,607	4,714	2,413	0,608	1,112	82,9%	-74,8%	
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,347</i>	<i>2,034</i>	<i>1,405</i>	<i>0,608</i>	<i>1,100</i>	<i>80,9%</i>	<i>-56,7%</i>	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,260</i>	<i>2,680</i>	<i>1,008</i>		<i>0,012</i>		<i>-100,0%</i>	
Crédits d'investissement	6,621	5,166	3,812	2,913	4,352	49,4%	-23,6%	
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>6,621</i>	<i>5,166</i>	<i>3,812</i>	<i>2,913</i>	<i>4,352</i>	<i>49,4%</i>	<i>-23,6%</i>	
<i>Crédit-bail</i>								
Crédits à l'habitat								
Autres crédits	0,363	0,188						
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>1,760</b>	<b>1,217</b>	<b>0,412</b>	<b>0,615</b>	<b>0,414</b>	<b>-32,7%</b>	<b>49,3%</b>	
<b>Total encours sain</b>	<b>106,336</b>	<b>99,684</b>	<b>104,413</b>	<b>101,601</b>	<b>112,226</b>	<b>10,5%</b>	<b>-2,7%</b>	
Créances douteuses brutes	17,913	18,677	17,114	15,899	12,961	-18,5%	-7,1%	
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>7,953</i>	<i>8,168</i>	<i>5,970</i>	<i>6,117</i>	<i>3,702</i>	<i>-39,5%</i>	<i>2,5%</i>	
<i>dont entreprises</i>	<i>4,987</i>	<i>7,190</i>	<i>5,162</i>	<i>5,444</i>	<i>2,653</i>	<i>-51,3%</i>	<i>5,5%</i>	
<i>dont ménages</i>	<i>0,816</i>	<i>0,974</i>	<i>0,804</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>55,7%</i>	<i>-16,4%</i>	
<i>Provisions</i>	<i>9,960</i>	<i>10,509</i>	<i>11,144</i>	<i>9,782</i>	<i>9,259</i>	<i>-5,3%</i>	<i>-12,2%</i>	
<b>Total encours brut</b>	<b>124,249</b>	<b>118,361</b>	<b>121,527</b>	<b>117,500</b>	<b>125,187</b>	<b>6,5%</b>	<b>-3,3%</b>	
Taux de créances douteuses	14,4%	15,8%	14,1%	13,5%	10,4%	-3,2	-0,6	
Taux de provisionnement	55,6%	56,3%	65,1%	61,5%	71,4%	9,9	-3,6	

**Tableau 4**  
**Le bilan agrégé**

montants en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variations 2009/2008</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>78 861</b>	<b>73 768</b>	<b>69 932</b>	<b>-5,2%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	3 328	4 656	664	-85,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	<b>75 533</b>	<b>69 112</b>	<b>69 267</b>	<b>0,2%</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>86 503</b>	<b>86 082</b>	<b>92 576</b>	<b>7,5%</b>
OPERATIONS COMMERCIALES	4 363	3 271	50	-98,5%
CREDITS DE TRESORERIE	18 713	19 010	15 450	-18,7%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	13 266	13 846	28 871	108,5%
CREDITS A L'HABITAT	35 995	38 777	40 518	4,5%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 588	3 916	3 883	-0,8%
AUTRES CREDITS	1 674	1 231	219	-82,2%
CREANCES DOUTEUSES	5 904	6 031	3 584	-40,6%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>10 799</i>	<i>9 340</i>	<i>8 768</i>	<i>-6,1%</i>
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>3 653</b>	<b>2 044</b>	<b>1 146</b>	<b>-43,9%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 485	695	315	-54,7%
OPERATIONS SUR TITRES	1 168	1 349	831	-38,4%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>4 900</b>	<b>4 003</b>	<b>4 202</b>	<b>5,0%</b>
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	433	222	434	95,5%
IMMOBILISATIONS	4 467	3 753	3 768	0,4%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	0	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>173 917</b>	<b>165 897</b>	<b>167 856</b>	<b>1,2%</b>

montants en milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Variations 2009/2008
<b>PASSIF</b>				
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>28 063</b>	<b>21 517</b>	<b>19 374</b>	<b>-10,0%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	6	5	10	91,6%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	28 057	21 512	19 365	-10,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>124 929</b>	<b>123 959</b>	<b>128 213</b>	<b>3,4%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	91 204	89 076	83 743	-6,0%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	23 614	21 934	27 815	26,8%
- Comptes ordinaires	20 281	19 496	23 121	18,6%
- Comptes à terme	3 333	2 438	4 694	92,5%
- Particuliers	54 583	54 056	51 126	-5,4%
- Comptes ordinaires	22 630	22 304	29 138	30,6%
- Comptes à terme	31 953	31 752	21 988	-30,8%
- Autres	13 007	13 086	4 802	-63,3%
- Comptes ordinaires	7 197	7 361	3 535	-52,0%
- Comptes à terme	5 810	5 725	1 267	-77,9%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	30 450	32 102	43 095	34,2%
BONS DE CAISSE	2 239	1 963	1 099	-44,0%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	0	0	0	
AUTRES DEPOTS	1 036	818	276	-66,3%
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>2 697</b>	<b>1 739</b>	<b>2 608</b>	<b>50,0%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 697	1 739	2 608	50,0%
OPERATIONS SUR TITRES	0	0	0	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>18 227</b>	<b>18 680</b>	<b>17 660</b>	<b>-5,5%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 623	2 871	2 759	-3,9%
RESERVES	1 687	1 687	243	-85,6%
CAPITAL	16 895	16 895	15 486	-8,3%
REPORT A NOUVEAU	-3 751	-3 264	-2	-100,0%
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	773	491	-826	-268,3%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>173 917</b>	<b>165 895</b>	<b>167 855</b>	<b>1,2%</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR D' ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	0	-
ENGAGEMENTS REÇUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 500	8 500	8 500	0,0%
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	4 975	6 542	6 612	1,1%
ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTELE	0	0	0	-

(1) Uniquement résidente

**Tableau 5**  
**Le compte de résultat agrégé**

Montant en milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Variations 2009/2008
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>10 341</b>	<b>10 970</b>	<b>9 172</b>	<b>-16,4%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 264	2 862	1 067	-62,7%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	6 866	6 518	6 258	-4,0%
- Opérations sur titres	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	-
- Divers	1 211	1 590	1 847	16,2%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>3 788</b>	<b>4 532</b>	<b>3 493</b>	<b>-22,9%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	818	1 034	787	-23,9%
- Opérations avec la clientèle	2 258	2 813	2 059	-26,8%
- Opérations sur titres	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	-
- Divers	712	685	647	-5,5%
(+) Produits accessoires et produits divers	85	4	4	6,7%
(-) Charges accessoires et charges diverses	38	45	0	-100,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-88	254	-149	-158,5%
(-) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	-17,2%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 764</b>	<b>5 549</b>	<b>5 340</b>	<b>-3,8%</b>
(-) Frais de personnel	3 467	3 447	3 208	-6,9%
(-) Impôts et taxes	30	27	97	258,9%
(-) Services extérieurs	1 506	1 490	1 754	17,7%
(-) Dotations aux amortissements	542	526	473	-10,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	0	0	-
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	-
(+) Charges refacturées	2	18	3	-85,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>221</b>	<b>77</b>	<b>-189</b>	<b>-345,9%</b>
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	105	-1 461	-574	-60,7%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	7	125	13	-89,6%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	376	1 344	1 679	24,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	-17,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>657</b>	<b>663</b>	<b>-815</b>	<b>-223,0%</b>
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	307	0	0	-
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	0	-1	1	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>964</b>	<b>664</b>	<b>-816</b>	<b>-222,9%</b>
(+) Produits exceptionnels	1	1	0	-100,0%
(-) Charges exceptionnels	0	0	0	-
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	188	51	9	-81,9%
<b>Résultat net</b>	<b>776</b>	<b>613</b>	<b>-825</b>	<b>-234,6%</b>

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

### Premier trimestre

- **Extension du plateau continental.** En février, les habitants et les élus de l'archipel se sont mobilisés au sein du « Collectif pour l'extension du plateau continental » afin de convaincre le gouvernement de déposer, auprès de la commission de l'ONU chargée des limites du plateau continental et avant le 13 mai 2009, une lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental. Cette extension, qui concerne les fonds marins et leur sous-sol, offrirait des perspectives de diversification économique à l'archipel, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

- **Plan de relance de l'économie – Mesures en faveur de l'Outre-mer.** Un montant global d'environ 3,5 millions d'euros a été alloué à l'archipel. Selon le premier volet du plan de relance, dévoilé début mars, les opérations retenues sont la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement, la rénovation du groupe scolaire de Miquelon-Langlade, la réfection du tableau du quai de l'Épi à Saint-Pierre et l'aménagement extérieur de l'établissement pénitentiaire de Saint-Pierre.

- **Reprise de la société Interpêche.** Le 18 mars, au dernier jour de la prolongation de la procédure de redressement judiciaire d'Interpêche, la société canadienne Louisburg Seafoods a déposé une offre de reprise. L'Etat a accepté d'apporter son soutien financier au processus de transition, à hauteur de 190 000 euros, en prenant en charge le versement des salaires durant le délai d'un mois nécessaire aux investisseurs pour lever les conditions suspensives.

- **Effondrement de la route de l'isthme de Miquelon-Langlade.** Début février, suite aux grandes marées et aux vents violents, la route reliant Miquelon à Langlade s'est effondrée sur une zone de près de 100 mètres, provoquant l'enclavement des Langladiers. Des travaux de confortement ont permis de rétablir la circulation en mode alterné et à vitesse limitée. Les possibilités de reconstruction de l'axe routier sont à l'étude.

- **Budget de la Collectivité territoriale et des communes.** Le 24 mars, le Conseil territorial a annoncé un excédent budgétaire de près de 0,5 million d'euros pour l'année 2008.

### Deuxième trimestre

- **Diminution du quota de morue pour la saison 2009-2010.** Le total autorisé de capture (TAC) pour la morue dans la zone 3Ps, qui s'élevait à 13 000 tonnes en 2008, a été abaissé à 11 500 tonnes pour la nouvelle campagne de pêche. En vertu de l'accord franco-canadien de 1994, Saint-Pierre-et-Miquelon conserve une part de 15,6 % de ce TAC total, soit 1 794 tonnes.

- **Dépôt de la lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental.** La lettre d'intention a été déposée auprès de l'ONU le vendredi 8 mai, soit cinq jours avant la date limite. Les deux points principaux concernent l'étendue de la zone revendiquée et la date de dépôt du dossier final. La prochaine étape consisterait à mener des campagnes scientifiques conjointement avec le Canada.

• **SPM Seafood International remplace Interpêche.** La reprise de la société Interpêche par la société canadienne Louisbourg Seafood a été judiciairement entérinée le 21 avril 2009. Le Conseil territorial est désormais propriétaire des infrastructures de l'usine, tandis que Louisbourg Seafood détient la société d'exploitation et loue l'ensemble de l'outil de production. Quelque 45 emplois sur 60 ont été maintenus.

• **Rapprochement des communautés francophones et acadiennes du Canada.** Le 27 mai, la SODEPAR et RDÉE Canada ont signé, à l'Ambassade de France au Canada, un protocole d'entente afin de formaliser les liens de collaboration et de renforcement mutuel entre les deux partenaires. Cette entente vise à consolider le réseau francophone à l'échelle internationale dans l'espoir d'accroître la vitalité économique de Saint-Pierre-et-Miquelon et des communautés francophones du Canada.

• **Fusion des banques FBF.** La Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon est née le 4 juin de la fusion de la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et du Crédit Saint-Pierrais. Ce rapprochement vise à élargir la gamme de produits et à développer l'activité bancaire dans l'archipel en mettant en commun les ressources de deux établissements adossés au même groupe, la Financière Océor.

• **Etats généraux de l'Outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon.** La consultation de la population locale mise en place dans le cadre des Etats généraux s'est tenue au cours de la semaine du 15 au 19 juin. Quatre thèmes ont été débattus : l'identité et l'environnement régional ; l'économie et le développement ; le travail, l'emploi et la formation ; le statut de l'archipel.

### Troisième trimestre

• **Desserte maritime en fret.** Le 12 août 2009, la délégation de service public de la desserte maritime internationale en fret a été attribuée à la compagnie locale TSI (Transport Service International), qui recevra de l'Etat une subvention de 2,5 millions d'euros (soit une augmentation de 36 % par rapport à la subvention accordée sous la précédente DSP). La nouvelle grille tarifaire, qui devait entrer en vigueur le lundi 7 septembre, a été suspendue. Les prix appliqués pendant la période de réquisition ont été maintenus.

• **Fermeture de l'usine SPM Seafood International pour travaux.** La découverte d'une fuite d'ammoniaque a entraîné la fermeture de l'usine le 23 juillet dernier. Des travaux de rénovation du système de réfrigération à l'ammoniaque et de mise aux normes européennes ont été réalisés. Une subvention de l'Etat de 1,760 millions d'euros a été versée au Conseil territorial pour le financement de ces travaux.

• **Quotas de pêche OPANO.** Les quotas attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon demeurent inchangés par rapport à la saison de pêche précédente. L'archipel dispose notamment de :

- 69 tonnes de sébaste dans la zone 3M,
- 194 tonnes de flétan dans les zones 3L, 3M, 3N et 3O,
- 334 tonnes de crevettes dans la zone 3L et bénéficie de 100 jours de pêche à la crevette dans la zone 3M (soit 700 tonnes de prises en 2008).

Par ailleurs, l'OPANO a autorisé la réouverture de la pêche ciblée à la morue dans la division 3M de la zone réglementée par l'OPANO, à l'extérieur de la limite canadienne de 200 milles. Le total autorisé de captures de morues dans la zone 3M est de 5 500 tonnes. L'archipel n'a pas obtenu de part de ce quota mais pourrait bénéficier de l'activité générée par la venue de chalutiers pêchant ce quota.

- **Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon.** Dans le cadre du plan de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et du plan de relance de l'économie, de nouvelles sections ont été créées en septembre, en faveur des financements bancaires courants et des opérations de consolidation des crédits à court terme des entreprises.

## Quatrième trimestre

- **Réouverture de l'usine SPM Seafood International.** Ses travaux de rénovation achevés, la principale usine de transformation de poisson, SPM Seafood International, a repris son activité le 23 novembre à l'occasion du premier débarquement à Saint-Pierre du navire canadien le *Cap Fortune*.

- **Quotas ICCAT.** Lors de la 21<sup>e</sup> session de l'ICCAT, qui s'est tenue au Brésil fin novembre, le conseil scientifique a préconisé des réductions de quotas nécessaires à la préservation des thonidés. Toutefois, ces mesures n'ont pas eu de conséquences sur les quotas de Saint-Pierre-et-Miquelon qui ont été reconduits pour 2010 : 200 tonnes de germon et 60 tonnes d'espadon.

- **Nomination d'un nouveau préfet.** M. Jean-Régis Borius, qui était sous-préfet de Dunkerque, a été nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en Conseil des ministres le 28 octobre 2009. Il succède à M. Jean-Pierre Berçot qui était arrivé dans l'archipel en septembre 2008.

- **Commande publique dans le BTP.** La réunion de l'observatoire du BTP du 19 novembre dernier a été l'occasion de présenter le bilan de la programmation 2009. Sur 26,9 millions d'euros de travaux programmés, l'exécution des travaux a été estimée à 18,8 millions d'euros à fin décembre.

- **Prêt de l'Agence française de développement à la Collectivité territoriale.** En octobre, l'AFD a octroyé à la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon un prêt de 1,5 M€ destiné au financement partiel de son budget d'investissement 2008.

- **Desserte maritime en passagers.** Afin d'assurer la desserte maritime en passagers, le Conseil territorial envisage de se doter d'un bateau de type ferry dont la construction durerait deux ans. En attendant l'aboutissement de ce projet, le Conseil territorial a fait l'acquisition du *Locmaria* (rebaptisé *Le Cabestan*), un catamaran de 40 mètres pouvant accueillir 376 passagers, qui était exploité par le Conseil général du Morbihan.

- **Desserte maritime en fret.** Lors de la visioconférence du 2 novembre 2009 sur le transport maritime international en fret, il a été convenu que M. Richard Samuel, Délégué général à l'Outre-mer, proposerait à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer, de lancer un appel public à la concurrence pour les prestations amont et aval du transport de fret. L'État a confirmé que le contrat signé avec la société TSI pour la desserte internationale ne serait pas remis en cause.

- **Arrivée d'un nouvel avion.** Le nouvel ATR 42-500, acquis par la SAEMI (Société Anonyme d'Economie Mixte Aéronautique des Iles), est arrivé le 15 octobre 2009 pour remplacer l'ATR 42-320 qui assurait les liaisons aériennes depuis 1994. Ce nouvel avion permet de réduire la durée des vols internationaux.

• **Coopération régionale.** Le 20 octobre 2009, l'archipel a accueilli la 11<sup>e</sup> commission mixte de coopération régionale entre le Canada Atlantique et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette rencontre a été co-présidée par le Préfet M. Jean-Pierre Berçot et M. Michel Têtu, Directeur général « Commerce et investissement » à l'Agence de Promotion Economique du Canada Atlantique (APECA). La délégation française a été conduite par Mme Élisabeth Béton-Délègue, Directrice des Amériques et des Caraïbes pour le ministère des Affaires étrangères et européennes. Les débats ont porté sur le tourisme, la sécurité, la culture, l'éducation, la santé, l'aquaculture, l'agriculture et l'environnement.

## Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CISPM	Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit Saint-Pierrais
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Départements d'outre-mer
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FBF	Fédération bancaire française
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)

FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FNDAE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de Programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SEOM	Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire
TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électroniques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

## Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (juillet 2005)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (décembre 2005)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (décembre 2005)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

La grande distribution en Martinique (juillet 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

L'énergie électrique dans les DCOM (décembre 2006)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (septembre 2007)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (octobre 2007)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)

Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer ?  
(décembre 2007)

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (septembre 2008)

La filière des déchets en Guadeloupe (octobre 2008)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (décembre 2008)

Le développement économique de Singapour et de l'île Maurice (juillet 2009)

Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au premier trimestre 2009 (novembre 2009)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (décembre 2009)

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) (à partir de décembre 2006)*

## Les Notes expresses

- N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole (juin 2002)
- N° 2 Bilan du passage à l'euro dans les DOM/CTOM (septembre 2002)
- N° 3 1993-2001 : le financement des entreprises à la Réunion (octobre 2002)
- N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers (novembre 2002)
- N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001 (décembre 2002)
- N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM (mars 2003)
- N° 7 Les entreprises du secteur du BTP à Mayotte (mai 2003)
- N° 8 Le secteur automobile à la Martinique (mai 2003)
- N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer (juillet 2003)
- N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte (juillet 2003)
- N° 11 La filière rizicole de Guyane (septembre 2003)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (novembre 2003)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (novembre 2003)
- N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 (janvier 2004)
- N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe (mars 2004)
- N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 (mars 2004)
- N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 (octobre 2004)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (décembre 2004)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (décembre 2004)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (décembre 2004)
- N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 (janvier 2005)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (février 2005)
- N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 (avril 2005)
- N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion (juillet 2005)
- N° 25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe (août 2005)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (août 2005)
- N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique (août 2005)
- N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion (septembre 2005)
- N° 29 Le secteur du BTP en Guyane (octobre 2005)
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (octobre 2005)
- N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane (novembre 2005)
- N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte (décembre 2006)
- N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006 (mars 2006)
- N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006 (mars 2006)
- N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique (juillet 2006)
- N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (août 2006)
- N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe (septembre 2006)
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (décembre 2006)
- N° 39 Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (décembre 2006)

- N° 40 Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (juillet 2007)
- N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (juillet 2007)
- N° 42 La filière rizicole en Guyane (septembre 2007)
- N° 43 Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (septembre 2007)
- N° 44 Les transports à Mayotte (octobre 2007)
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane (octobre 2007)
- N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (novembre 2007)
- N° 47 Les coopératives agricoles en Guyane (novembre 2007)
- N° 48 Le développement urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)
- N° 49 Le tourisme à la Réunion (janvier 2008)
- N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (juillet 2008)
- N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane (juillet 2008)
- N° 52 La gestion des déchets à Mayotte (octobre 2008)
- N° 53 Synthèse la conjoncture à Mayotte e 2008 (mars 2009)
- N° 54 Synthèse de l'année 2008 à La Réunion (mars 2009)
- N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane (mars 2009)
- N° 56 Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (mars 2009)
- N° 57 Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 (mars 2009)
- N° 58 La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)
- N° 59 Synthèse de l'année 2008 en Martinique (avril 2009)
- N° 60 Les crédits à l'économie guadeloupéenne : caractéristiques, évolution et gestion du risque (avril 2009)
- N° 61 Réduction de la commande publique : jusqu'à 2 points de croissance en moins en 2009 ? (juin 2009)
- N° 62 L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon (novembre 2009)
- N° 63 L'habitat à La Réunion : analyse des décalages entre l'offre et la demande de logements (novembre 2009)
- N° 64 Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles de début 2009 (décembre 2009)

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### **Les publications CEROM**

- Guadeloupe, une économie en déficit d'image (juin 2004)
- Une double transition presque réussie, chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion (octobre 2004)
- Evaluation du PIB à Mayotte, document de travail CEROM n° 1 (mai 2005)
- L'économie de la Martinique au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)
- Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)
- Martinique : les comptes économiques de la Martinique en 2005 (septembre 2006, source INSEE)
- Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, document de travail CEROM n° 4 (janvier 2007)
- Les entreprises de Martinique (juin 2007)
- Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats (septembre 2007)

Les comptes économiques de la Martinique en 2006 (septembre 2007)  
Le tourisme en Guadeloupe (octobre 2007)  
Guyane, un développement sous contraintes (juin 2008)  
Les comptes économiques de la Réunion en 2007 (juillet 2008)  
Les comptes économiques de la Martinique en 2007 (octobre 2008)  
Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (décembre 2008)  
Les comptes économiques de la Réunion en 2008 (juillet 2009)  
Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2008 (septembre 2009)  
Les comptes économiques de la Guyane en 2008 (septembre 2009)  
Le secteur de l'environnement à la Réunion (juillet 2009)  
Comptes satellite du tourisme à La Réunion en 2005 (décembre 2009)

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Hélène DESNOS

Fabrice DUFRESNE

Guy ROUSSEAU

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX  
Responsable de la rédaction : M. Fabrice DUFRESNE  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par LUCIOLE GRAPHIC - 75003 PARIS  
Achévé d'imprimer : juin 2010 - Dépôt légal : juin 2010  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X  
ISBN : 978-2-916119-43-4

**ISSN 1632-420X**

**ISBN 978-2-916119-43-4**



9 782916 119434